



Stratégie Provinciale et Plan d'Action de Stabilisation pour la Province du Nord-Kivu

*Dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du Programme de
Stabilisation et de Reconstruction des Zones Sortant des Conflits Armés (STAREC) du
Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de Stratégie
Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS)*

février 2015

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Méthodologie.....	2
III.	Synthese du Diagnostic consolidé.....	7
1.	Bilan de la première phase de la stabilisation en Province du Nord-Kivu	7
1.1.	Environnement.....	7
1.2.	Analyse de la réponse	10
2.	Paramètres du début de la deuxième phase	12
2.1.	Environnement.....	12
2.2.	Synthèse des analyses de conflit et évaluations de besoin	15
2.3.	Mécanismes de coordination.....	53
3.	Analyse Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités	56
4.	Conclusions	64
IV.	Stratégie Provinciale de Stabilisation.....	65
1.	Notion de stabilisation	65
2.	But de la stabilisation.....	66
3.	Approche.....	66
3.1.	Engagement	67
3.2.	Transformation du conflit	67
4.	Logiques d'intervention	69
4.1.	Logiques piliers.....	69
4.2.	Logiques transversales	71
5.	Priorités stratégiques pour la Province du Nord-Kivu	72
V.	Plan d'Action Provincial de Stabilisation.....	73
1.	Zone prioritaire No 1 : « Autour de Kitshanga »	73
2.	Zone prioritaire No 2: « Béni Nord ».....	85
3.	Zone prioritaire No 2 : « Zone des Volcans »	91
4.	Zone prioritaire No 2 : « Autour de Masisi-Centre »	97
5.	Zone prioritaire No 2 : « Limite Masisi-Walikale ».....	103
VI.	Arrangements pour la mise en œuvre	109
1.	Risques et contraintes et stratégies de contournement/mitigation	109

2.	Principes de mise en œuvre.....	114
2.1.	Sensibilité au conflit.....	114
2.2.	Pérennisation des interventions.....	114
2.3.	Programmation holistique, intégrée et ciblée.....	114
2.4.	Programmation flexible.....	114
3.	Mécanismes de coordination.....	115
4.	Système de Suivi et Evaluation.....	115

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

TERMINOLOGIE ET CONCEPTS AUTOUR DE LA STABILISATION

Stabilisation

La stabilisation désigne un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelles entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble différents types de conflits. Le processus de stabilisation a pour objectif de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente des responsabilités respectives des acteurs publics et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. Ce processus doit donc procéder dans les deux sens : du haut vers le bas – permettant à l'État de remplir ses obligations, et du bas vers le haut – donnant aux populations les moyens nécessaires afin que l'État lui soit redevable. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie à des interventions plus durables de développement et de gouvernance. Étant donné la complexité de la RDC et en particulier de l'est du pays, les interventions de stabilisation devront être : (1) holistiques, en réponse aux défis multisectoriels et pluridimensionnels ; (2) intégrées — tous les intervenants agissant collectivement pour atteindre un but commun ; et (3) ciblées — des interventions ayant un impact rapide et visible dans des régions précises.

Dynamique « Dilemmes sécuritaires »

Les dilemmes sécuritaires sont le produit de la nature patrimoniale de la société, qui fragilise les institutions, notamment celles de la sécurité et de la défense. L'État n'étant pas en mesure de protéger la population et ses moyens de subsistance, les communautés ont tendance à recourir aux groupes armés pour les défendre. Le vide sécuritaire est exploité par les groupes armés qui trouvent l'occasion de développer leur ascendant et de propager leur influence et leurs agendas. Le système patrimonial ayant tendance à favoriser le statu quo, les réponses aux groupes armés mises en place par l'État visent souvent le court terme, sont inadéquates et ne permettent pas de traiter les racines du conflit. Ceci pousse à la mobilisation et contribue à l'importante présence militaire dans l'Est de la RDC, amenant la population à penser que la seule solution possible au conflit doit passer par la violence ; ce qui alimente ainsi un cycle perpétuel de violence. Les institutions judiciaires étant maintenues dans un état de faiblesse, il existe un niveau élevé d'impunité pour les crimes commis, ce qui encourage encore plus les acteurs armés. L'accès facile aux armes légères rend cette dynamique plus violente.

Dynamique « Mobilisation autour de la terre et de l'identité »

Un ensemble complexe de causes profondes (patrimonialisme, cadres de référence, identités fragmentées et questions sociodémographiques) génère des revendications communautaires. Les moyens de subsistance étant difficiles à trouver, les communautés ont tendance à se replier sur des groupes restreints, autour d'identités exprimées avant tout en termes tribaux ou ethniques et en opposition aux autres groupes. L'individu fait appel aux autres membres de son groupe, au titre de la solidarité, pour l'obtention de ressources. Le lien qui est fait entre la terre et l'identité tribale ajoute une dimension économique à ce processus et solidifie encore plus les identités. Ces revendications sont facilement manipulées par les entrepreneurs de conflit. Les autorités coutumières jouent un rôle essentiel dans ces dynamiques, car elles sont la manifestation physique de l'appartenance à une terre

par une communauté. Les autorités locales se sont parfois servies de revendications, surtout foncières, pour gagner de l'influence sur les autres communautés et l'État.

Dynamique « Exploitation illégale des ressources naturelles »

La présence de ressources naturelles d'une grande valeur, commercialisables et dont l'exploitation nécessite peu d'investissement et une main-d'œuvre peu qualifiée, attire les groupes armés, les acteurs politiques et le milieu des affaires. Les jeunes hommes sont attirés par les opportunités de ce secteur et se retrouvent cependant souvent exploités, ce qui les rend susceptibles d'être recrutés par les groupes armés. Comme il est difficile de vivre ou de s'enrichir autrement, le contrôle des zones riches en ressources naturelles constitue un moteur important des conflits entre les acteurs armés et l'État.

Dynamiques régionales

La combinaison de la longueur et de la porosité des frontières avec les pays riverains, les décennies de mouvements démographiques non contrôlés, et les cycles de migration saisonnière, ainsi que l'attrait des vastes ressources naturelles congolaises, ont créé une situation où la RDC et d'autres États voisins ont des enjeux dans l'avenir de l'Est du territoire. Des personnes, des réseaux criminels et des acteurs publics nourrissent un ensemble complexe de velléités qui attisent le conflit, soit directement, soit par des intermédiaires, soit parfois les deux. En réponse aux tensions dans les régions frontalières, des effectifs militaires importants y ont été déployés, puis s'y sont souvent comportés de façon prédatrice et usurière.

I. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la société dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) a connu des conflits violents répétitifs dus à la politisation de l'identité et de la citoyenneté, à l'accès à la terre, ressources, opportunités économiques et au pouvoir politique, entre autres. La pauvreté chronique, l'exclusion sociale, les violences sexuelles et basées sur le genre et l'absence de gouvernance transparente, responsable et inclusive entre l'État et ses citoyens (le « contrat social »), ont créé un sol fertile pour la manipulation et la mobilisation négative. Beaucoup de Congolais dans l'Est du pays vivent dans une incertitude permanente, ne sachant ni d'où viendra leur prochain repas, ni le moment où ils seront spoliés de leurs terres par les groupes armés. Les femmes et les enfants ont été tout particulièrement touchés par le conflit et ses conséquences.

Le Programme STAREC, appuyé par l'ISSSS, adopté en 2009, devait renforcer les évolutions politiques et sécuritaires se produisant dans la région. Cependant, l'insécurité, qui a persisté dans beaucoup des zones ciblées par le programme, a mis en évidence l'impact limité des interventions de stabilisation. Les analyses internes et externes, cherchant à expliquer cet impact limité, ont mis en lumière une démarche trop technique et inadaptée pour traiter des causes structurelles du conflit, la participation restreinte du Gouvernement et le désengagement progressif de la communauté internationale sur la stabilisation, ainsi que la lenteur de réformes nationales, particulièrement celle du secteur de la sécurité (RSS) et de la décentralisation. En conséquence, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé à la MONUSCO de réviser l'ISSSS, ce qui a été chose faite à la fin 2013, et le Gouvernement de la RDC a de son côté renouvelé le mandat du Programme STAREC en mai 2014. Depuis, le Gouvernement et ses partenaires ont depuis travaillé ensemble à l'élaboration d'une Stratégie Provinciale de Stabilisation (SPS) et d'un Plan d'Action associé pour la Province du Nord-Kivu, ainsi que pour les autres Provinces concernées par le STAREC/ISSSS, conjoints au Gouvernement et à ses partenaires internationaux pour l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS.

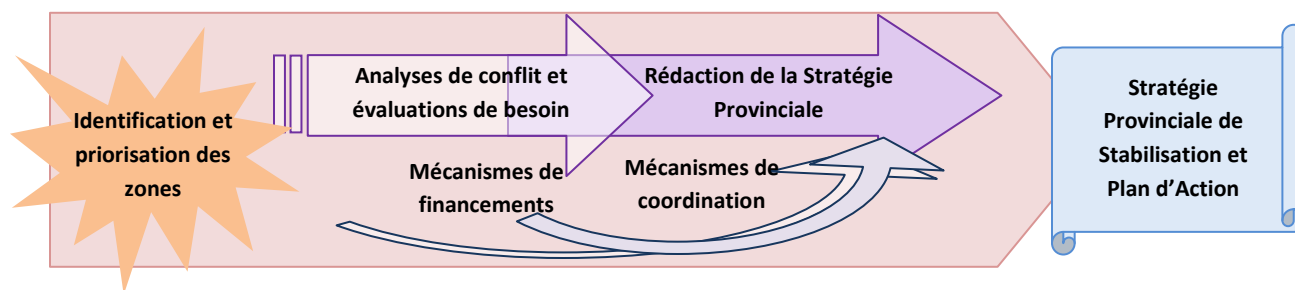
La SPS et le PAPS ont pour objectifs de :

- Articuler la vision conjointe du Gouvernement et de la Communauté Internationale sur les questions de stabilisation (priorités stratégiques de stabilisation, engagements et plans d'actions nécessaires) ;
- Permettre au Gouvernement congolais de disposer d'un outil à travers lequel il peut s'assurer de la convergence de tous les efforts de stabilisation.

La nouvelle approche de stabilisation prône la remise au centre de la recherche de solutions au conflit les population directement touchées par les conflit à travers l'instauration d'un dialogue « démocratique » ; l'élaboration de solutions pratiques et innovatrices ciblant les moteurs de conflit violents dans un nombre limité de zones géographiques ; et un réengagement de l'ensemble des décideurs du Gouvernement et de la communauté internationale sur les conditions politiques préalables à la durabilité de l'impact des interventions de stabilisation.

II. METHODOLOGIE

Le processus d'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS en Province du Nord-Kivu abouti avec l'élaboration de la SPS et du PAPS pour la Province du Nord-Kivu et leurs validation par le Gouvernement central et les autorités provinciales. Ce processus aura permis d'assurer une appropriation par toutes les parties prenantes, à savoir le Gouvernement national et provincial, la communauté internationale, les partenaires de mise en œuvre et les communautés d'une nouvelle vision conjointe de la stabilisation. Pour rappel, ce processus est représenté par le graphique ci-dessous.



Les différentes étapes du processus d'opérationnalisation sont décrites ci-dessous.

a. Cadrage

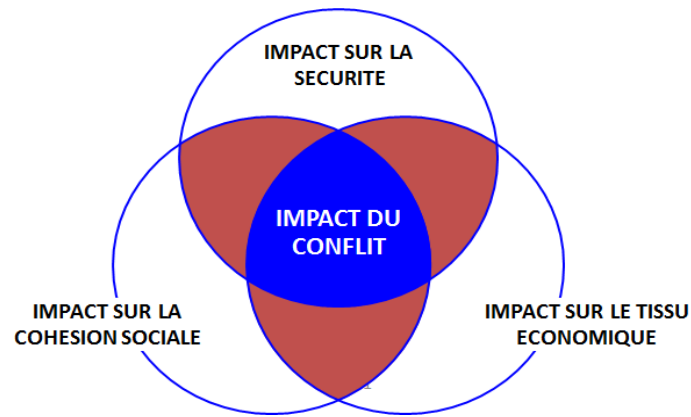
La première étape, le cadrage, a eu pour objectif la définition de la méthodologie, y compris les objectifs du processus dans son ensemble et des ceux de ces étapes constitutives, la définition des responsabilités respectives, et la sensibilisation des parties prenantes. En Province du Nord-Kivu, la première réunion de cadrage a été tenue en mars 2014, dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Comité Technique Conjoint du STAREC (CTC). Le processus ayant été amélioré afin d'intégrer les leçons apprises, d'autres réunions de cadrage ont par la suite été tenues afin d'entériner les modifications l'approche initiale.

b. Identification des zones prioritaires

La Stratégie Provinciale de Stabilisation et le Plan d'action exprime la vision commune du gouvernement et de ces partenaires en matière de stabilisation et les priorités provinciale, aussi bien du point de vue géographique que thématique.

Afin de faciliter l'identification participative de ces priorités géographiques, le Secrétariat Technique du STAREC et l'Unité d'Appui à la Stabilisation de la MONUSCO (UAS) ont organisé un atelier du 15 au 17 juillet à Goma qui a regroupé, autour des représentants provinciaux et des équipes de coordination, une soixantaine de spécialistes de l'Est de la RDC, experts des organisations internationales et locales, et de la société civile congolaise. L'atelier avait pour objectifs (1) d'établir une compréhension commune et aboutir à un consensus sur la définition d'une zone géographique prioritaire dans le cadre de l'exercice et les critères permettant d'identifier une telle zone ; (2) identifier les zones de stabilisation sur la base des critères définis ; (3) déterminer de manière consensuelle les zones prioritaires dans chacune des 3 provinces sur la base des critères définis.

L'identification des zones a été faite selon le critère « présence de dynamiques de conflits ». Pour la priorisation, les critères retenus portaient sur l'impact du conflit à ce jour sur la sécurité, la cohésion sociale et sur le tissu économique (voir schéma ci-après), et la capacité des acteurs à insuffler un changement positif.



Basé sur ces critères, les cinq zones suivantes ont été priorisées dans la Province du Nord-Kivu :

Zones	Principaux repères géographiques	Ampleur/impact du conflit à ce jour	Potentiel/capacité à transformer une/plusieurs dynamique(s)	Total	Rang
Autour de Kitshanga	Chefferie de Bashali (Masisi), est de la Chefferie de Bwito (Rutshuru) et la localité de Pinga	5	5	10	1
Beni Nord		4	5	9	2
Volcans	Chefferie de Bwisha et une partie du PNVi et domaine de chasse de Rutshuru	4	5	9	2
Autour de Masisi-Centre	Masisi-Centre, Rubaya, Katoyi, Luke	5	4	9	2
Limite Masisi-Walikale		4	5	9	2

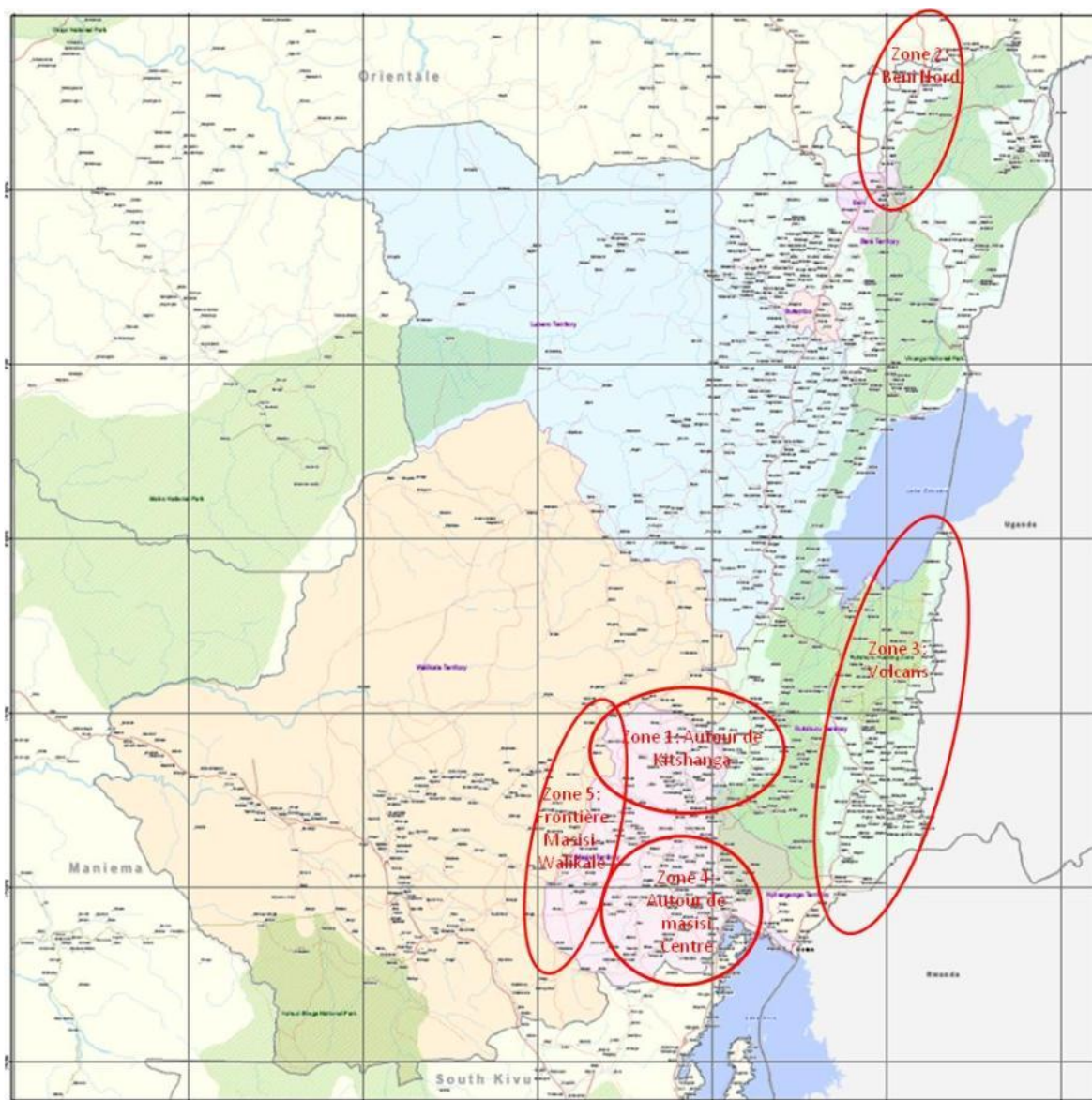


Figure 1. Zones Prioritaires pour la stabilisation Nord-Kivu

c. Elaboration du diagnostic

La phase d'élaboration du diagnostic a été initiée en aout 2015 par le démarrage des Analyses de Conflits et Evaluations de Besoins en Stabilisation dans les cinq zones prioritaires pour la stabilisation. Pour la Province du Nord-Kivu, les analyses des 5 zones priorisées ont été réalisées par les organisations suivantes : Search for Common Ground dans la zone « Autour de Kitshanga » ; par ActAlliance pour la zone de « Beni Nord » ; par Resolve Network pour la zone « Volcans » et par International Alert pour les zones de « Autour de Masisi-Centre » et « Limite Masisi-Walikale ».

Les méthodologies utilisées par les différentes organisations ont mis l'accent sur le caractère participatif de l'analyse. Ainsi, une phase de recherche documentaire cherchant à consolider les nombreuses analyses réalisées par des sources diverses (publications académiques, rapports de recherche de think

tanks, ONG internationales et congolaises, etc.) a été suivie d'une phase de recherche terrain. Selon les organisations, une combinaison de méthodologies ont été utilisées dans cette phase, avec comme point commun une mobilisation communautaire, la réalisation de groupes de discussions et d'entretiens individuels, ainsi qu'une phase de restitution des résultats. Deux des organisations ont également réalisé des enquêtes ménage. Au total, pour les cinq analyses réalisées au Nord-Kivu plus de 2800 personnes ont été consultées. Ces personnes ont été identifiées selon différents critères. Elles incluent des représentants des autorités locales (étatiques et traditionnelles, des représentants des institutions de défense et de sécurité, des représentants d'organisations de la société civile au sens large (ONG locales, associations socioprofessionnelles, églises, etc.), membres de structures locales de résolution de conflit, et, selon les analyses, des groupes socioprofessionnels (agriculteurs, éleveurs, employés de services de santé, entrepreneurs et fournisseurs/distributeurs), vulnérables (personnes déplacées, retournées/rapatriées, familles d'accueil). Toutes les organisations ont également assuré une participation significative des femmes et des jeunes, et certaines des ménages les plus défavorisés économiquement.

Suite au lancement des analyses de conflit et évaluations de besoin, les autorités provinciales de la Province du Nord-Kivu ont lancé la réalisation d'analyses complémentaires (analyses politique, réglementaire, cadres de planification et du budget, interventions sous la première phase de STAREC/ISSSS, et mécanismes de coordination) et ont mandaté un Comité de Suivi de l'Opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS en Province (CdS Op.) avec la réalisation de ces analyses de diagnostic complémentaires. Pour les analyses de diagnostic complémentaires STAREC/ISSSS lancées le 16 novembre 2014, cinq sous-commissions de travail, composées d'experts de la coordination du STAREC, de la Division provinciale du Plan et de l'UAS, ont été mises en place pour réaliser ce travail technique.

A l'issue des travaux d'analyse documentaire, de recherches couplées des interviews, les cinq équipes de travail ont produit des rapports d'analyse. Ces rapports, ainsi que les synthèses des Analyses de Conflits et Evaluations de Besoins ont fait l'objet de séances de travail organisées à Goma les 14, 15 et 20 janvier 2014 et ont été consolidés dans un document intitulé « Diagnostic consolidé », dont la synthèse est présentée dans ce document.

d. Développement de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d'Action

Sur la base du Diagnostic consolidé, et d'éléments du travail accompli lors des séances préparatoires, un atelier a été organisé de 11 au 13 février 2014 à l'Hôtel Linda à Goma. Durant l'atelier, les participants ont développé l'ébauche de la SPS et PAPS. A travers des groupes de travail se focalisant sur chaque zone priorisée, les participants ont affiné l'analyse, proposé les priorités stratégiques et identifié les interventions possibles, ainsi que les engagements nécessaires par acteur. Suite à l'atelier, des experts du Gouvernement provincial, le Secrétariat Technique et la Coordination Provinciale du STAREC, avec le soutien de l'UAS, ont procédé à l'élaboration de l'ébauche finale de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d'Action Provincial.

e. Validation des SPS et PAPS

La validation des SPS et PAPS constitue la dernière phase du processus d'opérationnalisation. Cette phase est l'aboutissement du travail technique et doit permettre un endossement formel par toutes les parties prenantes. Elle mènera à la mise en œuvre du PAPS qui sera astreint d'un plan de suivi et évaluation qui permettra le réajustement périodique de la SPS et du PAPS en fonction de l'évolution du contexte et des leçons apprises dans la programmation.

La SPS et PAPS ont été validés au niveau provincial par le Comité Technique Conjoint (CTC) le 25 février 2015. Le produit sera ensuite présenté lors d'un atelier à Kinshasa organisé par le STAREC et l'UAS, sous l'égide du Ministre national du Plan et regroupant les représentants de divers Ministères impliqués dans la stabilisation, des représentants de la société civile, des partenaires de mise en œuvre, les représentants de la communauté internationale intéressés à appuyer la stabilisation.

Une fois le document finalisé avec l'ensemble des enrichissements techniques du niveau national, le document sera soumis au niveau du Comité de Suivi et de Pilotage du STAREC pour la validation politique.

III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC CONSOLIDÉ

1. Bilan de la première phase de la stabilisation en Province du Nord-Kivu

De 2006 à 2009, l'Est de la RDC a enregistré des progrès notables dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment à travers le rapprochement entre le Rwanda et la RDC (Communiqué de Nairobi en 2007), la signature des *Actes d'engagement* de Goma en 2008 et celle des Accords du 23 mars 2009 entre le Gouvernement, le CNDP et 21 autres groupes armés.

Le Gouvernement a élaboré le programme Amani en réponse aux accords de Goma en 2008, puis le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés (STAREC) pour consolider les avancées sécuritaires réalisées avec les Accords du 23 mars 2009.

La communauté internationale, sous le leadership de la MONUC, a élaboré une stratégie d'appui pour aider le Gouvernement à stabiliser l'Est : la Stratégie de soutien à la sécurité et la stabilisation de l'ONU (UNSSSS) en appui au programme Amani, et l'ISSSS en appui au STAREC.

1.1. Environnement

1.1.1. Politique et sécuritaire

L'environnement politique et sécuritaire ayant prévalu durant la première phase de la mise en œuvre du programme de stabilisation a été marqué par des événements de dimensions régionale et nationale qui ont eu un impact profond sur la Province du Nord-Kivu.

L'examen de ces différents événements démontre le caractère cyclique des conflits à l'Est de la RDC.

En effet, les développements en réponse auxquels ont été lancés tout d'abord le programme Amani et l'UNSSSS, puis le STAREC et l'ISSSS – la conclusion des Actes d'Engagements de Goma de 2008, l'engagement entre la RDC et le Rwanda à la fin de l'année 2008 duquel ont découlé la signature des Accords du 23 mars 2009 et la conduite des opérations militaires conjointes Umoja Wetu, Kimia II et Amani Leo – bien qu'ils aient, sous certains aspects, permis l'émergence d'une période durant laquelle les conflits profonds ont été plus latents, ont également eu un nombre d'effets inattendus :

- Les accords de paix en relation avec le processus d'intégration ont été perçus par certains comme une opportunité – une récompense que reçoivent les hommes et femmes en armes, et ont donc également contribué à une prolifération des groupes armés ;
- Alors que les opérations militaires contre les FDLR auront permis de réduire drastiquement leur capacité de nuisance, l'intégration précipitée d'anciens combattants des groupes armés, en particulier CNDP et PARECO, a contribué à affaiblir les FARDC. En effet, le CNDP a été autorisé à garder des chaînes de commandement parallèle et à contrôler des parties du territoire de la Province, et la réforme profonde de l'armée a été mise sur pause ;
- Le traitement du CNDP, perçu comme préférentiel en comparaison à d'autres groupes armés, également signataires des accords de paix, a créé un ressenti qui, couplé à des violations graves des droits humains commises par les FARDC et les FDLR durant la période des opérations militaires a contribué à une remobilisation de certains groupes et à l'apparition de nouveaux groupes.

Les élections générales de 2011 ont été un moment de compétition accrue qui a été perçue en particulier par certains ex-CNDP, ex-PARECO et Forces républicaines fédéralistes comme une menace aux positions de pouvoir qu'ils occupaient. La déclaration, par l'opposition et la communauté internationale, des résultats des élections comme ayant été entachés d'irrégularités a contribué à la perception, parmi ces éléments intégrés dans l'armée, selon laquelle le pouvoir du Président Kabila était affaibli. En réaction, dès janvier 2012, des défections ont été enregistrées dans les rangs des FARDC. Elles aboutiront finalement à la création du M23, menant ainsi à une nouvelle crise au Nord-Kivu qui, bien que différentes sur certains aspects, ressemblera à celle de la période CNDP.

Au Nord-Kivu, bien que l'Assemblée provinciale et la branche exécutive soient toujours à l'heure actuelle issue des élections de 2006, le paysage politique a évolué durant la période. Les deux communautés ethniques majoritaires dans la province et dans un certain nombre de circonscriptions électorales, à savoir la communauté Nande et la communauté Hutu ont dirigé respectivement l'exécutif provincial et le législatif. Les deux institutions ont vu des changements importants au rythme des développements politiques et sécuritaires. Avant et après les élections présidentielles et législatives nationales de 2011, plusieurs députés ont changé de parti politique, rejoignant d'autres partis existants ou nouvellement créés, pour des raisons essentiellement électorales et de positionnement politique. Ainsi, en mars 2011 a été créée l'Union des Congolais pour le Progrès (UCP), pro-majorité présidentielle, emmenée par l'ancien Gouverneur Eugène Serufu Ngayabaseka ; et janvier 2012 marque la création du parti BUREC emmené par le Gouverneur Julien Paluku, après que son ancien parti, le RCD-KML, ait rejoint l'opposition. Depuis l'investiture, le Gouvernement provincial a subi 4 remaniements ministériels en juin 2007, mars 2008, mars 2009 (faisant entrer au gouvernement un membre du CNDP), octobre 2009 et novembre 2012. Le Chef de l'exécutif provincial et ses ministres ont également été la cible de différentes motions de censure et de défiance curieusement initiées par les Députés de la majorité présidentielle. Le Gouverneur a réussi à gérer ces différentes crises, la politique nationale jouant un grand rôle au point de fermer momentanément les bureaux de l'Assemblée Provinciale du Nord Kivu.

Au niveau national, il est important de signaler que les élections de 2011 ont, dans le Territoire de Masisi, vu des interférences généralisées et d'intimidation par des membres des groupes armés et des FARDC ex-CNDP. La communauté Hunde, deuxième communauté en termes numériques dans le territoire, n'a pas eu d'élus à l'Assemblée Nationale ce qui continue à ce jour de créer la controverse. Tous les Territoires sont représentés au niveau législatif national avec en moyenne 7 à 8 députés sauf les Territoires de Nyiragongo et de Walikale, avec deux députés chacun à cause du nombre réduit de la population électorale.

1.1.2. Réglementaire

Considérant l'évolution du cadre réglementaire et des réformes structurelles – décentralisation, armée, police, justice, foncier, minier et espaces protégés – on remarque généralement une évolution lente des processus.

Décentralisation : L'adoption du cadre stratégique de la réforme et la mise en place des structures institutionnelles de la réforme en 2008 ont été suivies, toujours en 2008, de la promulgation d'un nombre de lois cruciales dans ce domaine, mais la tendance s'est ensuite ralentie pour le reste de la

période. Au Nord-Kivu, peu de progrès ont été enregistrés dans la préparation de futures Entités Territoriales Décentralisées (ETD), mais la Province a pris des initiatives, en particulier en matière de finance, alors que la question de la rétrocession/retenue à la source reste un sujet délicat.

Dans le secteur de la **défense**, comme noté ci-dessus, les accords de paix ont bloqué une réforme radicale de l'armée. Il faudra attendre 2011 afin de voir la promulgation de la Loi organique n° 11/012 portant organisation et fonctionnement des Forces armées, et de ses 17 ordonnances d'application.

En matière de **police**, on observe, comme pour la décentralisation, que l'impulsion de la réforme en 2007, ne s'est pas matérialisée. Il faudra attendre décembre 2012 pour voir l'adoption du Plan quinquennal de la réforme de la police.

La réforme de la **justice** a quand a elle piétinée et n'a pas avancé depuis 2007 et l'adoption du plan de réforme.

Concernant les **affaires foncières**, trois développements majeurs sont à signaler vers la fin de la période : la promulgation de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, l'adoption du plan de la réforme foncière en 2012 et, pour le Nord-Kivu, l'adoption et la promulgation de l'Edit 002/2012 du 28 juin 2012 portant rapports entre les Chefs coutumiers, Chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières en Province du Nord-Kivu.

En matière **minière**, on signale la décision de suspension des activités minières le 9 septembre 2010, suivant la signature de la Loi Dodd-Franck, et la reprise des activités un an plus tard.

Finalement, pour ce qui est des **espaces protégés**, seule une loi importante a été promulguée en 2008, sur la faune et les aires protégées.

1.1.3. Cadres de planification et budgétisation

L'analyse de ces cadres de planification a révélé que les questions fondamentales pour la stabilisation n'ont pas été considérées comme étant la plus grande des priorités du PQCE et du PAP et dans une moindre mesure dans le Programme du Gouvernement (certaines actions de stabilisation proposées dans le Programme du Gouvernement et dans une certaine mesure dans le PQCE ne se retrouvent pas dans le PAP, document de référence pour l'opérationnalisation et la budgétisation).

Les actions pouvant être directement considérées comme de la stabilisation sont principalement contenues dans le pilier 1 du PQCE et dans les points 1 à 3 du Programme du Gouvernement. Le budget du pilier 1 du PAP a été estimé à 5% du budget total du PAP et l'évaluation faite de l'exercice 2011 et 2012 n'a offert que peu d'information sur les réalisations faites dans ce secteur au delà de la gouvernance, thématique pour laquelle cette évaluation a montré certaines lacunes.

L'analyse du budget du Gouvernement provincial, bien que limitée, a également montré la tendance à un sous-investissement dans les thématiques clé de la stabilisation qui s'explique, au delà de la difficulté

à mobiliser des recettes et la faible rétrocession, par le besoin d'investir dans le fonctionnement du secteur de la santé.

1.2. Analyse de la réponse

1.2.1. Principaux résultats

L'ISSSS et le STAREC devaient simultanément « traiter les causes profondes et les conséquences de chaque conflit, appuyer la mise en œuvre des initiatives de paix au plan local et aider à stabiliser les régions où les conflits ont récemment pris fin. »¹

De 2008 à 2012, 69 projets, d'une valeur totale de 367 millions USD, ont été mis en œuvre. Au Nord-Kivu, on dénombre plus de 50 projets réalisés et en cours, certains limités à la province, d'autre régionaux.

Restauration de l'autorité de l'Etat et amélioration de l'environnement sécuritaire : 4 900 ex-combattants des Kivus, de Maniema et de la Province Orientale ont été démobilisés, 2 600 d'entre eux sont passés par les programmes de réintégration ; au Nord-Kivu spécifiquement, plus de 30 bâtiments ont été construits pour la PNC (y compris la police des frontières), 11 pour l'administration civile, et 3 pour les services judiciaires et correctionnels (Tribunaux de Paix de Rutshuru et de Masisi, et la prison de Rutshuru, celle de Masisi étant encore en cours de finalisation).

Relèvement économique et humanitaire et sociale : 500 000 bénéficiaires, dont presque la moitié au Nord-Kivu, de projets intervenant dans les domaines de la santé, de l'eau et l'hygiène, de l'éducation et la protection de l'enfance, de la résolution des conflits, de la gouvernance communautaire et de la cohésion sociale, ainsi que dans la reprise économique et agricole. Ces activités étaient principalement menées dans les « zones de confinement » autour des localités les plus touchées, pour éviter que le conflit ne déborde dans les régions riveraines.

Lutte contre les violences sexuelles : Onze projets ont été mis en œuvre dans le cadre de cinq composantes : la Lutte contre l'impunité, la Protection et la prévention, la Réforme du secteur de la sécurité, l'Assistance multisectorielle et la Cartographie des données. Les résultats incluaient l'élaboration et la validation des Normes et protocoles nationaux sur l'assistance médicale et psychosociale ; la réintégration socioéconomique et l'aide juridique pour les survivants de la violence sexuelle ; la validation des manuels utilisés par les FARDC et la PNC pour former les formateurs ; l'élaboration des outils de sensibilisation et de prévention et l'amélioration de l'assistance multisectorielle ; l'appui fourni à 20 cliniques juridiques permanentes qui ont apporté une aide juridique à 1 108 survivants de la violence sexuelle ; et la mise en place d'un système harmonisé et intégré de collecte des données pour la prévention de la violence sexuelle et la réponse à y apporter, basé au ministère du Genre, de la Famille et des Enfants.

¹ Cadre programmatique intégré de l'ISSSS (2009), p. 7.

1.2.2. Défis

Au niveau stratégique. On note premièrement une appropriation insuffisante du programme de stabilisation par le Gouvernement et les chefs de file du système des Nations Unies. Ce manque d'appropriation est lié à l'absence d'une définition du concept de stabilisation et de ses objectifs, et au déclin du soutien politique pour la stabilisation, enregistré peu après l'adoption du STAREC et de l'ISSSS, aussi bien au niveau du Gouvernement que des Nations Unies. Ce déclin d'intérêt est plus particulièrement visible lorsque l'on observe la fréquence des réunions nationales de coordination. Deuxièmement, le STAREC et l'ISSSS n'ont pas su s'adapter aux changements d'environnement, ne possédant pas les outils ou le soutien nécessaire afin d'opérer des modifications. Alors que les deux postulats sur lesquels ils reposaient – la mise en œuvre des accords de paix et la poursuite du dialogue politique, et la mise en œuvre des réformes structurelles, n'était visiblement pas réalisées, le STAREC et l'ISSSS continuèrent à offrir une réponse technique, qui, en absence de progrès au niveau politique ne réussit pas, à attaquer les causes profondes du conflit.

Au niveau programmatique. Premièrement concernant la phase de conception des projets, les programmes ont été conçus sans grande consultation préalable des autorités et des intervenants locaux ou sans analyse approfondie du contexte du conflit ; les projets étaient peu détaillés, « manquant de précision par rapport aux résultats attendus, (...) et peut être plus important, par rapport à la contribution à la stabilisation (théorie du changement) »². Pour la plupart des projets, les études de faisabilité n'étaient pas conduites avant le lancement des travaux. Deuxièmement, pour ce qui est de la mise en œuvre des projets, il faut souligner que l'approche projet, sectorielle, a montré ses limites. Elle n'a pas permis d'établir des synergies et d'adresser les causes multidimensionnelles des conflits. De plus, on a observé la pratique consistant à sous-traiter la réalisation d'activités ce qui a contribué à la volatilisation des ressources financières et a créé des difficultés de suivi. Troisièmement, le suivi et évaluation a été l'un des défis majeur au niveau de la programmation. On a enregistré une absence d'indicateurs communs, d'études de base au niveau du programme dans son ensemble, d'outils harmonisés de collecte des données, une implication non-optimale du gouvernement, ainsi qu'un manque de responsabilisation des partenaires de mise en œuvre. Finalement, après la finalisation des projets, on note une faible durabilité qui est en partie due aux difficultés éprouvées par le gouvernement dans l'appropriation des acquis du à la « faiblesse des structures et des capacités », et également à l'absence de stratégie de développement de capacité des acteurs locaux.

Au niveau de la coordination. Le STAREC et l'ISSSS possédaient deux mécanismes de coordination distincts : l'un dit du programme STAREC, conjoint, et l'autre de l'ISSSS, ouvert uniquement aux partenaires des Nations Unies. On note que les deux mécanismes mis en place pour la coordination étaient lourds, en particulier au niveau national où un nombre de structures prévues dans le dispositif n'ont même jamais vu le jour, et d'autres, pourtant cruciaux à l'appropriation et l'engagement de haut niveau (Comité de Pilotage et Comité de Suivi), ne se sont presque pas réunis durant la première phase

² Vinck, Patrick, Evaluation Externe de la Mise en Œuvre des Projets, Fonds de Consolidation de la Paix en République Démocratique du Congo, août 2013

du programme. Le fonctionnement non-optimal des structures de coordination du niveau national a eu un impact négatif sur le fonctionnement du mécanisme dans son ensemble, et en particulier sur la circulation d'information entre le niveau national et le niveau provincial. La participation au Comité Technique Conjoint en Province du Nord-Kivu est devenue pléthorique et les discussions stratégiques sur les enjeux de stabilisation n'ont pas toujours pu être tenues. De plus, la participation n'était pas régulière, avec beaucoup de rotation dans la représentation, ce qui n'a pas permis un véritable suivi. Finalement, l'absence de Termes de Référence clairs ou d'outils de suivi pour les Sous-commissions, et une confusion induite par le non-alignement des piliers du STAREC et ceux de l'ISSSS, n'ont pas permis de faire des Sous-commission une plateforme d'échange d'information fiable.

2. Paramètres du début de la deuxième phase

2.1. Environnement

2.1.1. Politique et sécuritaire

Le contexte politique et sécuritaire se constitue des éléments suivants :

Accord-cadre d'Addis-Abeba : signé le 24 février 2013, l'Accord-cadre pour la Sécurité, Paix et Coopération en RDC et dans la Région énonce les engagements pris par les pays de la région, la RDC, et les bailleurs de fonds. Alors que cet Accord –assurant entres autres la stabilité régionale et l'avancée des reformes structurelles – devrait faciliter le travail de stabilisation mené aux niveaux local et provincial, son évaluation au 22 septembre 2014 a relevé que malgré des réalisations, « il y a peu de progrès sur certains engagements et un certain nombre d'activités du Plan d'action régional n'ont pas encore débuté ». ³ Au niveau national, on note des réalisations liées au processus, telle que la tenue des réunions des comités composant le Mécanisme National de Suivi (MNS), mais du point de vue de la substance, « sur six principaux engagements pris par le Gouvernement Congolais, quatre connaissent un début de réalisation et deux demeurent des simples prévisions. » ⁴

Fin de la guerre du M23, Amnistie et Processus de Rapatriement : Le 5 novembre 2013, le Mouvement du 23-Mars (M23), a été militairement vaincu par les FARDC, soutenues par la Brigade d'Intervention de la Force (BIF) de la MONUSCO ; les négociations de Kampala ont officiellement pris fin le 12 décembre 2013 avec la signature des Déclarations de Nairobi, par lesquelles le M23 s'est engagé à renoncer officiellement à la lutte armée et le gouvernement de la RDC à adopter une loi d'amnistie générale pour faits insurrectionnels et faits de guerre. Depuis le 16 décembre 2014, le processus de rapatriement volontaire des 2'131 ex-combattants du M23 qui s'étaient réfugiés en Ouganda ⁵ ne va pas sans heurts.

³ Traduction du Premier rapport de progrès sur l'Accord-cadre, 14 septembre 2014, para. 134.

⁴ Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013) : Encore du chemin à faire !!!, Kinshasa, 14 septembre 2014, p. 4. Les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des reformes nationales seront abordés plus en détails dans la section **Error! Reference source not found. Error! Reference source not found.**

⁵ Radio France International, RDC : le lent rapatriement des ex-rebelles du M23 se poursuit, 31 décembre 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20141231-rdc-le-lent-rapatriement-ex-rebelles-m23-poursuit-ouganda-rwanda-kabila-addis-abeba/>

Le Gouvernement et le M23 s'accusent mutuellement de faire preuve de mauvaise foi. Les doutes subsistant autour de ce processus fait planer une ombre sur les perspectives de stabilisation.

Processus de désarmement des FDLR : Depuis avril 2014, le Gouvernement de la RDC, les Etats membres de la CIRGL, la SADC, et les Nations Unies, sont engagés dans un processus visant le désarmement des FDLR, avec une date butoir fixée au 2 janvier 2015 pour un désarmement volontaire. Alors que le processus a été jugé insatisfaisant par toutes les parties, les opérations militaires sont en cours, y compris au Nord-Kivu (Territoires de Rutshuru, Walikale, et Lubero). Alors que des mesures sont prises pour assurer la sécurité des populations civiles, la mémoire des opérations de 2009 et 2010 subsiste et on peut s'attendre à des changements de stratégies et d'alliances qui pourraient bien compliquer la mise en place des interventions de la deuxième phase du programme de stabilisation.

Programme de DDR III : Le 26 décembre 2013, le Gouvernement de la RDC a adopté, à l'intention d'un nombre anticipé de 14'000 ex-combattants issus des groupes armés congolais, le Programme National de Désarmement, Démobilisation, et Réintégration (DDR III) en réponse à l'augmentation attendue de la reddition des groupes armés résultants des opérations militaires. A l'heure actuelle, bien que certaines activités « pré-DDR » soient en cours, le DDR III n'a pas encore été officiellement lancé. De plus, certains aspects du plan restent encore un peu flous, en particulier la partie concernant la réintégration des ex-combattants dans la vie civile et leur communauté. Cette partie qui a toujours représenté le point faible de tout processus de DDR.

Operations militaires et insécurité dans les Territoires : Les opérations militaires étant menées depuis 2013 sont en grande majorité conduite sur le territoire de la Province du Nord-Kivu. Il s'agit des opérations contre le M23 et le FDLR dont il a déjà été question, mais aussi celles contre les ADF-NALU, APCLS, et NDC Cheka. La conduite des opérations militaires a fréquemment eu pour conséquence des changements d'alliance et des affrontements dont les civils restent les premières victimes, mais ont aussi mené à des succès qu'il est important de souligner.

Représentation politique : Le nouveau gouvernement, mené par le Premier Ministre maintenu Augustin Matata Ponyo se compose de 48 membres, dont moins de dix femmes. Ce nouveau gouvernement « ne compte pas de membre de l'opposition radicale, à part le MLC (... et) il n'y a qu'un représentant de l'UDPS d'Etienne Tshisekedi »⁶ « Le chef de l'Etat garde la main sur la Défense (...). De son côté, le Premier ministre Augustin Matata Ponyo garde le contrôle du ministère de l'Economie. »⁷ Le Nord-Kivu est représenté avec quatre postes ministériels, dont un Ministre d'Etat ressortissant de Beni (PPRD, Nande) et trois de Rutshuru (deux de partis de la majorité présidentielle et un de l'opposition républicaine ; deux hutu et un tutsi). Au niveau de la Province, depuis le dernier remaniement de novembre 2012, les Territoires de Beni et Lubero et les villes de Beni et Butembo, majoritairement Nande, occupent quatre ministères en plus du poste de Gouverneur. Vient ensuite le Territoire de

⁶ Radio France International, Un nouveau gouvernement de cohésion nationale pour la RDC, 8 décembre 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20141208-rdc-nouveau-gouvernement-cohesion-nationale-joseph-kabila-opposants-nommes/>

⁷ Radio France International, Un nouveau gouvernement de cohésion nationale pour la RDC, 8 décembre 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20141208-rdc-nouveau-gouvernement-cohesion-nationale-joseph-kabila-opposants-nommes/>

Masisi, avec deux ministères et le poste de Vice-gouverneur, puis Rutshuru, Nyiragongo et Walikale avec un ministère chacun.

Elections locales, provinciales et générales : Alors que le calendrier complet des élections n'est pas encore connu – les élections urbaines, municipales et locales ont été initialement annoncées pour juin, août et octobre 2015 – la révision de la loi électorale en janvier 2015, et l'inclusion d'une provision selon laquelle un recensement devrait être organisée avant la tenue de élections générales, a vu des manifestations importantes de l'opposition et finalement le retrait de l'article contentieux. Au-delà de ces manifestations, le positionnement politique de certains peut déjà être observé et il ne fait pas l'ombre d'un doute que cette période électorale verra une augmentation de la compétition et pourrait ainsi voir une augmentation de la mobilisation négative.

2.1.2. Règlementaire

Décentralisation : La décentralisation s'arrête à la Province, mais les quatre compétences qui devaient être transférées en priorité ne le sont toujours pas. Il faudra les élections locales pour voir continuer le processus au niveau des ETD, et la date butoir du 1 janvier 2018 pour voir ces compétences effectivement décentralisées. Certaines lois essentielles à ce processus sont toujours en train d'être élaborées.

Défense et sécurité : Le plan de réforme de l'armée a été révisé en juin 2013 et la loi n° 13/005 portant statut du militaire des FARDC a été promulguée le 15 janvier 2013. Le 19 septembre 2014, le Gouvernement a annoncé un remaniement général des FARDC en ligne avec la nouvelle structure. Tout en permettant au Président Kabila de maintenir un équilibre délicat entre les différents réseaux, les allégeances ethniques et politiques, il établit un concept organisationnel plus moderne, qui, s'il est correctement mis en œuvre, représentera une avancée significative. En matière de police, ce secteur est doté d'un arsenal juridique à présent complet. Le défi reste toutefois la mise en application de ce régime qui demande des ressources importantes. Alors que la défense et la sécurité sont deux compétences exclusives du pouvoir central, la Province, à travers son Gouverneur également représentant du pouvoir central en Province, a certains moyens à sa disposition pour faire avancer des dossiers. De plus, deux organes sont tout particulièrement pour la stabilisation : le Conseil provincial de Sécurité et les Conseils locaux pour la sécurité de proximité.

Justice : Alors que certaines lois ont été promulguées en 2013, entre autres la loi portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, le secteur de la justice reste problématique avec peu de progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme qui date de 2007. Le cadre légal fournit tout de même certaines opportunités pour la stabilisation, notamment avec les audiences foraines, le rôle de la coutume et de la médiation, et la possibilité pour la Province de jouer un plus grand rôle dans l'administration de cours et tribunaux, maisons d'arrêt, etc. – compétence concurrente du pouvoir central et de la Province.

Affaires foncières: La réforme foncière semble avoir ralenti après 2012. A l'heure actuelle, le cadre légal continue de souffrir d'importantes lacunes (contradiction des codes, rôle du pouvoir coutumier), mais il faut noter que la Province du Nord-Kivu a pris les devants et a utilisé l'opportunité que lui fournit le

Code agricole afin de définir plus clairement les droits et devoirs des chefs coutumiers, propriétaires terriens et exploitants agricoles dans un Edit 002/2012. Les Conseils Consultatifs National et Provincial pourraient également représenter une instance utile pour la conciliation de conflits des terres agricoles.

Minier : Les progrès sur la législation en matière minière n'ont pas été nombreux depuis le début 2013. En regardant les opportunités, force est de constater que la Province possède des compétences en matière minière (similairement au domaine foncier), mais que celles-ci ne sont pas exercées.

Espaces protégés : L'année 2014 a vu l'adoption du Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales. Ce décret assure aux communautés locales et peuples autochtones une sécurisation foncière sur l'espace qui leur sera concédé, de même qu'une reconnaissance du droit de propriété foncière, reconnaît le droit de possession coutumière existant sur les forêts en dehors de la concession communautaire, et transfère le pouvoir de décision aux entités administratives décentralisées. Le Conseil Consultatif Provincial des Forêts est une instance qui lorsqu'elle sera installée pourrait contribuer à la prise en compte de la voie des communautés riveraines dans les décisions de classement ou déclassement d'une forêt.

2.1.3. Cadres de planification et budget

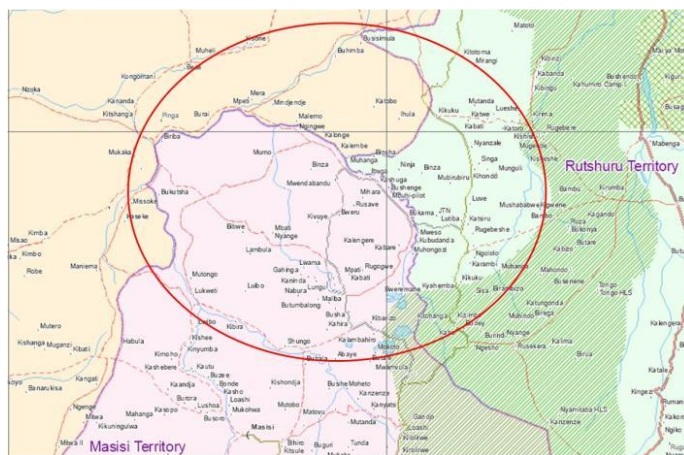
L'année 2015 devrait voir l'élaboration d'un nouveau PQCE et PAP à partir du deuxième semestre 2015. Le PQCE et le PAP étant des instruments majeurs sur lesquels se base la budgétisation de la Province, leur révision représente une opportunité pour le STAREC/ISSSS de mieux voir les interventions de stabilisation reflétées dans les instruments de planification provinciaux.

2.2. Synthèse des analyses de conflit et évaluations de besoin

2.2.1. Autour de Kitshanga

La zone située aux alentours de Kitshanga dans le territoire de Masisi et couvrant également une partie du territoire de la Chefferie de Bwito dans le Rutshuru et la localité de Pinga a été jugée zone prioritaire numéro 1 pour la stabilisation au Nord-Kivu.

La zone autour de Kitshanga est caractérisée par une présence de quatre dynamiques de conflit qui, s'entremêlant, ont à ce jour créé d'importants incidents de protection, déplacements de population, la cristallisation des tensions autour de la question ethnique et probablement une perte-à-gagner en termes d'activité économique.



2.2.1.1. Descriptif de la zone

- La chefferie de Bashali dans le territoire de Masisi, notamment l'axe Kitshanga-Pinga : les cités de Kitshanga, Burungu, Mweso et Pinga ainsi que Lukweti et Lwibo sur l'axe Kitshanga-Lukweti ;
- La localité de Pinga qui est constituée de Bushimoo dans le territoire de Masisi et Nkasa et Katanga dans le territoire de Walikale ;
- La chefferie de Bwito dans le territoire de Rutshuru, notamment les cités de Nyanzale, Kikuku, Katwe et Katsiru au Nord et Birambizo au Sud.

La zone « Autour de Kitshanga » est une des régions les plus densément peuplées du Nord-Kivu, avec une densité moyenne d'environ 150 habitants/km²⁸. La région de Mweso et Kitshanga est de moyenne altitude entre 1,500 et 2,500m. Nyanzale, Katwe, Kikuku et Birambizo font une zone montagneuse de basse altitude et Katsiru est situé sur un plateau effondré. Comme partout au Nord-Kivu, le relief est très accidenté. Toute la zone ciblée par cette analyse a un sol volcanique riche en humus. Elle est par conséquent très fertile (jusqu'à trois récoltes par an).

Plus de la moitié de la population du territoire de Masisi sont des Hutu, d'origine rwandaise. Les Hunde qui se considèrent comme la communauté « autochtone » sont minoritaires, à l'instar des Tutsi, également d'origine rwandaise (les Tutsi et Hutu font parties de la communauté « rwandophone »), des Nyanga et des Nande. Des petits groupes de Pygmées, qui ont dû abandonner leurs habitats dans les forêts à cause des combats, se sont aussi établis dans les cités dans des conditions déplorables. Dans le Bwito, la majorité de la population est également Hutu alors que les Hunde (« autochtone »), Tutsi et Nande sont des minorités. Dans les localités visitées dans le Bwito dans le cadre de cette étude, les Hutu constituent au moins 80% de la population.

L'agriculture, l'élevage et le petit commerce sont les principales activités économiques dans la zone. La majorité des habitants de la zone sont des agriculteurs qui exploitent la terre volcanique très fertile et la forêt vierge (autour de Pinga). Les éleveurs, les petits commerçants, et les agents publics sont minoritaires.

La population de cette zone, en particulier les femmes, n'a que peu accès à l'éducation : 25% de la population a achevé l'école primaire, 22% n'a jamais étudié, 1% a fait une formation et 3% a fini l'université.⁹ Pour le Bwito, 59 % des femmes sont analphabètes contre 34,8 % des hommes¹⁰. Dans la chefferie de Bashali, l'effectif de femmes représente 17% des élèves scolarisés¹¹.

⁸ Tout le Territoire de Masisi a une superficie de 4,734 km², soit 8% de la superficie totale du Nord-Kivu. En 2004, la population du territoire était estimée à environ 700,000 habitants, avec une densité d'environ 150 habitants/km². La superficie de la Chefferie de Bwito est de 1,459km². Sa population est estimée à 593,994 habitants avec une densité moyenne de 147 à 150 habitants au km².

⁹ Mission sur terrain en août 2014.

¹⁰ Mission sur terrain en octobre 2014.

¹¹ Données pour 2011, dans *Pour que les Bashali fument le calumet de la paix*, Action solidaire pour la paix (ASP) en partenariat avec Life & Peace Institute, 2014, p. 32.

2.2.1.2. Système de conflit

a. Dynamiques négatives

Les deux dynamiques négatives les plus saillantes sont les dilemmes sécuritaires et la mobilisation autour de la terre et de l'identité, couplés aux dynamiques régionales qui viennent s'ajouter à la problématique.

i. Les dilemmes sécuritaires

Certaines troupes des FARDC (811^{ème} et 812^{ème} régiments contrôlant la zone jusqu'en 2013, 804^{ème} régiment en place depuis décembre 2013) et de la PNC (groupe mobile d'intervention – GMI) sont perçus par la population comme des forces prédatrices, responsable de nombreux abus contre les civils. Dans certain localités, comme Pinga et Masisi, les FARDC sont souvent considérés comme soutenant une communauté ou un groupe armé en conflit (par exemple la coalition APCLS-Nyatatura-FDLR contre le NDC/Cheka de 2011 à 2013). En outre, l'absence des forces de sécurité dans les régions les plus isolées a créé un vide sécuritaire qui, couplé à la faible capacité des FARDC là où elles sont présentes, les rend difficilement à même de protéger la population et ses moyens de subsistance. Les groupes armés présent dans la zone – principalement APCLS, NDC/Cheka, Nyatatura et FDLR – exploitent le vide sécuritaire pour développer leur ascendant et propager leurs influence et agendas, en prétendant représenter les intérêts d'une ou de l'autre communauté alors que les abus sont multiples. L'usage de la violence, notamment à travers le soutien à des groupes armés, est aussi perçu par certains politiciens ambitieux comme un moyen d'accroître leur influence et leur statut. Cela se manifeste particulièrement à l'approche des élections. En dehors des rendez-vous électoraux, le contrôle ou le soutien aux acteurs armés est aussi un moyen de se positionner comme un acteur incontournable aux yeux du pouvoir central à Kinshasa ou au niveau provincial à Goma. Il sied de noter que ces acteurs n'optent pas automatiquement pour des approches violentes. Selon les circonstances, ils peuvent alternativement inciter à la violence ou participer aux efforts de paix et utiliser leur influence sur les groupes armés de manière positive s'ils estiment qu'ils en tireront des avantages politiques.

ii. Mobilisation autour de la terre et de l'identité

A cause d'une gouvernance personnalisée/patrimoniale et un déficit d'institutions publiques qui protègent les citoyens et leurs biens, les Congolais s'identifient, et comptent, pour assurer leur sécurité et survie, sur leur affiliation avec leur groupe ethnique, y compris l'accès à la terre. L'appartenance ethnique est un outil de mobilisation électorale ainsi que la base de la mobilisation par des groupes armés qui prétendent protéger leurs intérêts. Dans la zone « Autour de Kitshanga » comme ailleurs au Nord-Kivu, cet antagonisme ethnique existe surtout vis-à-vis de groupes considérés comme « étrangers », rwandophone, qualifiés de Banyarwanda, mais également au sein du groupe des rwandophones, en particulier entre Hutu et Tutsi. Les tensions intercommunautaires entre les Nyanga et les Hunde ont des racines profondes à Pinga, et la méfiance persiste. Néanmoins, récemment, la cohabitation pacifique s'est améliorée grâce aux opérations militaires qui ont rétabli la sécurité et ont permis le retour des déplacés et la mise en œuvre d'activités favorisant la cohabitation pacifique. A Kitshanga et Mweso, la polarisation Hunde, Hutu et Tutsi reste préoccupante. A Nyanzale, les tensions

entre les Hutu et la coalition des Hunde et Nande sont élevées. La méfiance et les rumeurs caractérisent ces communautés et la cohabitation n'est presque pas possible. A Katsiru, la communauté Hunde est en dispute avec la communauté Tutsi pour des questions liées à l'accès à la terre.

Conflits liés au pouvoir. Les conflits liés au pouvoir dans la zone ciblée opposent surtout les chefs coutumiers et les différents groupes ethniques. Toujours dans le but de renforcer leur légitimité qui dépend du soutien de la part de leurs groupes ethniques, les chefs coutumiers sécurisent leurs communautés et leurs biens même en utilisant le soutien des groupes armés si nécessaire. L'accès au pouvoir permet en effet l'accès à la terre et aux ressources naturelles ainsi qu'aux emplois pour la famille et leur groupe ethnique. Pour cette raison, certaines communautés se confient plus à l'autorité coutumière (spécifiquement les Hunde qui détiennent ce pouvoir), et d'autres favorisent les relations avec l'autorité étatique (surtout les Hutu et les Tutsi qui n'ont pas de pouvoir coutumier). Ce type de relations avec le pouvoir renforce les conflits ethniques. A Kitshanga et Mweso, la légitimité des chefs coutumiers Hunde souffre du fait qu'ils proviennent d'une communauté minoritaire. Les Hutu et Tutsi veulent s'y opposer et conquérir le pouvoir local, mais ils n'ont pas l'accès au pouvoir coutumier. Pour cette raison, les communautés rwandophones se prononcent en faveur de la dissolution du pouvoir coutumier, pour instaurer une autorité étatique qu'ils souhaitent neutre et inclusive. A Pinga, le conflit de pouvoir coutumier est devenu violent là où les chefs coutumiers et leurs groupes ethniques, soutenus par des groupes armés, se sont battus pendant plusieurs années. Alors que des communautés se battent pour le pouvoir traditionnel, les chefs coutumiers ont perdu une grande partie de leur légitimité. Leur déclin est allé de pair avec l'affaiblissement du système coutumier d'allocation des terres à partir des années 1970. Beaucoup ont profité de la réforme foncière de 1973 (ouvrant les terres coutumières à la vente privée) pour s'enrichir en privatisant de larges concessions, puis en les vendant à des entrepreneurs, souvent d'origine rwandaise. Des centaines de familles paysannes ont ainsi été chassées de leurs terres par leurs propres autorités coutumières, ce qui a fortement endommagé la popularité de ces derniers à long terme.

Les grandes concessions et la dualité de la loi foncière. La terre est un enjeu majeur des conflits dans la zone. Les conflits autour de la question foncière ont pris une connotation ethnique avec l'arrivée massive de populations rwandophones, qui a créé de fortes tensions entre les arrivants et les communautés se considérant comme « autochtones », notamment les Hunde. Les Banyarwanda – en particulier une petite élite d'entrepreneurs tutsi – ont surtout tiré profit de la nouvelle législation foncière adoptée en 1973 (qui faisait passer toutes les terres sous le contrôle de l'Etat et les ouvrait à la vente privée) pour acquérir de vastes étendues de terres à travers le territoire de Masisi et la chefferie de Bwito au détriment des paysanneries locales, y inclus les hutu et donc des tensions ethniques ont aussi émergé entre les Tutsi et les Hutu, pour la plupart des cultivateurs. La nouvelle loi a aussi créé une dualité de la loi foncière car le droit coutumier continue à être appliqué. Cette dualité entre le droit écrit et le droit coutumier a permis à certains leaders politiques et coutumiers de manipuler la loi pour acquérir de larges portions de terres et en chassant les populations paysannes sans indemnisation. Quelques chefs coutumiers s'enrichissent en vendant les terres. Des plantations sont réclamées par certaines personnes influentes en complicité avec des conservateurs des titres fonciers affectés aux territoires, car des titres officiels peuvent être créés pour ces terres si elles sont déclarées vacantes et

peuvent ainsi être vendue. C'est aussi le cas – surtout à Pinga et Kitshanga – quand les gens qui ont fui la guerre sont retournés et ont trouvé leur terre vendue pendant leur absence. Aussi, les grands concessionnaires à Kitshanga sont souvent des politiciens ou des militaires qui utilisent leurs positionnements pour protéger leurs propriétés. A Pinga, la population parle des ventes illicites des terres sans informer les chefs coutumiers, et aussi de l'occupation illégale de la terre par des étrangers, surtout rwandais. En général, l'accaparement des terres génère, au niveau local, de fortes frustrations. De plus, l'information récoltée à Katsiru montre que certains grands concessionnaires continuent d'élargir illégalement les limites de leurs concessions après l'achat. Les frustrations au sein de la population paysanne sont exacerbées par le fait que les grands concessionnaires ne mettent pas toujours en valeur les pâturages qu'ils possèdent et laissent parfois de grandes étendues de terres inexploitées.

Dans ce contexte, **les femmes sont les premières victimes de la dualité de la loi**. Théoriquement, le code foncier de 1973 accorde le droit de jouissance sur les terres rurales à tous, sans distinction de sexe. Cependant, les coutumes et pratiques traditionnelles discriminatoires envers les femmes, encore très suivies, excluent celles-ci de l'héritage et de la succession. Cela empire avec la diminution de la disponibilité de terres vacantes. Les enfants des mères sans terre (comme les veuves, les femmes séparées ou divorcées, etc.) grandissent dans la pauvreté avec peu de moyens de subsistance.

Conflit entre les éleveurs et les agriculteurs. Les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sont nombreux, les bêtes des premiers s'égarant sur les champs des derniers. Avec la croissance démographique et l'occupation des terres par les grands concessionnaires, l'espace diminue et les deux modes d'utilisation de la terre se confrontent. Ce conflit a pris un caractère ethnique, car les agriculteurs sont majoritairement Hunde et Hutu, et les éleveurs Tutsi. Des conflits entre cultivateurs et éleveurs se manifestent dans presque toute la zone ciblée, mais surtout à Kitshanga, où actuellement, ce conflit a dégénéré entre un groupe de jeunes Hunde et des propriétaires de vaches tutsi. La situation est aussi tendue à Lukweti où la divagation du bétail crée des tensions avec les agriculteurs. A Nyanzale, la divagations des vaches appartenant en majorité aux Hutu sur les champs des cultivateurs Hunde sont aussi fréquentes.

iii. Exploitation des ressources naturelles.

L'exploitation des minerais. Selon plusieurs sources locales dans les cités visitées, il n'existe aucune relation de causalité entre les conflits locaux et l'exploitation des ressources naturelles en plus des conflits fonciers, avec l'exception de Pinga, où le NDC/Cheka a profité de l'exploitation des minerais (or, cassitérite) et du bois pour se financer.

Conflit autour du Parc national des Virunga. Plusieurs conflits existent avec le Parc National des Virunga, mais parmi les plus importants est un conflit entre l'ICCN et une centaine de familles tutsi qui s'est installée à Bwiza, et y a fait une zone d'élevage.

iv. Dynamiques régionales

Manipulations des acteurs politiques, militaires et économiques. De l'indépendance en 1960 au milieu des années 1990, les tensions politiques dans la zone ciblée étaient avant tout causées par des enjeux locaux, en lien avec la triple problématique de la terre, du pouvoir et de l'identité. Cependant, les dynamiques du conflit ont évolué dans les deux dernières décennies: la violence est devenue une stratégie des élites politiques et militaires, basées à Goma, Kinshasa voire même Kigali, cherchant à défendre leurs intérêts ou à protéger leur statut. A titre d'exemple, la zone de Pinga a été au centre des affrontements entre des groupes armés qui ont des liens aux niveaux provincial, national et régional. Le groupe armé NDC-Cheka est taxé par la population et certains experts d'avoir été allié avec le mouvement M23 et par extension avec le gouvernement rwandais. Ce groupe aurait aussi paradoxalement bénéficié de l'appui de certains généraux des FARDC et de politiciens congolais aux niveaux national et provincial.

Zone d'origine des réfugiés congolais. Depuis 2002, on constate un afflux lent, mais régulier de personnes franchissant la frontière avec le Rwanda pour se rendre au Nord-Kivu, notamment sur le territoire de Masisi. Le retour des réfugiés – principalement Tutsi - est spontané. De nombreux rapatriés spontanés réclament la citoyenneté congolaise. La majorité des réfugiés présents au Rwanda et au Burundi sont des Tutsi et leur retour est de ce fait particulièrement délicat du fait que la population dans la zone étudiée indique que ces réfugiés seraient en fait des Rwandais qui n'ont jamais vécu en RDC. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) estime qu'il y a 50'000 réfugiés officiels au Rwanda, 20 000 au Burundi et 45 000 en Ouganda. La plupart peuvent s'attendre à trouver leurs terres et leur maison occupées par d'autres à leur retour.

b. Dynamiques positives

i. Processus de paix locaux

En ce qui concerne la **résolution des conflits**, l'approche non violente est le mécanisme préféré dont le dialogue est le plus important. Dans la zone étudiée, on retrouve plusieurs mécanismes, dont des réunions de discussion ad-hoc par le conseil des sages, des chefs, et des résidents (les femmes sont exclues), le conseil de famille, le recours à la justice à travers le tribunal de paix à Rutshuru-Centre, deux Baraza en cours d'implantation à Kitshanga et Pinga par la MONUSCO et quelques associations dirigées par des femmes. Néanmoins certains enquêtés, femmes et hommes, reconnaissent que la violence aide parfois à résoudre un problème local plus rapidement.

En ce qui concerne la **transformation des conflits**, alors que l'analyse réalisée ne l'a pas relevé, il est important de signaler qu'un processus de recherche-action-participative, soutenu l'ONG Action Solidaire pour la Paix (ASP), avec l'appui technique et financier de l'ONG internationale Life and Peace Institute (LPI) a mené les représentants de trois communautés, Hunde, Hutu et Tutsi, à conclure un plan d'action à l'issue d'un dialogue organisé à l'été 2013, suite à la violence du mois de février. Deux mécanismes ont été institués afin d'appuyer les recommandations : Groupe de Plaidoyer pour la Paix dans le Masisi (GPPM) et les Cadres inter-paysans pour la transformation des conflits (CITC - voir ci-dessous). De plus, SFCG et d'autres ONG nationales et internationales, en collaboration avec les associations et

organisations locales, organisent plusieurs activités de sensibilisation et de formation sur la cohabitation pacifique et le combat de la haine et des préjugés entre les paysans des communautés. Les jeunes de Kitshanga se sont aussi organisés en association VI.JI.P.CO pour lutter contre la haine ethnique. D'autres associations sont aussi présentes : *Save communities in conflict* (Kitshanga et Pinga), Action Solidaire pour la paix (Kitshanga) et ASPLP (Bwito et Bashali), ce qui a produit des changements positifs à Kitshanga et Pinga.

Malgré l'activisme de ces mécanismes les communautés estiment qu'ils ont des limites, vu que les conflits, la haine et la méfiance persistent. Parmi les limites identifiées : la formation insuffisante sur la cohabitation pacifique, la manque des capacités et de connaissance sur les méthodes et techniques de la transformation et résolution des conflits ainsi que le manque de motivation des associations locales, et le fait que certains acteurs clés qui ne changent pas.

La médiation des conflits fonciers. Les systèmes de médiation sur les conflits fonciers sont aujourd'hui bien développés : par exemple, en 2012, l'agence onusienne UNHABITAT a résolu plus de 640 conflits dans l'Est de la RDC. Cependant, la médiation trouve ses limites pour les conflits fonciers liés à l'accaparement des terres par des grands concessionnaires. Des Cadres inter-paysans pour la transformation des conflits (CITC) ont été mis en place en 2013 avec l'appui d'Action Solidaire pour la Paix (ASP) et Life and Peace Institute (LPI). Ces CITC travaillent surtout sur des conflits fonciers individuels, sur le plan micro, mais qui n'ont pas beaucoup d'influence directe sur la communauté ou les conflits intercommunautaires au niveau macro. Le Comité local de paix et conciliation (CLPC), dont la mise en place avait été mandatée par les Accords du 23 mars 2009, au présent est actif dans la médiation à Katsiru, Kikuku et Kitshanga (même si le bâtiment en tant que tel n'est pas opérationnel). Le rôle du CLPC dans la médiation est important, les gens peuvent aller se plaindre sans devoir payer de l'argent. Il a aussi été constaté que les acteurs non étatiques intervenant dans les milieux ne contactent pas les CLPC, qui devraient normalement jouer un rôle de coordination. Le manque d'implication du CLPC par les partenaires internationaux et nationaux explique en partie que le CLPC n'intervient pas plus profondément dans le développement.

Rôle des autorités coutumières. De manière générale, les autorités coutumières dans la zone ciblée n'exercent que rarement une influence positive en matière de construction de la paix. Ils s'engagent assez peu dans des initiatives de dialogue ou de médiation et font souvent preuve d'un esprit partisan et radical. Les autorités coutumières, sont non seulement partisans mais prennent aussi part à la violence, comme c'était le cas à Pinga.

Un rôle souvent positif est joué par les **média**, qui lors des épisodes de violence diffusent des messages de paix et n'incitent pas à la haine ethnique. **L'église catholique** a généralement un rôle positif de connecteur entre les communautés : elle prêche la cohabitation pacifique et organise des activités de réconciliation, a installé des Commissions justice et paix (CJP) dans toutes les paroisses et chapelles. Elle est perçue comme impartiale grâce aussi au fait que des prêtres non originaires sont mieux tolérés par toutes les parties aux conflits. Plus problématique est le rôle de **l'église protestante** au sein de laquelle les communautés spirituelles sont fortement ethnicisées et lancent des messages de prédication à

double sens, en vue de mobiliser ou d'inviter les croyants à soutenir des activités à connotation ethnique.

ii. Structuration de la société civile

La société civile de Masisi joue un rôle de rapprochement intercommunautaire et de plaidoyer en faveur des populations en difficulté. Cependant, les conflits interethniques que connaît le Territoire de Masisi ont endommagé la force de la société civile qui est devenue une structure tribalisée où les critères de compétence passent au second-plan, derrière les considérations ethniques. L'indépendance et l'impartialité de la société civile de Masisi ne sont pas garanties non plus. Les représentants de la société civile se sentent moins redevables à l'égard de leurs communautés respectives qu'à l'égard de leur hiérarchie, la Coordination provinciale de la société civile basée à Goma. La politisation de la société civile a aussi diminué sa capacité d'exprimer les revendications des populations locales.

La société civile de Rutshuru. Bwito fait partie de la société civile territoriale de Rutshuru. D'une manière générale, la société civile au niveau territorial s'implique tant bien que mal dans la résolution des conflits communautaire et la réconciliation et la cohabitation pacifique. La branche de la société civile de Bwito est plutôt un outil politique d'intérêts privés. De plus, la société civile de Bwito est caractérisée par une crise de confiance et de leadership et s'est divisée en deux, la société civile des Hunde et Nande, et la société civile des Hutu et Tutsi. Chaque société civile nomme le vice-président d'un membre de l'autre communauté, choisissant une personne avec peu de capacité.

Le rôle des femmes. Les conflits qui ont secoué la zone ciblée n'ont pas épargné les femmes. A plusieurs moments, les femmes ont été l'objet d'exactions ciblées, notamment des violences sexuelles, particulièrement à Kitshanga, Mweso et Pinga. Ceci a paradoxalement permis la promotion du leadership féminin, à travers les efforts de renforcement des capacités des femmes engagées sur le plan local. A Kitshanga, Mweso, Pinga ainsi que à Masisi-centre et Sake, plus d'une vingtaine de femmes (pour la plupart des enseignantes) sont devenues des actrices influentes de la société civile à travers le lobbying contre les violences sexuelles. Certaines associations féminines se sont également distinguées par leur activisme en faveur de la paix ; autres, comme à Bwito, ne sont que des associations des femmes commerçantes et agricultrices.

iii. Provision de services par des organisations non gouvernementales

L'apport de la communauté internationale dans la résolution des conflits dans le territoire de Masisi, à travers les ONG et les agences du système des Nations Unies, a été remarquable, mais à longterm souffert de son intermittence et du manque d'expertise de certains intervenants. Beaucoup d'organisations ont travaillé dans le milieu depuis des années 1990, mais leur attention a été portée principalement sur les conséquences des conflits et pas sur les causes. Les interventions humanitaires dans les domaines de la santé et de l'éducation sont normalement très appréciées par la population. Cependant, l'efficacité de l'aide dans le domaine des infrastructures routières a été remise en cause.

En outre, la société civile se dit fatiguée de voir défiler les organisations qui administrent des sondages, puis organisent des ateliers, dont les recommandations ne sont ni appliquées ni suivies. D'ailleurs,

l'impartialité des ONG internationales est parfois mise en cause car elles sont perçues comme travaillant seulement avec un ou deux communautés ethniques, les Hunde ou les Nyanga.

2.2.1.3. Faisabilité

a. Degré de présence de l'Etat

L'administration civile. Dans l'ensemble, les services publics dans le Masisi ne répondent pas ou ne satisfont pas correctement les besoins des populations locales. L'administration civile est présente sur l'axe Kitshanga-Pinga, y compris à Kitshanga, Mweso et Pinga, mais elle est moins efficace. Le plus grand problème est la formation insuffisante des agents, la mauvaise infrastructure des bâtiments et le manque d'équipement. Beaucoup de fonctionnaires ne sont pas payés par l'Etat congolais. L'administration publique est caractérisée par la corruption et le manque de neutralité. Depuis les combats entre les FARDC et l'APCLS de 2014, l'administration civile ne s'est pas encore réinstallée dans les localités de Lukweti et Lwibo. Il y a aucune institution judiciaire dans la zone ciblée et toutes les questions sont jugées selon la coutume. Le tribunal de paix au niveau du territoire n'est saisi que lorsqu'il y a absence de compromis. Seul le « bushenge » (une sorte de Baraza de la communauté Hunde) constitue un cadre judiciaire local.

Les forces de sécurité. Présentement, les 802^{ème}, 804^{ème} et 806^{ème} régiments et un bataillon de l'URR (Unité de Réaction Rapide) des FARDC sont présents dans la zone. Dans la chefferie de Bwito il y environ 59 policiers, dont seulement la moitié est payée. Dans beaucoup d'endroits dans le Bwito, les FARDC sont absents. Les groupes armés profitent de ce vide sécuritaire pour s'établir comme protecteur des gens alors qu'ils propagent leurs agendas. D'une manière générale, les FARDC et la PNC sont perçues comme des forces prédatrices responsables de nombreux abus contre les civils, comme décrit dans la section « dilemmes sécuritaires ».

b. Interventions en cours

Cette zone bénéficie de plusieurs interventions humanitaires dans le secteur de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire et de la protection.

2.2.2. Beni Nord

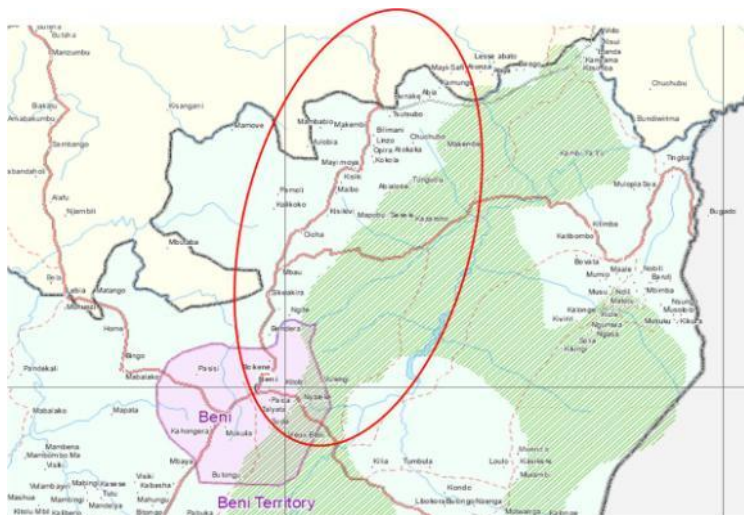
La zone, située au nord du territoire de Beni, constitue – avec trois autres zones arrivées ex aequo – la deuxième priorité en termes de stabilisation au Nord-Kivu. Située à la frontière du Nord-Kivu et de la Province Orientale, liées à deux postes frontaliers parmi les plus importants de la Province, la zone de Beni est la porte d'entrée et de sortie de nombreuses commodités et l'une des zones les plus économiquement importantes de la Province à côté de Butembo et de Goma.

2.2.2.1. Descriptif de la zone

La zone Beni-Nord correspond essentiellement au secteur de Beni-Mbau – l'un de quatre secteurs que compte le territoire de Beni. Il couvre une superficie de 2 657Km² et est limité : à l'est, par la rivière Semuliki qui lui sert de limite naturelle avec la chefferie de Watalinga et le secteur de Ruwenzori; à l'ouest par la cité de Mangina limitrophe de la collectivité d'IRUMU (Province Orientale); au Nord par les

collectivités de Walese et Van Kutu en territoire d'IRUMU (province Orientale) ; au Sud par les collectivités de Ruwenzori, de Bashu et de Bapere.

Le secteur de Beni-Mbau fait partie intégrante du territoire de Beni en Province du Nord Kivu, il est composé de 4 groupements – Batangi-Mbau, Banande-Kainama, Baswagha-Madiwe, et Bambuba-Kisiki – qui rassemblent 34 « localités » et 593 villages. Le secteur est un carrefour stratégique pour les transactions des Butembo vers Kisangani ou vers l'Ouganda. Mbau est le chef-lieu du secteur, village situé à 25Km de la ville de Beni, sur la route menant de Beni à Bunia.



Le secteur est dirigé par un Chef de Secteur nommé par décision du Gouverneur de Province. Chaque Groupement, localité et village est dirigé par un chef, revêtu du pouvoir coutumier reconnu par l'Etat.

2.2.2.2. Système de conflit

Le contexte prévalant actuellement dans la zone « Beni-Nord » est le produit de l'histoire. Ce contexte se caractérise par une puissance économique et politique significative, dont le développement a été favorisé par la position stratégique de cette zone aux croisements de la Province Orientale, de l'Ouganda et du Nord-Kivu, et qui est en partie le fait de l'entrepreneuriat du peuple Nande, largement majoritaire dans la zone, qui a su développer le commerce, particulièrement du bois, mais aussi de l'or, et imposer le Grand-Nord comme un producteur important de produits agricoles.

La seconde guerre du Congo a vu le découpage de la province du Nord-Kivu entre deux factions du RCD – le RCD-Goma et le RCD-KML – le second occupant notamment la zone concernée. A l'occasion des occupations, et sur fonds d'une désintégration déjà entamée de l'Etat, des familles de commerçants ont eu l'opportunité de s'élever en pouvoir parallèle au point même de réussir à renégocier des lois et réglementations à leur profit.

La faible présence de l'Etat a également facilité l'implantation de nombreux groupes armés congolais – certains ayant pris part aux accords de paix de 2008 et 2009 (Mayi mayi Kasidien, Mayi mayi Ruwenzori, etc.) – et le renforcement du groupe armé étranger ADF-Nalu, dans la zone.

Des alliances ont été créées au fil du temps entre personnalités politiques, grands commerçants et acteurs armés de la zone.

Alors que la zone pouvait être caractérisée par une stabilité relative à l'échelle du Nord-Kivu, on observe un changement du type de violence utilisée – en particulier depuis 2013, et de manière sans précédent depuis octobre 2014. Les opérations militaires de 2014 contre les ADF-Nalu ont eu un impact sur la

capacité de nuire du groupe armé, qui a été divisé en plusieurs groupes. Mais elles sont également à la base de la radicalisation de la violence qui s'observe depuis octobre 2014, et dont l'intensité a heureusement diminué au moment de la rédaction de cette analyse.

L'analyse des dynamiques essaie de réconcilier les dynamiques plus anciennes et les événements récents.

a. Dynamiques négatives

i. *Dilemmes sécuritaires*

La zone Beni Nord est caractérisée par une forte militarisation et la présence de groupes armés groupes - d'auto-défense congolais présents dans la région depuis les années '50 et plus ou moins actifs selon les périodes, et du groupe armé étranger ADF-Nalu présent lui dans la zones depuis la moitié des années 90. Ces groupes, en particulier l'ADF-Nalu, ont créé des liens importants avec les communautés locales et leurs représentants coutumiers, et grands opérateurs économiques des Territoires de Lubero et de Beni, dont l'essor économique et l'érection en un centre de pouvoir ont été facilité par la déliquescence de l'Etat observée à partir des années '90 et celles de guerre et d'occupation.

Cette situation de cohabitation – « les ADF vont cohabiter avec les populations et autorités locales, fréquenter les marchés locaux, les églises, et même participer aux réunions sécuritaires locales avec les militaires de l'armée nationale » – a perduré jusqu'en 2005, date de la première opération militaire des FARDC contre les ADF-Nalu, et qui sera suivie des opérations de 2009/2010, en collaboration avec l'armée ougandaise, et 2014.

Les opérations militaires ne peuvent être à l'heure actuelle considérées comme ayant atteint un grand succès. En effet, alors que l'opération Sukola I de 2014 aura connu quelques victoires, dont la prise de l'état-major des ADF jusque-là situé à Kamango, selon le rapport final du Groupe de Experts pour l'année 2014, les opérations militaires successives n'ont pas réussi à diminuer de manière définitive les capacités des ADF. Les ADF continuent de bénéficier d'importants réseaux de soutien en RDC et à l'étranger, qui leur ont permis de s'adapter et de perdurer. Cette adaptation semble être passée par un retranchement des ADF vers des positions, si moins avantageuses, desquelles ils seraient plus difficilement de-logeables, et aurait aussi provoquée une radicalisation et une transformation des modes de perpétration de la violence. Ainsi dès 2010, on a enregistré des cas d'enlèvements qui ont connu leur apogée en 2014. La série de massacres qui ont coûté la vie à un nombre estimé de 200 victimes en octobre et novembre 2014, bien que n'ayant pas été attribués avec certitude aux ADF, est une autre illustration de cette radicalisation.

L'insécurité ressentie par la population est également vecteur de l'importante présence militaire que connaît la région. L'assassinat du Colonel Mamadou Ndala, le 2 janvier 2014, a mis en lumière l'existence de réseaux d'intérêt au sein des FARDC. Le lieutenant-colonel Birocho Nzanzu a été notamment reconnu coupable de « trahison » et de « complicité avec un mouvement terroriste » (i.e. ADF), en vue de l'assassinat du Colonel. Ce verdict a été accueilli avec différentes interprétations, une autre piste étant avancée, notamment par la société civile, qui mentionne l'existence de réseaux, en particulier ex-CNDP

au sein de certaines troupes déployées à Beni depuis les opérations de 2009/2010, pour lesquelles l'arrivée de Ndala au commandement de l'opération Sukola I aurait été perçue comme une menace envers des réseaux bien établis de contrebande.¹²

Certains « militaires commettent d'une part beaucoup d'exactions contre les civils (vols, extorsions, etc.), et les heurts et conflits entre différentes unités provoquent régulièrement des tirs entre FARDC eux-mêmes. Ce fut par exemple le cas à Eringeti le soir du 30 mai lorsqu'une altercation entre deux militaires provoqua des tirs pendant près de 45 minutes. »¹³

Ces assertions semblent être renforcées par les résultats du sondage effectué par les partenaires d'ActAlliance selon lequel, malgré l'importante présence militaire et des services de sécurité, un peu plus de 20% de la population estime que l'armée et la PNC assure leur sécurité. Ce pourcentage tombe à 6,5% pour ce qui est de l'ANR et de la DGM et à un peu plus de 9% pour la justice.

Face à ce sentiment de ne pas suffisamment être protégé par les services de sécurité de l'Etat, les ménages enquêtés trouvent à 26,8% que le recours aux groupes d'auto-défense est l'alternative indiquée, quand 24,1% d'opinions remettent leurs sorts en Dieu. 9% estiment que le recours aux groupes armés serait privilégié comme alternative de protection de la population.

La confiance qui semble être placée dans les groupes d'auto-défense correspond à une montée de la peur parmi la population de la zone. Cette peur qui est entretenue par certains acteurs, dont la Société civile du Grand-Nord qui a appelé à la mise en place des forces populaires d'auto-défense pour répondre aux attaques des présumés ADF. Ces événements macabres sont à la base du dépeuplement de plusieurs villages dans la zone, et même dans la ville de Beni, certains quartiers de l'Est de la ville ne sont occupés que pendant la journée ; la nuit les femmes et les enfants vont se coucher dans d'autres quartiers au centre et à l'ouest de la ville, pendant que les hommes veillent en patrouille autour du feu allumé sur la chaussée.

En plus de la brutalité même utilisée dans les différentes attaques, la promotion de la thèse islamiste et des liens entre ADF-Nalu et des groupes terroristes islamistes internationaux semble être un autre moyen de susciter la psychose.¹⁴ Alors que nous reviendrons sur les clivages religieux, il est important de signaler que selon son dernier rapport, « le Groupe d'experts (des Nations Unies) ne dispose d'aucun élément de preuve crédible montrant l'existence de liens, y compris récents, entre les ADF et des

¹² Jeune Afrique, RDC : assassinat de Mamadou Ndala, l'enquête s'oriente vers la piste FARDC, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140108194954/rdc-fardc-cndp-mamadou-ndalardc-assassinat-de-mamadou-ndala-l-enquete-s-orient-vers-la-piste-fardc.html>

¹³ International Alert, Rapport d'analyse des conflits à l'attention des comités de paix, Projet Tufaidike Wote, janvier 2015.

¹⁴ Le vice-président de la société civile du Nord-Kivu, Omar Kavota, décrit les auteurs de ces attaques comme « NALU-ADF-AL Shebaab » à la radio et dans les correspondances privées de sécurité. Les journalistes locaux ont rapporté que les combattants comme portant des turbans et en criant « Allah Akbar ». (Actalliance, Analyse de conflit et évaluation de besoins en zone Beni-Nord, janvier 2015)

groupes terroristes étrangers, dont Al-Qaida, le Mouvement des Chabab ou Boko Haram. »¹⁵ En plus de la rumeur de la connexion terroriste, celle des liens entre ADF-Nalu et le M23 et de la remobilisation du M23, entretient également la peur.

De plus, toujours selon le Groupe des Experts, « les attaques ont été dans une large mesure attribuées aux ADF, mais le Groupe d'experts pense que ces dernières ne sont responsables que de certaines, et que d'autres acteurs armés ont commis des actes de violence, en particulier à Beni et aux alentours. »¹⁶ Selon les rumeurs, certains groupes Mayi mayi pourraient également être la source de certaines des attaques.

Faute d'une communication suffisante par le gouvernement de la république sur ce qui se passe dans la contrée, les rumeurs vont dans tous les sens au sein de la population ; la communauté internationale, à travers la MONUSCO, est indexée par la population locale pour sa « passivité » face à ce qui se passe ou son incapacité à protéger la population civile conformément à sa mission.

ii. Mobilisation autour de la terre et de l'identité

Mouvements migratoires et oppositions identitaires

Les mouvements migratoires des populations, principalement Nande, de hautes terres vers les basses terres arables constitue une source des conflits dans la zone.

« D'une manière générale, les premiers habitants du territoire de Beni sont les Twa (Pygmées), habitants de la forêt, chasseurs cueilleurs nomades ayant développé un mode de vie en symbiose avec la forêt tropicale. Ensuite vient une série de communautés qui se présentent comme les « autochtones », à savoir : les Batengi à Mavivi (et dans d'autres localités du groupement Batangi Mbau) ; les Bapakombe à Bingo (et dans d'autres localités du groupement Batangi Mbau) ; les Bambuba à Liva et Eringeti. Installées dans ces différents espaces à l'époque coloniale, très souvent sous l'influence directe du colonisateur, ces communautés sont les tenants du pouvoir coutumier. »

« Les Banande sont arrivés plus tard dans la zone, soit à partir des années 1920. S'ils n'exercent pas le pouvoir coutumier, les Nande sont toutefois devenus majoritaires sur l'ensemble du territoire et se trouvent dans une position favorable dans les rapports de force entre communautés. (...) L'époque coloniale vit la création de nombreuses grandes plantations (particulièrement de café) qui embauchèrent un grand nombre d'ouvriers agricoles et fournissaient ainsi un emploi à la main d'œuvre locale. Ces plantations furent le plus souvent acquises par des membres de la communauté Nande à

¹⁵ Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo établi en application du paragraphe 5 de la résolution 2136 (2014) du Conseil de sécurité, S/2015/19, 12 janvier 2015, p. 5.

¹⁶ Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo établi en application du paragraphe 5 de la résolution 2136 (2014) du Conseil de sécurité, S/2015/19, 12 janvier 2015, p. 12-13.

l'époque de la zaïrianisation. »¹⁷ Selon Patrick Kakule, les Batangi (Nande) contrôlèrent plus de 70% des intérêts économiques, fonciers et du pouvoir administratif.

Les migrations des peuples Nande vers la zone sont perçues par les « autochtones » (pygmées, les Bapakombe, les Bambuba et les Babila,) comme une dépossession de leurs terres au profit de migrants et par conséquent une perte progressive de leur identité. La cohabitation entre les Batangi (Nande) et les Bambuba est conflictuelle à 75,68%.

Ainsi, les nouvelles générations « d'autochtones » veulent ne pas reconnaître les actes de cessions de terre effectués par leurs parents au profit des « immigrants ». Certains auraient recours aux milices et à la sorcellerie afin d'empêcher l'accès aux champs.

Les récentes violences ne semblent pas être directement liées à ce problème foncier et identitaire. Toutefois, il est important de noter que durant les dernières violences d'octobre et novembre 2014 ont également mis en lumière un autre mouvement migratoire : celui de paysans du Masisi, principalement membres de la communauté Hutu, à la recherche de terres vers les territoires de Lubero et de Beni, amis aussi vers le District de l'Ituri en Province Orientale. Alors que ces mouvements auraient peut-être commencé dès 2010 et n'auraient jusque-là pas produit de violences, étant donné la psychose liée aux récents massacres, ces mouvements sont de plus en plus perçus comme suspects. Ainsi, d'après certaines sources le cas de cannibalisme rapporté durant la dernière vague de violence aurait eu comme victime un migrant, transportant une machette et d'expression rwandophone, dont le bus serait tombé en panne dans la périphérie de Beni.

Conflits au sein de la communauté Nande

Aux conflits entre Nande et les communautés se considérant comme autochtone s'ajoute une autre dimension: celle des tensions existantes au sein même de la communauté Nande. Ces tensions se manifestent à différents niveaux et les liens entre ces niveaux n'est pas établi.

Tensions entre Nande du Sud et Nande du Nord¹⁸

Les Nande du sud sont réputés concentrer un plus grand pouvoir économique, comptant de nombreux grands commerçants et exploitants fonciers. Arrivés plus tardivement dans la zone, ils sont souvent perçus comme des envahisseurs par les Nande du Nord qui sont assimilés, avec les Bambuba, aux autochtones. Les Nande du Sud sont aussi devenus majoritaires sur le plan démographique et donc plus influents au niveau politique. Les Nande du Nord, arrivés dans les années 20' dans la zone, ont leurs propres chefs terriens (au niveau des capita), ce qui n'est pas le cas des Nande du Sud. Ainsi, les Nande du Nord paient aux Bambuba des redevances coutumières au niveau de chaque clan, tandis que les Nande du Sud paient les redevances au niveau de chaque famille.

¹⁷ International Alert, Rapport d'analyse des conflits à l'attention des comités de paix, Projet Tufaidike Wote, janvier 2015.

¹⁸ Cette section est reprise principalement du Rapport d'analyse des conflits à l'attention des comités de paix produit par International Alert dans le cadre du projet Tufaidike Wote.

Les tensions se manifestent par l'existence de préjugés et discours stigmatisants du type « Les Nande du Sud nous volent notre pouvoir d'achat », par l'absence de mariages et de bonne collaboration et cohabitation entre les membres des deux clans. Lorsqu'un Nande du sud veut lancer une initiative de développement ou autre, les Nande du Nord la boycottent et vice versa. Lorsque deux individus s'opposent pour le contrôle du pouvoir, les Nande du Sud ont tendance à soutenir une des parties tandis que les Nande du nord soutiennent l'autre.

Tensions politiques

Le 12 novembre 2014, lors d'une conférence de presse, le Gouverneur de Province du Nord-Kivu Julien Paluku, cite l'honorable Mbusa Nyamwisi comme l'instigateur d'une nouvelle rébellion à Beni. En retour, le Gouverneur, lui-même Nande, se voit accusé d'être « un génocidaire du peuple Nande ».

Mbusa Nyamwisi, fils d'un pasteur protestant, du secteur de Watilinga, est à la tête du parti RDC-KML. Partie à l'Accord de Sun City, Ministre de la Coopération régionale durant la transition, Mbusa Nyamwisi avait été candidat à la Présidence en 2006 avant d'appeler à voter pour Joseph Kabila au deuxième tour, puis de se voir attribuer le poste de Ministre des Affaires Etrangères en 2007 et celui de Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire à partir de 2008. En 2011, la décision unilatérale de Mbusa Nyamwisi de rompre avec la majorité et de se ranger dans l'opposition aux côtés de Vital Kamehure avait créé de divisions au sein du RCD-KML. En 2012, il quitte son poste de Député national selon certaines sources afin de rejoindre le M23. Malgré son absence du pays depuis 2012, Mbusa Nyamwisi continuerait à bénéficier d'un important soutien, y compris populaire (selon une estimation, le RCD-KML recevrait encore le soutien d'environ 80% de la population de la zone).

Le passage de Mbusa Nyamwisi dans l'opposition en 2011 avait entraîné de profonds changements politiques dont la conséquence la plus visible au niveau de la province a été la décision du Gouverneur Julien Paluku de se rester dans la majorité et de créer son propre parti politique BUREC.

La tension entre ces deux mouvements politiques s'est plus récemment illustrée par l'arrestation par l'ANR les 14 et 19 novembre 2014 des principaux tenants du commerce de la zone, soutiens importants du RCD-KML – notamment la présidente de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) de Beni, Gertrude Vihumbira, Didier Paluku Kisaka, ancien maire de la ville de Beni du RDC-KML.¹⁹

Le passé de Mbusa Nyamwisi – les liens qu'il aurait entretenus avec des groupes Mayi mayi de la zone, couplée à la peur et la mobilisation qu'elle engendre – contribue plus encore à le montrer du doigt comme l'un des moteurs potentiels derrière la violence.

¹⁹ Radio Okapi, Beni: environ 10 acteurs locaux interpellés par l'ANR, 20 novembre 2014, <http://radiookapi.net/actualite/2014/11/20/beni-environ-10-acteurs-locaux-interpelles-par-lanr/>

Conflits de limites et diminution du pouvoir coutumier²⁰

La problématique des limites des entités peut être illustrée par les cas les plus saillants : (1) la ville de Beni et le secteur de Beni-Mbau (Mavivi) (2) la Cité de Oicha et le groupement Batangi-Beni autour de Mbau (3) le Parc et le Secteur Beni-Mbau (4) le vieux problème des limites entre le groupement Banande-Kainama et le groupement Bambuba Kisiki autour de Eringeti.

En 2003, un décret présidentiel crée la ville de Beni et en fixe les limites. Cette nouvelle délimitation de la ville empiète sur plusieurs localités alentours qui appartiennent au Secteur Beni Mbau. Des conflits naissent entre ces localités et la ville : les chefs coutumiers n'ont pas l'intention d'abandonner leur pouvoir à la mairie. Certaines localités, telles que Mavivi, sont en effet appelées à disparaître entièrement pour être incorporées dans la ville. En toile de fonds, ce ne sont pas seulement les bénéfices des redevances coutumières qui sont en jeu pour les autorités coutumières mais bien l'effritement à long terme du pouvoir des chefs coutumiers au profit du pouvoir administratif. A terme, la ville de Beni engloutira l'ensemble du secteur Beni Mbau et ses quatre groupements. Récemment, le maire de la ville a été installer une pancarte annonçant « Ville de Beni » dans la localité de Mavivi, à côté du bureau du groupement Batangi Mbau. Le chef de groupement et ses hommes n'ont pas trainé à arracher la pancarte.

Si le décret présidentiel fixe les limites de la ville de Beni, une commission territoriale est nécessaire pour établir effectivement ces nouvelles limites, celles-ci demeurant théoriques jusqu'aujourd'hui. Des mécanismes d'indemnisation des chefs coutumiers (groupements, localités, capitations,) avaient été prévus pour la perte de leurs redevances coutumières et autres attributs coutumiers, mais, selon des sources locales, l'enveloppe aurait été détournée par leur hiérarchie. Ces conflits risquent de devenir ouverts, voire violents, si les autorités de la ville cherchent à s'imposer de manière unilatérale et sans tenir compte des sensibilités et frustrations des chefs coutumiers. Il semble nécessaire d'organiser une transition douce et consensuelle et de s'assurer garderont une place dans la nouvelle administration urbaine, par exemple comme chefs de quartier.

Au-delà de cette opposition entre autorités administratives et coutumières, le changement de statut des zones rurales en zones urbaines aura un impact important sur leurs habitants et la jouissance de leurs biens fonciers. En milieu rural, ces habitants, généralement des cultivateurs, jouissent de leurs terres en suivant la règle coutumière (paiement annuel de redevances aux chefs coutumiers, etc.). Or, sans que les premiers intéressés n'en soient correctement informés, les terres qu'ils occupent ont déjà perdu leur statut coutumier pour devenir des terres urbaines régies par les services fonciers de l'administration étatique. Les agriculteurs doivent donc se mettre en règle et procéder aux démarches pour enregistrer leurs terres auprès des services fonciers s'ils ne veulent pas que la terre qu'ils occupent puissent être revendus à des tiers. Le cadastre a déjà anticipé cette situation en obligeant certains agriculteurs à morceler leurs champs en parcelles et à payer tous les coûts relatifs à la procédure d'enregistrement et

²⁰ Cette section est principalement reprise du rapport d'International Alert, Rapport d'analyse des conflits à l'attention des comités de paix, Projet Tufaidike Wote, janvier 2015.

d'obtention de titres parcellaires, alors même que ces démarches doivent légalement se réaliser sur une base volontaire. D'un autre côté, les mêmes habitants, une fois informés du changement de statut des terres rurales et terres urbaines, refusent de payer les redevances coutumières aux chefs coutumiers, au grand mécontentement de ces derniers. Toutes ces confusions ont provoqué de nombreux litiges entre agriculteurs, chefs coutumiers et services du cadastre, litiges qui ont souvent été amenés au Parquet.

Enfin, l'extension des limites de la ville de Beni a aussi une implication sur les prochaines élections et l'enrôlement des électeurs puisqu'elle change l'entité dans laquelle les électeurs seront enregistrés, à savoir dans la ville de Béni et non plus dans les localités de Mavivi, Batangi Tuha, etc., ce qui modifie les listes de candidats pour lesquels les électeurs pourront voter dans le cadre des élections locales, municipales et législatives. Une sensibilisation de la part des autorités est nécessaire afin que les citoyens comprennent et acceptent ces différents changements.

iii. Exploitation des ressources naturelles

Concernant la dynamique « exploitation des ressources naturelle », cette zone est importante puisqu'elle semble être une plaque tournante pour le trafic du bois et de l'or exploité dans le territoire de Beni et dans le District de l'Ituri et empruntant entre autres les points frontières de Nobili et Kasindi.

De plus, il existe aussi des tensions autour de la présence du Parc. Créé en 1925 par le colonisateur belge, le Parc National des Virunga est la première réserve naturelle protégée de l'histoire du continent africain. A l'époque, le colonisateur obtint des chefs coutumiers locaux qu'ils cèdent une partie de leurs terres coutumières pour créer la réserve nationale. Avec l'essor démographique, les chefs coutumiers et les populations qui vivent aux abords du parc se sentent de plus en plus lésés de ne pas pouvoir exploiter les terres du PNV pour l'agriculture.

Avec la fin du régime de Mobutu et l'arrivée de l'AFDL en 1996, les perspectives de se réapproprier de larges pans du PNV reviennent au premier plan pour les populations et les chefs coutumiers. Le RCD-KML, en quête de popularité, autorisera l'envahissement du parc à partir de 2000 : les populations (issues de 5 groupements) en défricheront plus de 2350 hectares, au bénéfice des agriculteurs et des chefs coutumiers, les seconds recevant des premiers de nombreuses chèvres au titre de redevances coutumières.

En 2002, la rébellion du RCD-KML organise une commission mixte pour mettre de l'ordre dans l'envahissement du parc par les populations riveraines. Une enquête est réalisée. Dans ses conclusions, la commission attribue 2350 hectares aux communautés locales. Les paysans ayant défriché au-delà de cette limite doivent abandonner leurs champs. Des pancartes délimitant le PNV sont placées pour délimiter cette nouvelle limite. Toutefois, si la commission autorise les populations à exploiter leurs champs dans ces 2350 hectares, elle laisse entendre qu'une seconde commission d'experts sera mise en place plus tard. En attendant, les populations peuvent cultiver comme elles l'entendent dans les nouvelles limites imparties.

En 2005, des opérations militaires sont lancées contre les groupes armés résiduels, dont les rebelles ougandais des ADF-Nalu qui sont présents autour du massif du Rwenzori. Les autorités, avec l'ICCN, en

profitent pour récupérer les portions du parc occupées par les populations, ces dernières étant sommées de quitter la zone à cause des opérations. Les paysans ont la possibilité de s'enregistrer auprès de l'ICCN afin d'être indemnisés. Dans l'esprit de nombreux agriculteurs toutefois, il s'agit simplement de récupérer leurs champs dans le parc une fois les opérations terminées.

Les paysans enregistrés sont effectivement indemnisés à hauteur de 4 hectares, en dehors du parc, dans les localités de Kamango et Mamové. Les agriculteurs non enregistrés se sentent lésés et sont furieux. Un collectif d'agriculteurs de la localité de Mavivi (APAGRIMA) porte plainte contre l'ICCN au Tribunal de Grande Instance, afin de forcer l'ICCN à rendre les 2350 hectares aux agriculteurs. Le TGI leur donnera raison mais seulement pour une étendue de 124 hectares, puisqu'il s'agit de l'étendue occupée par les agriculteurs de la localité de Mavivi, le reste des 2350 hectares étant occupés par les agriculteurs d'autres localités.

Le chef de groupement invite dès lors ceux qui cultivaient dans cette superficie à retourner dans leurs champs. Mais les autres agriculteurs d'APAGRIMA, qui ont contribué financièrement au procès contre l'ICCN, estiment que les bénéfices de cette victoire juridique leur reviennent directement. Ils se retournent contre l'association APAGRIMA qui a mené le procès en leur nom, cette dernière se retourne contre le chef de groupement, lequel finira par s'imposer. Le malaise persiste toutefois parmi les agriculteurs et les autres chefs coutumiers qui continuent à vouloir récupérer le reste des terres du PNV. Certains hommes politiques provinciaux utilisent ce dossier pour se bâtir une popularité et se font élire sur cette base en 2006. Le chef coutumier Bapakombe en appelle à nouveau ses populations à envahir le parc.

iv. Dynamiques régionales

En plus de **la question de la fraude transfrontalière et des réfugiés**, les « dynamiques régionales » incluent la présence du groupe armé d'origine ougandaise ADF-Nalu, dont l'impact de la présence a déjà été abordée dans la section Dilemmes sécuritaires.

b. Dynamiques positives

i. Connecteurs

Durant l'atelier participatif d'analyse de conflit organisée dans le cadre de l'Analyse de conflit et évaluation de besoin commanditée par le STAREC et l'UAS/MONUSCO, les participants ont relevé les facteurs connecteurs suivants :

- Influence culturelle : La zone renferme plusieurs ethnies qui exercent différemment une certaine influence culturelle dans le milieu ;
- Coexistence ethnique : Appartenance à des mêmes religions, associations, mutualités
- Respect des leaders communautaires : Les mots d'ordre des chefs sont scrupuleusement suivis et le paiement de redevance coutumière due aux chefs coutumiers.

2.2.2.3. Faisabilité

a. Degré de présence de l'Etat

Le degré de présence de l'Etat varie d'un secteur à l'autre et d'une localité à l'autre. Généralement, le niveau de fonctionnalité des services de l'Etat est facteur des moyens mis à disposition des institutions et de leurs agents, qui sont souvent insuffisants et fournis de manière aléatoire et irrégulière.

b. Interventions en cours

Par rapport à la cohabitation pacifique entre différents groupes, un certain nombre d'initiatives ont visé à rassembler différents groupes autour des projets de développement. Il reste toutefois difficile d'évaluer l'impact de ces initiatives, notamment dans la perspective d'une réconciliation à long terme au-delà des projets initiaux.

Par ailleurs, une importante partie des efforts des ONG internationales, ainsi que certaines organisations locales, se sont concentrés sur l'assistance aux pygmées. D'après le rapport, la limite de ces programmes a été la participation insuffisante des pygmées dans l'évaluation des besoins et la planification des activités. D'où le manque de prise en compte des spécificités culturelles des pygmées dans ces programmes.

Par rapport aux conflits fonciers, les initiatives se sont concentrées sur deux axes fondamentaux, à savoir :

- la vulgarisation de la loi foncière, et la réconciliation entre la loi foncière et le droit coutumier. Ces efforts ont rencontré des défis liés à la difficulté de traduire le droit coutumier par écrit ;
- la création ou le renforcement des mécanismes de résolution des conflits au niveau local. En particulier, il y a eu plusieurs expériences de formation des leaders locaux en techniques de résolution des conflits, mais ces formations n'ont pas nécessairement bénéficié à l'ensemble de la communauté. C'est dans la même optique que le Cadre d'Analyse des Risque a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur, et regroupant plusieurs acteurs dont le STAREC, la MONUSCO. Cet organe essaie d'identifier et de classer les conflits communautaires dans le Nord de la Province.

Plusieurs tentatives pour mitiger les tensions entre la population et l'administration des parcs ont déjà été mises en place dans le passé, soit par l'ICCN, soit par des associations diverses.

Par exemple, l'expérience développée par le CARPE en organisant un dialogue permanent entre différents acteurs sous forme d'un cadre d'échange d'informations et de discussion impliquant les chefs coutumiers et les chefs terriens, les gestionnaires des aires protégées, les services de l'environnement et de la conservation de la nature, les associations de développement et conservation de la nature, les exploitants et concessionnaires, les agriculteurs, pêcheurs, les chasseurs, les éleveurs, etc.

En outre, l'Union des associations pour la Défense des Parcs a développé des programmes de sensibilisation ciblant les communautés qui résident dans le PNV, afin de les convaincre à quitter les aires protégées, tout en offrant des activités de développement.

Par rapport à la condition de la femme et aux questions de genre, plusieurs organisations travaillent dans le domaine de la protection des femmes victimes de violences sexuelles (Accompagnement juridique, assistance médicale et soutien pour la réintégration socio-économique des femmes violées).

A titre illustratif, nous reprenons l'expérience de la SOFEPADI en Secteur de Beni- Mbau qui, à travers ses programmes, à :

- mis en place 9 groupes de dialogue constitués des leaders communautaires, des jeunes et des sages des villages pour mener des recherches actions sur les grands conflits surtout les conflits communautaires, les identifier, les documenter et faire la médiation.
- installer une équipe de conseillères de terrain chargées d'identifier les cas, les orienter, et fournir des conseils pratiques aux victimes.
- mis en place des noyaux des victimes à travers les localités/villages suivant la fréquence des cas : ces structures locales sont animées par les victimes ayant été réhabilitées (ayant dépassé le temps de victimisation), formées comme para juristes avec comme mission d'accompagner les victimes ou soutenir les autres victimes qui sont transférées à la justice.

2.2.3. Volcans

2.2.3.1. Descriptif de la zone

La zone nommée ici « Volcans » s'étire le long de la frontière entre la RDC et le Rwanda et l'Ouganda, depuis la zone entre les volcans Nyiragongo et Nyamulagira, jusqu'à Rukambura. Cette zone est également arrivée deuxième du classement des priorités dans la Province.

2.2.3.2. Système de conflit

a. Dynamiques négatives

i. Dilemmes sécuritaires

Concernant les « dilemmes sécuritaires », la zone est caractérisée par une présence de l'Etat comparativement un peu plus importante, mais avec des difficultés quant à l'expansion de cette autorité au-delà des principaux centres de population. La défaite militaire du M23 a été suivie d'efforts réels quant au déploiement des services de l'Etat, en particulier la police. Toutefois, il faut noter la présence d'au moins deux groupes armes congolais, les Maï-Maï Shetani et une branche des Nyaturas.

ii. Mobilisation autour de la terre et de l'identité

En étudiant la dynamique « mobilisation autour de la terre et de l'identité », nous pouvons noter la rivalité qui existe entre les deux communautés dominantes dans la zone, les communautés Hutu et Nande, les premiers étant taxés d'intentions hégémonistes. La problématique de la transhumance transfrontalière contribue également au développement de conflits fonciers.

iii. Exploitation des ressources naturelles

La question de « l'exploitation des ressources naturelles » est très présente dans cette zone consistant en grande partie du Parc National de Virunga et du domaine de chasse de Rutshuru. La densité de population étant très importante dans la zone, la présence d'aires protégées est sujet de tensions entre

les autorités en charge de la protection des ces aires et la population riveraine. Ainsi, l’envahissement du Parc est note à plusieurs endroits, malgré les efforts effectue par le Parc avec l’aide ses partenaires internationaux afin de fournir aux populations riveraines les bénéfices de la présence du parc. Le Parc est également une zone de repli et une source de revenu pour certains groupes armés (particulièrement les FDLR, voir « dynamiques régionales » ci-dessous).

iv. *Dynamiques régionales*

Dans cette zone frontière, les « dynamiques régionales » sont également à l’œuvre. Ainsi, cette zone abrite un groupe important de FDLR, tirant leur revenu principalement de l’exploitation du charbon sur les pentes du volcan Nyamulagira. De plus, des incidents sont régulièrement rapportés autour de zones frontalières disputées. La frontière poreuse en plusieurs endroits contribue également au trafic illégal de ressources naturelles (Kibumba, Bunagana) et aux mouvements transfrontaliers incontrôlés de populations.

2.2.4. Autour de Masisi-Centre

2.2.4.1. Descriptif de la zone

a. Profil physique et administratif

Le territoire de Masisi a une superficie de 4734 km² et se situe dans une région montagneuse. Il est subdivisé en quatre collectivités-chefferies (Bahunde, Bashali, Osso/Banyungu et Katoyi) et en 19 groupements. De ces quatre collectivités, Katoyi est la moins vaste en termes de superficie, et celles des Bahunde et des Bashali sont les plus peuplées. Le territoire avoisine au Nord le Territoire de Walikale, au Sud le Lac Kivu et la province du Sud-Kivu, à l’Est les territoires de Rutshuru et de Nyiragongo ainsi que les communes de Goma et de Karisimbi (Sud-Est) et à l’Ouest les Territoires de Walikale et de Kalehe.



La zone ciblée par l’analyse est composée de quatre sites. Il s’agit de Masisi-centre, Rubaya, Sake et Kilolirwe. Masisi-centre est le chef-lieu du Territoire de Masisi, à environ 80 Km au Nord-Ouest de Goma. Rubaya est dans le Groupement de Muvunyi-Kibabi, Collectivité de Bahunde, située au Nord-Ouest de Sake et au Sud-Ouest de Masisi-centre. La population de Rubaya a quintuplée depuis 2005 à cause des minerais qui attirent les populations environnantes. Selon le recoupage de la décentralisation, Rubaya va devenir une commune rurale. Kilolirwe est une localité du Groupement de Bashali-Kayembe, Collectivité de Bashali, située à environ 70kms de Goma sur l’axe Sake-Kitshanga. Sake, dans le Groupement de Kamuronza, Collectivité de Bahunde, est une cité située au carrefour entre la Ville de Goma à l’Est, le Territoire de Rutshuru au Nord, le Territoire de Masisi à l’Ouest et la Province du Sud-Kivu au Sud.

b. Profil démographique et économique

Masisi se caractérise par un fort peuplement comparativement à sa superficie²¹. La population du Territoire de Masisi était évaluée à 554.538 habitants soit 17% de la population de la Province du Nord-Kivu en 1993 et évaluée à 693'666 en 2004²². Les Hunde, les Nyanga, les Nande, les Tembo sont plus dans l'agriculture et l'élevage des petits bétails tandis que les Hutu et les Tutsi sont majoritairement dans l'élevage des gros bétails et l'agriculture. Les Mbuti par contre sont dans la chasse et la cueillette et les Nande dans le commerce et l'artisanat. La communauté Hutu est majoritaire dans le territoire de Masisi dans son ensemble. Les Hunde se considèrent comme « autochtones » dans le territoire tandis que les Hutu et Tutsi, d'origine rwandaise sont vus comme des « allochtones » ou pas originaires de la région. Les Hutu représentent aujourd'hui la majorité de la population de Masisi plus tandis que les Hunde représentent une minorité de 5%²³. Cette composition est aussi représentée dans la zone d'étude, avec l'exception de Sake où les Hunde sont majoritaire.

Dans son ensemble, la majorité de la population des zones étudiées (tous groupes ethniques confondus) sont des agriculteurs. Les autres activités économiques prépondérantes sont (en ordre descendant) : l'élevage, la pêche et l'exploitation artisanale des minerais. Le sous-sol est riche en coltan, cassitérite et manganèse dans plusieurs (mais pas tous) zones du territoire telles que Ngungu et ses environs. L'activité minière artisanale est devenue répandue et plus importante comme source de survie pour des populations dans ce territoire (ou même dans la province entière) après la guerre, qui a eu un impact négatif sur la production agricole à cause de la perte d'accès aux champs.

c. Profil politique

Du fait de l'histoire et de la démographie du territoire, les Hunde dominent le pouvoir coutumier tandis que le paysage politique étatique est plutôt dominé par la communauté Hutu. La majorité de députés (tous hommes) élus aux élections provinciales de 2006 et aux élections législatives nationales de 2011 proviennent de la communauté Hutu. Des accusations de fraude ont terni ces élections dans le territoire de Masisi. Suite à la mésentente entre la Cour Suprême de Justice et la Commission Nationale Electorale Indépendante, sept candidats Hunde ont été invalidés. Aussi, il est important de noter que la communauté Hunde avait présenté un grand nombre de candidats comparativement à la réalité démographique du territoire, ce qui a eu comme conséquence que les votes Hunde étaient partagés entre beaucoup de candidats et que les chances de succès électorale étaient moindres. Les résultats de ces deux élections dans la zone étudiée se présentent comme suit :

Elections provinciales 2006 : Elus de Masisi

- Seninga Robert (Hutu) de l'Union des congolais pour le progrès (UCP)
- Kirivita Bertin (Hutu) de l'UCP

²¹ 5.289 km² (Monographie Nord-Kivu, 2005 p 17). Au 31 décembre 1994, sur base des résultats du recensement administratif, la région du Nord-Kivu comptait 3.134.601 habitants soit une densité moyenne de 53 habitants au km² (CARITAS-Goma, Plan de développement consolidé du territoire de Masisi, Province du Nord-Kivu / RDC, 2011 p8).

²² Monographie, op cit p 29

²³ Prunier, G., DR Congo: the Troubled East, Center for Strategic and International Studies, 2009, p.48.

- Sebishimbo (Hutu) du Parti National pour le développement intégral (ADDI/PANADI)
- Banda (Hutu) du Mouvement de libération du Congo (MLC)
- Pilipili (Hunde) de la Convention des démocrates chrétiens (CDC)
- Bahati (Hunde) Chef de Groupement de Bashali, Coopté

Elections législatives nationales 2011 : Elus de Masisi

- Mwangacucu Hizi (Tutsi) du Congrès nationale pour la défense du peuple (CNDP)
- Shomwa Mongera (Tembo) de la démocratie chrétienne fédéraliste-convention des fédéralistes pour la démocratie chrétienne DCF/COFEDEC
- Ayobangira Sanvura (Hutu) de l'UCP
- Gacuruzi Boniface (Hutu) du PANADI
- Safari Nganizi (Hutu) de la Coalition de résistants patriotes congolais (PARECO)
- Mukingi Oswald (Hutu) du parti UCP
- Mugiraneza Jules (Hutu) de l'ADDI

d. L'accès routier

La route jusqu'à Sake est praticable tandis que les axes suivants ne sont pas praticables pendant la saison de pluie qui va de mars à mai et de septembre à décembre : Sake-Kilolirwe, Sake-Rubaya, surtout de Mushaki jusqu'à Bihambwe, Bihambwe-Rubaya, Rubaya à Masisi-centre via Bihamwe.

2.2.4.2. Analyse du système de conflit

a. Moteurs/dynamiques de conflit

Les dilemmes sécuritaires et la mobilisation autour de la terre et de l'identité sont les plus préoccupants parmi les quatre dynamiques, pour la zone étudiée.

i. Dilemmes sécuritaires

Au niveau de dilemmes sécuritaires, l'analyse a montré que la faiblesse des services de sécurité est à la base de l'insécurité permanente. Les militaires et policiers indisciplinés sont aperçus par la population comme responsables de nombreux abus contre les civiles (Kilolirwe). Tracasseries, pillages, vols, violences sexuelles et arrestations arbitraires sont les abus les plus fréquents. Par conséquent, la population locale n'a aucune confiance aux services de sécurité, faute aussi d'un manque de communication et partage d'information. De plus, il y a aucun mécanisme alternatif de protection – y inclus de la MONUSCO - connu par la population.

En plus, la présence de troupes militaires et de la police nationale, souvent mal payés et mal nourris, sans infrastructures adéquates, génère d'importants risques pour les populations rurales. Ceci est par exemple le cas dans le cas du Groupement de Kamuronza où le 83^e régiment est absolument incapable d'assurer la sécurité à la population.

Ensuite, certaines parties du territoire - telles que Kingi, Katoyi et l'axe Masisi-centre-Nyabiondo - ne sont pas suffisamment contrôlées ni par les FARDC ni par la police à cause d'insuffisance en troupes et en matériels, ce qui crée un vide exploité par les groupes armés. Les Nyatura (sur les axes Masisi-centre

et Rubaya), l'APCLS (sur l'axe Lukweti-Kilambo, et nord et est de là) et le FDLR (sur les axes Masisi-centre- Nyabiondo et Pinga) sont parmi les groupes armés actifs dans la zone d'étude.²⁴ En particulier, les Nyatura et les APCLS (respectivement Hutu et Hunde) se partagent une grande partie de la zone étudiée, et d'autres zones dans le Territoire de Masisi, en termes de mobilisation communautaire, renforcé par la manipulation politicienne de certains leaders locaux.²⁵

La présence des FDLR dans le Parc national de Virunga et des ex-combattants non contrôlés et encadrés sont des facteurs clés de l'insécurité récurrente connue dans Groupement de Kamuronza. A Masisi-centre, les populations ont la perception d'une éventuelle collaboration entre les services de sécurité – et même de la MONUSCO – et les groupes armés puisque ceux-ci opèrent librement. A Rubaya la population pensent que certains jeunes dans le camp de déplacés sont armés et que les services de sécurité n'arrivent pas à maîtriser et désarmer. Enfin, le manque de confiance des populations envers les services de sécurité encourage les mécanismes d'autodéfense des groupes tribaux grâce aux armes incontrôlées. Les emprisonnements arbitraires par les services de justice – et la perception d'une corruption au sein du système judiciaire – renforcent aussi l'impunité et les règlements de comptes parmi la population.

ii. Mobilisation autour de la terre et de l'identité

L'histoire de peuplement de la région (notamment les migrations diverse et le système coloniale des plantations) combiné avec l'absence d'un pouvoir fort et responsable étatique renforce une distribution inégale des terres entre les particulier/concessionnaires et la majorité des paysans (à Rubaya, Kilolirwe et Sake). Cela est exacerbé par l'existence d'un double système d'acquisition des terres (coutumier et étatique). Dans la lutte pour le contrôle des ressources économiques et du pouvoir (coutumier et administratif), le discours « d'autochtones » et de « non-autochtones » sert à certaines élites politico-économiques à légitimer leurs intérêts (en se servant d'une prétention de défense des intérêts d'une communauté ethnique) et à délégitimer les intérêts des « autres ». En effet, les Hunde (« autochtones ») se sentent de plus en plus exclus de la terre et du pouvoir politique au profit des Banyarwanda (« non autochtones ») devenus majoritaires dans le territoire de Masisi. De leur côté, les Banyarwanda - n'ayant pas pu obtenir l'accès équitable à la terre par biais du système de redevances coutumiers - ont plus souvent opté pour l'achat des terres par biais de l'État. Par conséquent, en 1989, près de 60% des terres de Masisi enregistrées auprès des autorités étaient contrôlées par seulement 512 familles, dont 503 Banyarwanda²⁶. Néanmoins, la grande majorité de ces derniers partagent le même statut de petits paysans pauvres que les autres communautés « autochtones » sans terres. La réforme foncière depuis 1973 a surtout profité à une petite élite d'entrepreneurs²⁷. La mobilisation de l'identité par les deux

²⁴ Mission sur terrain en novembre 2014. Voir aussi cartographie couvrant Province Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu : <https://ethuin.files.wordpress.com/2014/11/ga-mapping-iv-3.jpg>

²⁵ CPAP ; Exercice participatif d'analyse des conflits et capacités de paix pour la planification du développement ; Territoire de Masisi, 2008, p 15

²⁶ Denis M. Tl, *The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo)* (Hamburg: Institut für Afrika-Kunde, 2005).

²⁷ Terre, Pouvoir et Identité, International Alert, 2010, p. 36

groupes devient donc inévitable dans les rapports à la terre et au pouvoir, bien qu'en soi ses identités n'ont rien de négatifs, s'ils étaient moins manipulés pour les fins politiques et économiques²⁸. Cette dynamique a renforcé les tensions entre Hutu et Hunde, les Hunde ayant le sentiment que les Hutu se sont accaparés de toutes les terres et contrôlent les principaux sites miniers.

Pour faire face à la dualité de la loi foncière, les communautés locales ont élaboré des stratégies de sécurisation des terres, notamment en armant les milices tribales locales (une des motivations du groupe armé APCLS), lesquelles stratégies ont alimenté les violences pendant plusieurs décennies

La gestion de la terre en RDC est devenue problématique avec l'existence de son cadre juridique complexe. Le manque d'une planification au niveau national et l'absence d'un plan cohérent provincial pour l'utilisation de la terre sont à la base des tensions. Même là où une certaine planification (surtout dans les zones urbaines) existe, les procédures sont rarement ou pas respectées par les services publics de gestion de la terre. A Sake, le service de cadastre continue à céder les terres de manière arbitraire, souvent sans vacance des terres au préalable. De l'autre côté certains chefs traditionnels commencent à leur tour à vendre des terres aux particuliers, ce qui délégitime l'autorité coutumière aux yeux de la population locale.

Impact spécifique sur les femmes. Les femmes rurales comptent parmi les principales forces productives dans l'agriculture en RDC, où elles contribuent à hauteur de 50% au secteur agricole et assurent 75% de la production dans l'économie de subsistance. Malgré ça, elles n'ont pas un accès équitable à la terre car, selon le droit coutumier, les femmes bénéficient de droits fonciers *secondaires*, à travers les membres masculins de la famille, généralement l'époux ou le père. En effet, sous le droit coutumier, les femmes ne peuvent ni accéder directement à la terre, ni en hériter, ni l'acheter. Les femmes rurales peuvent louer des terres de manière temporaire, mais dans leur grande majorité, elles cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas directement et sur lesquelles elles exercent un contrôle et un pouvoir de décision limité. Ceci réduit leur pouvoir d'exercer un contrôle sur les revenus issus de la production agricole et leur allocation au sein des ménages. La loi étatique reprend largement cette manière de définir les droits (civils, politiques et économiques) des femmes. Le code de la famille est en voie de révision, mais jusque-là cette révision n'est pas effective et les changements qui y seront apposés ne sont pas clairs. Un des plus grands défis par rapport à l'accès des femmes à la terre réside sans nul doute dans la législation et les cadres juridiques, aussi bien coutumiers que modernes, qui régissent les droits des femmes en général et leurs droits fonciers en particulier.²⁹ A Rubaya, la plupart des femmes sont dans la débrouillardise, certaines sont dans le petit commerce, d'autres dans le transport.

D'autres conflits liés avec la terre. Pour toute la zone d'étude, la grande concentration démographique dans certaines zones (pour des raisons de sécurité) et l'arrivée des personnes déplacées qui cherchent

²⁸ Interpeace, Manipulation des identités et stéréotypes : Enjeux et défis pour la paix dans la région des Grands-Lacs, 2013

²⁹ Voir « Les femmes héritent des pagnes, les hommes héritent des champs » : La problématique de l'accès des femmes à la terre au Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. Women for Women International, décembre 2014.

accès à la terre, accroît les tensions entre les familles déplacées et les propriétaires terriens. Ainsi, la dépendance sur la terre et les activités pastorales opposent dans la zone de recherche les agriculteurs et éleveurs, aggravés par l'insuffisance des espaces pour cultiver et/ou paître les bêtes³⁰.

Un conflit de pouvoir en vue de la décentralisation. Selon la loi sur la décentralisation, la création d'autres provinces (pas encore effectif) et surtout des communes rurales est en train de changer le paysage politique du Territoire de Masisi. L'exemple de Rubaya (future commune rurale selon la décentralisation) est inquiétant. D'après la carte de la décentralisation, certaines localités seront intégrées dans la future commune, et vont par conséquent perdre leur caractère administratif coutumier. De même, les terres vont changer de régime de gestion, de la coutume à la loi, ce qui inquiète davantage les chefs Hunde qui vont perdre du pouvoir. Les Hunde se voient marginalisés par rapport à l'accès à la terre et aux minerais, entièrement dominé par les Hutu. Pour le moment, il n'existe pas de débat, ni au niveau provincial ni au niveau local, autour de ce processus pour élucider les éventuelles violences qu'il pourra générer. Dans le cadre de la stabilisation, il conviendrait d'encourager les autorités provinciales et territoriales à anticiper par le dialogue les mécanismes de prévention des tensions, notamment liées à la probable absence des minorités ethniques dans les organes à élire, à elle prévenu une autorité territoire rencontrée à Masisi centre.

Conflit lié à l'administration parallèle Chefs de poste/chefs de groupement. La rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) avait nommé entre 1998 et 2000 des Chefs de poste d'encadrement administratif (CPEA) dans les différents groupements, avec l'idée de renforcer la gouvernance locale. Ces postes existent encore jusqu'à aujourd'hui, sans raison selon les Chef de groupement rencontrés. Avec le retour de ces dernier, les chefs de poste continuent à réclamer leur pouvoir effectif et c'est toujours difficile du fait que ces chefs de poste échappent à l'autorité à la fois de l'administrateur du territoire et des chefs coutumiers. La plupart de ces chefs de poste sont Hutu et dirigent les entités dont lesquels les Hutu sont majoritaires comme à Rubaya. La présence des groupes armés Hutu qui offre une certaine protection en collaboration avec les chefs de poste frustre les chefs coutumiers, notamment les chefs de groupement, et inquiète les autres communautés non Hutu.

iii. Exploitation des ressources naturelles

Les minerais de Rubaya ne sont pas vus par les enquêtés comme une source de tensions, mais plutôt comme une opportunité économique (car un moteur de l'économie du milieu) et une opportunité pour la cohésion sociale entre les communautés, bien que des tensions existent entre exploitants et différentes catégories sociales qui se sentent exclues. Un récent rapport interne des Nations Unies cité dans une lettre signée par des acteurs locaux et internationaux révèle que seulement 8% des conflits sont liés aux minerais³¹, Rubaya étant une « zone propre » d'exploitation minière, hors contrôle des

³⁰ ASP-LPI, Pour que les Bashali fument le calumet de la paix, Rapport de recherche, 2014, p 23 et ASP-LPI, Rapport de la Table-ronde organisée à Goma sur les conflits intercommunautaires liés à la gestion des terres rurales en chefferie des Bashali/territoire de Masisi, 2013 p 17

³¹ Lettre-ouverte signée par 70 chercheurs, Acteurs du secteur privé et de la société civile, p2.

groupes armés³². En effet, les services de traçabilités installés à Rubaya parlent d'une certaine normalisation du commerce de minerais au moment où la population de la zone étudiée est plus préoccupée par la manière dont les revenus sont redistribués et profiteraient à toutes les couches sociales du Territoire de Masisi et non seulement à un seul groupe ethnique (les enquêtés ont fait allusion aux Hutu). Les principes de la *responsabilité sociale des entreprises* insistent sur les bénéfices que les populations environnant les sites d'exploitation tirent. Cependant, l'absence d'une politique de distribution des bénéfices de l'exploitation des minerais à Rubaya a fortement tribalisé la dynamique économique en place. Les sites des minerais (le coltan, la cassitérite et le manganèse) sont contrôlés et gérés par les propriétaires des terres, majoritairement de la communauté Hutu. Les gestionnaires/propriétaires sont principalement la COOPERAMMA³³ (Coopérative d'exploitants artisanaux des minerais de Masisi) de Seninga Robert (un Député provincial Hutu) et la firme MHI³⁴ (Mwangacucu Hizi International) de Mwangacucu Hizi (un Député national Tutsi). Ces deux responsables des sociétés se sont toujours disputés l'exploitation de ces sites.

Du fait que les députés en question sont des Hutu et Tutsi (bien qu'en compétition), les Hunde gardent des perceptions négatives et ont dénoncé la non exploitation des minerais qui sont présents ailleurs qu'à Rubaya. L'exploitation à Rubaya est artisanale et la main d'œuvre reste locale.

iv. Dynamiques régionales

Les personnes rencontrées dans les différents sites ne se prononcent pas de manière concrète sur le rôle des *pays voisins* dans les conflits dans leur milieu. Toutefois, la question rwandophone reste sensible, car la méfiance déjà existante entre les communautés « autochtones » et les Banyarwanda, se cristallise souvent autour de la **question de retour des réfugiés congolais** vivant pour la majorité au Rwanda. En effet, ce retour est vu par certaines personnes comme une menace aux populations qui sont restées dans les champs et pâturages des réfugiés. Certains chefs coutumiers s'opposent aussi au retour de ces réfugiés, en remettant en cause leur identité congolaise, car craignant la perte de leur pouvoir avec l'arrivée des personnes qui n'accepteront pas de se soumettre à leur autorité. Le retour 'spontané' étant une réponse naturelle à des besoins de base (moyens de vie, sens d'identité et appartenance 'chez soi' etc.), il est fort probable que ces mouvements vont continuer, parallèlement au processus officiel de retour envisagé par l'accord tripartite (mais ce dernier ne concerne que ceux qui sont enregistré par le HCR). La question restera de savoir comment mieux gérer ce processus, d'une manière qui maintient la cohésion sociale, protège les droits de toutes les populations (ceux restés sur place et les réfugiés), et assure la réintégration socioéconomique durable.

³²Selon le rapport d'ITRI Tin Supply Chain Initiative (iTSCi) de 2013, il n'y aurait pas des groupes armés qui contrôlent les minerais de Rubaya. Toutefois, ce rapport reconnaît que le risque de résurgence de la Milice Nyatura (qui a pris ses origines dans cette zone) et les autres milices est plus élevé.

³³ Le décret provincial autorisant le fonctionnement de la coopérative « COOPERAMMA » a été signé en 2008 et a été agréé en 2012 au niveau national. Jusqu'en 2013, COOPERAMMA avait entre 2000 et 2,500 membres, tous ayant des cartes de service.

³⁴ La concession MHI produit la tantalite mais avec une potentialité pour la cassitérite et le wolframite aussi. MHI est dans la catégorie de « moyennes entreprises » avec autour de 70 employés (non-creuseurs) pour l'administration et l'appui technique. MHI a obtenu son permis d'exploitation en 2001 pour 36 carrés sur les 360 appartenant dans le passé à SAKIMA, jusqu'en 2008. En Novembre 2007, MHI a obtenu une extension de contrat d'exploitation (PE 04731) pour 15 ans renouvelable.

b. Dynamiques positives

Les principales dynamiques positives susceptibles de contribuer à adresser les dynamiques de conflits sont essentiellement au niveau des acteurs locaux de paix, la contribution des églises, le développement de l'agriculture et du commerce, la formalisation progressive du secteur minier (qui à son tour demande l'amélioration de la réglementation, des routes, de l'énergie et de la sécurité), et le développement d'une approche positive à l'intégration régionale (qui à son tour demande la réouverture du dialogue politique) qui vise le développement économique au profit de la population congolaise. La présence des structures locales de paix avec une certaine collaboration de la population est une dynamique locale à renforcer pour plus de changement positif. L'ouverture de dialogue qui existe déjà entre les services de sécurité et la population, puis celle-ci avec les autorités administratives peuvent être renforcées. Malgré l'insécurité et l'absence des services sociaux de base, le secteur privé est l'un des leviers à appuyer pour stimuler les efforts de survie que la population fournit.

i. *Processus de paix locaux*

Les initiatives locales. La sous-coordination foncière de Masisi est un cadre de coordination qui offre un espace d'échange et facilite la communication sur les interventions en cours. Les structures locales de paix à noms divers (Aide et Action pour la paix-AAP, Cadres de Dialogue et de Médiation-CDM, Comité de Médiation, Paillotte de paix etc.) arrivent parfois à trouver des arrangements pour les cas de conflits précis qui leur sont présentés, tout en se gardant de toucher des questions qui relèvent de la compétence légale des cours et tribunaux, bien sûr. Les paillotes de paix de Kamuronza ont réussi à établir un dialogue entre les grands propriétaires de terres et les paysans avec des résultats positifs. Des Associations éleveurs et d'agriculteurs existent dans tous les sites et essayent de contribuer à trouver des solutions à l'amiable aux problèmes qui les opposent. A Sake aussi, il existe un cadre (non permanent) pour le dialogue social entre les communautés en cas des conflits. A Rubaya cependant, les initiatives de dialogue sont rares. »

L'église. L'église joue un rôle d'acteur de paix dans le Territoire de Masisi. La Commission Justice et Paix (CJP) de l'église catholique est installée dans toutes les paroisses et chapelles au niveau des groupements dans la zone étudiée et le Masisi plus large, et les Conseils paroissiaux s'occupent de la gestion des conflits – surtout fonciers - entre tous les groupes ethniques. L'église se batte aussi contre toute forme de violence interethnique et donne refuge au gens vulnérables de différents groupes ethniques fuyant les atrocités des groupes armés.

Les structures étatiques. Les structures étatiques en place telles que les Comités Locaux Permanent de Conciliation (CLPC), la Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification (CPAP, lié avec le Gouvernorat de la province), et le Comité territorial de Pacification (initiative du territoire), existent et collaborent avec les autres structures locales de paix. Les CLPC sont installés à Kamuronza et Masisi-Centre, mais ne sont pas tous opérationnels tandis que les comités de la CPAP sont en voie d'installation dans les différents groupements. Le manque de moyens financiers pour faire fonctionner ces structures les expose à une sorte de compétition avec les structures des ONG, et handicape une bonne coordination, en dépit du fait que des structures établis au niveau des groupements ne peuvent jamais couvrir les besoins, les localités où se déroulent les conflits étant souvent très loin de la ville 'capitale' du groupement. En plus,

l'efficacité des structures établies par les agences étatiques est souvent moindre, du fait qu'ils dépendent des ordres reçus de leur hiérarchie et sont peu pro actifs.

ii. Structuration de la société civile

La coordination provinciale de la société civile est représentée dans trois des quatre sites de recherche (à Sake, Rubaya et Masisi-centre). Au niveau local, le travail de ses antennes (bureaux locaux) est plus orienté dans le plaidoyer auprès des services de sécurité pour des raisons de protection des civils. La sous-coordination foncière de Masisi est aussi un cadre de collaboration et de communication sur les interventions des organisations qui interviennent dans le domaine foncier. Elle se limite à organiser des réunions de coordination mensuelles. Les organisations féminines existent dans tous les sites de recherche. Elles opèrent plus comme des associations et filières du commerce des produits agricole, plutôt que des actrices de paix. Néanmoins, la présence des femmes multi-ethniques dans les structures locales est une opportunité de promouvoir positivement aux dynamiques de paix.

iii. Provision de services par des organisations non-gouvernementales

Il existe des initiatives des organisations non-gouvernementales dans tous les sites de recherche, essentiellement dans le domaine de médiation et de gestion des conflits. Plusieurs cadres de dialogue et de résolution des conflits ont été installés et arrivent à produire des résultats. C'est le cas des paillotes de paix appuyées par International Alert via Aide et Action pour la Paix (AAP), des Cadres de Dialogue et de Médiation appuyés par Life and Peace Institute et UN-Habitat via Action pour la Paix et la Concorde (APC), et les Comités ICLA (Information, Counselling and Legal Assistance) appuyés par Norwegian Refugee Council (NRC). Pole Institute est en train d'accompagner un processus dans la Chefferie des Bashali entre les Hutu et les Hunde. Des ateliers de dialogue ont permis d'asseoir les représentants de deux communautés en vue d'un dialogue constructif pour la prévention des conflits ethniques.

Certaines autorités administratives et politiques rencontrées dans les sites de recherche ont des perceptions négatives par rapport au travail des ONG internationales, ce qui est causé par leurs priorités distinctes. Tandis que les ONG s'intéressent au renforcement des capacités des acteurs locaux pour faire face aux conflits, les autorités locales cherchent à voir des résultats matériels, tels que la construction des routes, des écoles, des centres de santé, etc. Renforcer le dialogue entre les autorités et la population locale pour élaborer un contrat social et renforcer la communication, la transparence et la responsabilité est pertinent pour le processus de la stabilisation.

iv. Dynamisme du secteur privé/entreprenariat

Le Territoire de Masisi était appelé le « grenier agricole » de l'Est dans les années 70 et 80. Suite à des guerres multiples, ce territoire a été l'un des plus touchés, abritant des dizaines des groupes armés, jusqu'aujourd'hui. Malgré, cette situation, le secteur privé arrive à reprendre et mérite un appui structurel. La plupart de ces activités économiques sont dans le secteur informel, tandis que la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) de Sake ne s'occupe pas pour le moment du secteur du petit commerce. Le Fonds Nationale pour l'Entretien Routier (FONER) est en train de jouer le rôle de la FEC, notamment dans le secteur de la taxation. **Initiatives Agropastorales.** Au niveau de Masisi-centre, le petit commerce des produits est la principale activité économique dans le domaine agropastorale (voir

le fromage de la ferme de Lushebere. Des associations d'éleveurs et agriculteurs sont présentes dans presque tous les groupements de Masisi. On signale : « Umoja ni nguvu-L'union fait la force » à Kilolirwe ; l'union Populaire pour le Développement Intégral (UPODI) à Rubaya, qui organise la vente en gros des produits agricoles ; la pisciculture de Kisima ; l'association des commerçants vendeurs des poissons et sambaza (ACOVEPESA) à Sake. **Autres activités économiques.** Les mototaxi dans les différents sites de recherche contribuent largement au maintien des économies ménagères. La COTAM (Coordination des taximen motards) et COPTAM (Coordination des propriétaires des motos) sont deux structures qui facilitent le plaidoyer auprès des services étatiques.

2.2.4.3. Faisabilité

a. Degré de présence de l'Etat

Les services de base. Les perceptions des répondants sur les réalisations de l'Etat dans les différents sites de recherche sont généralement négatives. Les ONG sont plus visibles aux yeux de la population que l'Etat dans les domaines de santé, de l'éducation, eau et assainissement. La population n'a presque pas des attentes du gouvernement mais demandent que les infrastructures de base soient construites. Les femmes ont insisté sur l'eau potable et les services de santé. Des macro-programmes tels que la réforme agraire et du secteur de sécurité ont été soulevées plusieurs fois par les répondants.

Les services de sécurité. Deux Commissariat de la Police ont été créés, à Masisi centre et à Kitshanga, avec toutes les branches spécialisées, mais l'effectif des policiers est trop faible pour couvrir toutes les localités et les villages. Trop peu des policiers sont peu formés, et mal équipés. Quelques bureaux ont été construits à Sake et Masisi-centre (durant la 1^{ère} phase d'ISSS) mais sans matériels et moyens de transport, ce qui contribue à l'impunité et l'indiscipline des policiers. Les bâtiments sont encore neufs mais sans matériel ni entretien du matériel installé par le bailleur (PNUD et OIM). La distance entre le lieu de commandement et le lieu de déploiement des policiers contribue à l'insécurité des populations. D'ailleurs, certains policiers ne sont pas immatriculés et ne reçoivent pas leur salaire. A Sake, un bâtiment des bureaux, des motos et quelques matériels avaient été fournis par UNOPS et l'OIM. Au niveau de l'ANR, l'effectif est insuffisant pour couvrir toute l'étendue nécessaire, sans moyens de fonctionnement ni matériels de travail. Au niveau des FARDC il n'existe pas d'auditorat militaire ni de prison au niveau du territoire. Une prison a été construite à Masisi Centre par l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) en 2013, mais elle n'est pas encore opérationnelle. Il existe une petite cellule de détention construite pour les enfants et les femmes, mais aujourd'hui cette cellule reçoit tout le monde, y compris les militaires, les policiers, et les civiles dans des conditions inhumaines (sans toilettes ni eau).

Faiblesses de l'administration civile. La collaboration entre les Entités territoriales décentralisées (ETD) et les Services déconcentrés pose un autre problème de gouvernance. En effet, les chefferies et les secteurs ont le statut d'ETD et sont supposées être encadrées techniquement par l'administrateur du territoire. Or, celui-ci relève des services déconcentrés, le Ministère national de l'intérieur. En principe, les ETD sont autorisées de mobiliser les recettes et engager les dépenses publiques sans le contrôle de l'Administrateur de Territoire, puisque celui-ci dépend de gouvernement central et les ETD du gouvernement provincial. Du coup, un administrateur qui n'a pas d'autorité sur les ETD, notamment

les chefs de chefferies, groupements et villages, devient incompetent et ouvre des brèches à une paralysie administrative et politique totale du territoire. La mise en œuvre de la décentralisation qui suppose donner des ressources à ces ETD reste difficile³⁵. L'administrateur est dans l'incapacité de contrôler de manière effective les chefs de groupements et les chefs des groupements n'arrivent pas à leur tour à contrôler les chefs de poste. Dans certains groupements où les chefs de poste collaborent mieux avec les FARDC et la police, l'administrateur de territoire et les chefs de groupement ont des difficultés d'exercer leur autorité. C'est le cas de Rubaya qui est considéré par les autorités rencontrées au bureau du Territoire à Masisi-centre comme « un petit territoire autonome au sein du Territoire de Masisi. Avec le contrôle de minerais, les services de sécurité leur obéissent et collaborent et nous ne pouvons rien faire ».

Le système judiciaire. Le fonctionnement du système judiciaire dans le territoire pose un sérieux problème de fonctionnement et de compétence. Avec la mise en place d'un Tribunal de paix (TRIPAIX) au niveau du Territoire, les tribunaux coutumiers ont disparus. Dans la pratique, ce tribunal est la seule instance légale qui traite les conflits de matières civiles et pénales à la fois, même si les agents locaux posent un autre problème de compétences dans les deux matières. Quelques membres du jury sont envoyés par la chefferie en cas de procès, puisqu'ils ne vivent pas tous à Masisi-centre, mais ils ne viennent pas toujours faute de moyens de transport et manque de rémunération. Le responsable du Tribunal de paix est le seul agent immatriculé et donc le seul qui reçoit de salaire. Comme les instances judiciaires sont éloignées, et que emmener un cas devant le TRIPAIX coûte cher, et quand il s'agit des litiges non pénaux, les populations recourent aux comités locaux de médiation initiés par les organisations internationales et locales. Cependant, les compromis trouvés en passant par ces comités locaux n'ont pas de valeur juridique (mais sont plutôt d'une nature volontaire), et quand la médiation échoue, le conflit peut facilement dégénérer en violences.

b. Interventions en cours (humanitaire, stabilisation, développement)

La majorité des interventions menées³⁶ par les organisations internationales et locales sont de type humanitaire ; appui aux victimes des violences sexuelles, santé, retour de déplacés et leur réinsertion socioéconomique, médiation des conflits interpersonnels.

Les personnes enquêtées ont exprimé des points de vue assez critiques quant à l'impact de la majorité de ces interventions, en soulignant que les organisations semblent plus intéressées par leur visibilité que des résultats, les vrais besoins ne sont pas pris en compte et le budget reste dans les poches de ceux qui exécutent les projets.

³⁵ Le Gouverneur de province du Nord-Kivu a mentionné la difficulté de respecter la rétrocession à la Province et ETD comme étant un des blocages de la mise en œuvre de la décentralisation. « Elections locales en RDC : Julien Paluku redoute « un arrêt cardiaque » pour les institutions des Entités territoriales décentralisées Kinshasa, Le Potentiel, 22/11/2014 / Politique »

³⁶ Les listes se trouvent dans le rapport de UNOCHA 'Qui fait quoi ou', 2014

c. Environnement des interventions

La sécurité dans la zone étudiée reste volatile et la quasi-absence des routes entre les localités augmente la difficulté d'accès et l'insécurité.

2.2.5. Limite Masisi-Walikale

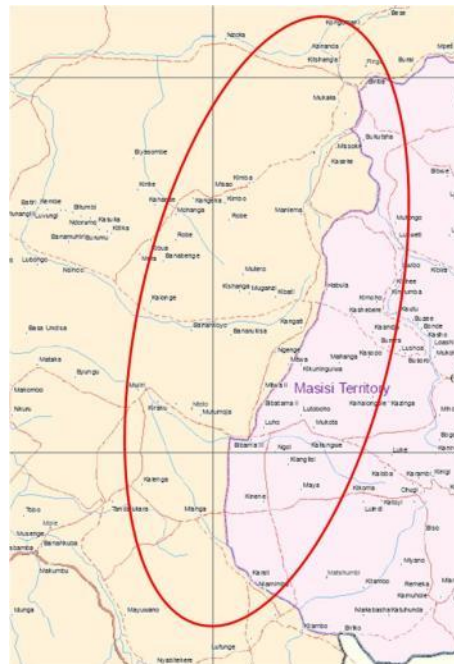
La zone limite entre les Territoires de Masisi et de Walikale est la dernière zone à avoir été priorisée, étant elle aussi arrivée deuxième position ex aequo du classement.

2.2.5.1. Analyse du système de conflit

a. Moteurs/dynamiques de conflit

i. *Dilemmes sécuritaires*

Des affrontements militaires. Les habitants de la zone limite entre Masisi et Walikale vivent dans une psychose quasi permanente causée par la peur des affrontements imminents entre les forces loyalistes et les groupes armés et entre les groupes armés eux-mêmes. Durant ces affrontements, beaucoup de pertes des biens sont enregistrées, les récoltes sont pillées par les belligérants et des civils sont tués.



Aussi, les affrontements limitent l'accès à la terre et ont un impact négatif sur le secteur agricole, principale activité de la zone, et particulièrement sur les filles et les femmes, les plus actives dans le secteur. Les affrontements ont entraîné multiples déplacements des populations vers les grands centres de Masisi, Nyabiondo, Kitshanga, Mweso et même Goma. Autour de Nyabiondo, il y a le camp de Birere qui compte 303 ménages soit 752 personnes et celui de Bushali avec 456 ménages soit 1750 personnes³⁷.

La présence insuffisante des services de sécurité. Pour le moment, la présence des 3414^{ème} et 3402^{ème} régiments assurent un minimum de sécurité à la population. Néanmoins, il est estimé que les effectifs ne seraient pas suffisants pour faire face à une attaque de grande envergure. En plus de leur nombre insuffisant, la présence stable des unités FARDC n'est pas assurée d'une façon permanente. La situation est pareille pour la police. La zone frontière compte deux commissariats de police avec 183 unités alors que le nombre souhaité serait de plus de 500 éléments selon les entretiens. La PNC souffre aussi d'un manque de formation de ses agents. De plus, la police de Nyabiondo est composée uniquement des unités de l'ethnie Hunde à part le commandant, ce qui a créé une perception au sein des autres communautés que la police n'est pas neutre. Finalement, l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) a

³⁷ Commission National pour les réfugiés, Rapport Semestre 1, 2014

du mal à fonctionner convenablement car les effectifs ont été également réduits³⁸. Il ne reste que trois agents basés au chef-lieu des chefferies et des secteurs et personne dans les groupements et localités.

Les tracasseries par la police. Les services de l'Etat sont parmi les premiers acteurs qui tracassent la population. Bien que la majeure partie de la population ait tendance à recourir à la police dans le cas d'un incident de sécurité, elle reconnaît également que c'est le service qui tracasse le plus. Sur tout l'espace traversé, il y avait par ci par là des barrières érigées illégalement par la police. Il faut aussi signaler les exactions menées par les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) qui établissent des convocations payables à 10 \$ avant que le motif de la convocation ne soit signifié à l'inculpé. A ces dix dollars, ils ajoutent dix autres comme frais mission du policier qui est venu déposer la convocation. En fin de compte, on dit à la personne convoquée que c'était pour recueillir d'elle certaines informations et qu'elle peut rentrer chez elle à la maison. Le non-paiement de salaire aux agents de ces services serait à la base de ces tracasseries.

Les tracasseries par les groupes armés. Les groupes armés actifs dans la zone sont les forces de l'Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain (APCLS), le Nduma Defense of Congo (NDC), le Nyatura et FDLR. Récemment, on a beaucoup parlé de 'M27' constitué des Hutu dans la sous-zone de Nyabiondo. Au niveau de Lwibo, la population Hunde craint des attaques par le M27 alors que le commandant FARDC de la place déclare ne pas être au courant. L'APCLS avec son leader Janvier qui recrute parmi les Hunde est localisé surtout dans le Territoire de Masisi et fait régulièrement des incursions sur la route Masisi-Nyabiondo-Kashebere-Kitchanga, à Ntoto, Mikumbi et Robe pour piller et voler. Tcheka et son groupe armé NDC qui est principalement Nyanga est localisé dans le Territoire de Walikale à Walowa-Yungu sur la frontière des Groupements Luberike et Ihana et à Binyampuli³⁹. Les FDLR de tendance Hutu rwandais ne sont plus nombreux dans le Masisi. Cependant, un petit nombre se trouverait toujours dans le Groupement de Kisimba à Kalembe et à Ihula plus au Nord⁴⁰. Les FDLR imposent des taxes illégales et autres redevances sur les récoltes. Le Nyaturas est constitué essentiellement des jeunes Hutu congolais. Ces derniers utilisent leurs armes pour ravir les biens des civils et pour occuper par force les champs d'autrui. Il sied de signaler que les groupes armés locaux ethniques bénéficient de l'appui de leurs communautés respectives. Même si les statistiques n'existent pas, il est à noter que Tcheka est soutenu par une grande majorité de Nyanga. Il en est de même de Janvier dans la communauté Hunde. Le Nyatura est aussi bien soutenu par les Hutu. Les FDLR ont des liens avec la population congolaise, plusieurs se sont mariés avec des femmes locales, mais la plupart des gens ne sont pas favorables à elles. Actuellement comme les FDLR sont en conflit ouvert avec Tcheka, elles font des représailles sur toutes les personnes Nyanga qu'elles rencontrent. Les grands centres (Nyabiondo et Pinga) sont plus ou moins sécurisés par la police et l'armée, mais les villages environnants – à cinq km de grands centres – sont tous sous la gestion des groupes armés. On note également l'inexistence de la PNC dans les villages de Munsanga, Bukucha, Kakuku, Besse et Buruko.

³⁸ Information reçue du chef de l'ANR de Nyabiondo.

³⁹ Walowa-Yungu est frontalier avec les groupements Luberike et Ihana deux groupements du Secteur Wanyanga qui forment la cité de Pinga

⁴⁰ Elles ont été chassées d'Ihana et se sont réfugiées dans Kisimba qui fait frontière avec le Territoire de Lubero

Besoin des négociations avec les groupes armés nationaux. La population voudrait voir des possibles négociations entre les groupes armés locaux et le gouvernement et le respect des accords par toutes les parties. Selon elles, la grande faiblesse du gouvernement est de ne pas respecter ses engagements comme ce fut le cas avec l'APCLS au début de l'année 2014. A cet effet, le gouvernement avait demandé aux responsables de l'APCLS de regrouper ses forces à Nyabiondo pour attendre l'intégration au sein de l'armée et par la suite le gouvernement les a abandonnés. D'ailleurs, le regroupement de membres de certains des groupes armés vers Kitona (Province du Bas-Congo), Kotakoli (Province d'Equateur) et Kamina (Province de Katanga) à plus de 2000 km où les personnes transférées n'ont pas reçu une assistance adéquate (vu par certains comme un « déportation ») n'a fait que décourager ceux qui sont restés. La population donc souhaite que l'intégration soit faite localement pour que les familles puissent collecter de la nourriture pour les troupes. Pour les FDLR, la population propose une approche militaire.

Le manque de justice. Il n'existe pas de structure de justice dans la zone d'étude qu'elle soit civile ou militaire. Le Tribunal de paix (Tripaix) de Walikale se trouve à plus de 180 km à Walikale-centre, tandis qu'au niveau militaire il n'y a pas d'auditorat militaire. A cause de la distance et l'inaccessibilité de Walikale-centre, les gens préfèrent aller à Goma et les cas infractionnels des militaires sont transférés aussi à Goma. La population de Nyabiondo qui est à 20 km du TRIPAIX à Masisi-centre y va surtout lorsque le dossier est transféré par les OPJ de la police. Malgré la suppression des tribunaux coutumiers, la population continue à recourir aux chefs coutumiers pour des dossiers civils car elle estime que le TRIPAIX est corrompu, c'est-à-dire qu'il est à l'avantage du plus fort, et que les dossiers trainent avant que un verdict ne soit prononcé. La population s'organise plus souvent à trouver des arrangements à l'amiable au niveau des villages avec le soutien de certains comités mis en place par la population ou les associations de la société civile et des catégories socioprofessionnelles (voir ci-dessous).

ii. Mobilisation autour de la terre et de l'identité

Les communautés s'identifient principalement avec leur groupe ethnique qui est le résultat d'une gouvernance patrimoniale qui ne promeut pas le bien-être de la population. A cause d'un manque de contrat social entre l'Etat et ses citoyens, les congolais s'appuient en premier lieu sur leurs communautés ethniques pour organiser leur vie. Les enjeux électoraux impliquent les références ethniques plutôt que des projets de société. Chaque électeur mobilise sa base ethnique pour espérer les voix, avec la promesse de redistribuer avec « les leurs » une partie des richesses, notamment l'accès à la terre. Démographiquement, les Hutu gardent l'avantage dans le Territoire de Masisi et les Nyanga dans le territoire de Walikale.

L'accès à la terre suscite beaucoup de controverses. La terre est essentielle pour la survie de la famille et est aussi un pilier important de pouvoir coutumier. La présence de grandes concessions dans le Masisi rend la vie des petits paysans difficile qui sont à la recherche des terres arables. Lié à la problématique de la terre dans le Walikale, les Nyanga, la communauté « autochtone », craint une arrivée probable des Hunde, qui se disent « autochtones » de Masisi, en cherchant de la terre à cultiver dans le Walikale moins peuplé. Cette peur existe depuis longtemps et a conduit à la violence surtout avec l'assassinat du Mwami Nyanga au début des années 90 par les Hunde.

La dualité de la loi foncière. Traditionnellement, la distribution des terres relevait essentiellement du chef coutumier local auquel le fermier versait une forme de tribut. Jusqu'aujourd'hui, la population est attachée à ce système coutumier malgré la loi de 1973 (la loi faisait passer toutes les terres sous le contrôle de l'Etat et les ouvrait à la vente privée) et même les édits provinciaux portant nomenclature des taxes et autre redevances foncières. L'édit provincial de 2012⁴¹ portant rapport entre les chefs coutumiers, propriétaires de terres et exploitants agricoles précise d'une part les droits et les obligations des chefs coutumiers ainsi que les chefs terriers et d'autre part les droits et les obligations des exploitants de terres. Cette une initiative prise au niveau de la province pour essayer de harmoniser la gestion foncière dans les milieux ruraux. L'édit sur la nomenclature des taxes se fait pendant chaque exercice budgétaire au niveau provincial.⁴² Les habitants de la zone « Frontière Masisi/Walikale » savent que la loi foncière de 1973 existe mais ils ne connaissent pas l'édit provincial de 2012⁴³. Tout en reconnaissant la faiblesse du pouvoir coutumier⁴⁴, elle préfère que le chef coutumier continue à gérer les terres puisque c'est lui qui connaît mieux les limites des champs des clans qui se sont transmis depuis plusieurs générations. La population croit que le système de cadastre est fait pour les hommes riches et que les faibles n'en bénéficient pas. Elle propose que les frais pour l'obtention des documents cadastraux soient revus à la baisse en vue de favoriser les gagnes petits. Il faut aussi une vulgarisation de cet édit au sein de la population, tout en renforçant le plaidoyer pour une réforme foncière qui prend en compte les réalités locales qui affectent les populations rurales.

La terre et le genre. En RDC, les femmes constituent l'essentiel de la force agricole (près de 70 % selon les estimations récentes de l'OCDE) et produisent autour de 80 % de toutes les denrées alimentaires. Cependant, les normes et les traditions sociales les excluent de l'accès et/ou de la propriété de la terre. Selon le droit coutumier, les femmes bénéficient de droits foncières secondaires, à travers les membres masculins de la famille, et ne peuvent ni accéder directement à la terre, ni en hériter, ni l'acheter. Les femmes rurales peuvent louer des terres de manière temporaire, mais dans leur grande majorité, elles cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles elles exercent un contrôle et un pouvoir de décision limité. Ceci réduit leur pouvoir d'exercer un contrôle sur les revenus issus de la production agricole et leur allocation au sein des ménages. La loi étatique reprend largement cette manière de définir les droits (civils, politiques et économiques) des femmes⁴⁵. Certaines dispositions du Code de la famille sont encore discriminatoires envers les femmes, en particulier : droits de propriété et

⁴¹ Edit provincial n 002 (28 juin 2012) : Portant Rapport entre Chefs Coutumiers, Chefs Terriers et Exploitants Agricoles en Matière de Gestion des Terres en Province du Nord-Kivu.

⁴² Selon cet édit, la nouvelle nomenclature exige le paiement des 4\$ l'an pour une superficie comprise entre 1 et 10 hectares, ce qui est un grand avantage par apparemment. Avant l'édit provincial, pour 1 hectare il fallait payer 100 000⁴²x 0,035 x 50 : 100 soit 175\$ l'an.

⁴³ Selon cet édit, la nouvelle nomenclature exige le paiement des 4\$ l'an pour une superficie comprise entre 1 et 10 hectares, ce qui est un grand avantage par apparemment. Avant l'édit provincial, pour 1 hectare il fallait payer 100 000⁴³x 0,035 x 50 : 100 soit 175\$ l'an.

⁴⁴ La faiblesse du pouvoir coutumier s'explique par le fait de l'absence physique des chefs coutumiers dans leurs entités mais aussi de l'incapacité de donner des solutions à nombreux problèmes qui naissent. Ils disent toujours attendre la solution qui viendra de la hiérarchie.

⁴⁵ Voir « Les femmes héritent des pagnes, les hommes héritent des champs » : La problématique de l'accès des femmes à la terre au Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. Women for Women International, décembre 2014.

incapacité légale pour les femmes à signer des contrats juridiques de façon indépendante. Le code de la famille est en voie de révision, mais jusque-là cette révision n'est pas effective et les changements qui y seront apposés ne sont pas clairs. L'aspect d'héritage est très sensible à Pinga où la majorité de ménages cohabitent sans mariage légal.

Les grandes concessions. La population estime que la notion des grandes concessions et des plantations doit être revue par une réforme agraire qui tient compte de l'augmentation significative de la densité de la population dans le Masisi. La population estime également que la pratique courante de l'élevage extensif (où les vaches broutent librement, ce qui demande ½ hectare par vache pour bien la nourrir) doit céder la place à l'élevage intensif (où les vaches sont stabilisées dans des étables et sont nourries, produisant ainsi plus de lait) pour permettre aux exploitants agricoles d'avoir plus des espaces cultivables. Cela demanderait bien entendu des réformes importantes de l'élevage, qui doivent être combinés avec des réformes des pratiques agricoles (pour augmenter la productivité). Pour le manque de terres, certaines plantations laissées par les propriétaires depuis le début des hostilités ont été occupées et sont cultivées par les populations voisines (ceci est le cas des deux grands concessions « Theki » appartenant à la famille Mwananteba et de la concession « Lwashi » de la famille Ngezayo). Certaines plantations abandonnées sont récupérées par les groupes armés ou par des hommes civils qui collaborent avec les groupes armés, et qui les louent à ceux qui n'ont pas des terres à cultiver. La même chose est vraie pour les champs de petits paysans. Dans le groupement Bapfuna (Masisi), précisément la localité de Miandja, les Hunde se plaignent qu'un Chef de poste Hutu aurait pris leurs champs de force car il a le soutien des Nyatura. Selon eux, il aurait occupé leurs champs pendant qu'ils étaient en refuge. A leur retour, ce dernier a refusé de les remettre aux propriétaires.

Des **tensions entre agriculteurs et éleveurs** sont présentes dans la zone Masisi mais pas dans la zone Walikale comme il y a moins de pâturages.

Perceptions populaires sur les Hunde. Le probable glissement des populations de Masisi vers Walikale demeure la grande préoccupation des gens de Walikale et s'inscrit aussi dans la concurrence de terre. Depuis longtemps, les populations de l'ethnie Nyanga soupçonnent que la population Hunde a des visés pour occuper le Territoire de Walikale moins peuplé⁴⁶. Ces tensions sont devenues plus perceptibles avec l'assassinat du Mwami Ngulu (un Nyanga), Chef de Groupement d'Ihana, en 1994 par la population de l'ethnie Hunde. Ceci a renforcé la colère des Nyanga. Face à cette situation, les Nyanga ont développé des mécanismes de survie et d'autodéfense à travers la création des milices réunis dans une organisation mutualiste dénommée Bunakima. Cette organisation soutient fortement le Nduma Defense of Congo « NDC » de Tcheka, qui est donc considéré comme un défenseur des Nyanga pour avoir non seulement combattu les Hunde en les empêchant d'occuper Walikale mais aussi, avoir chassé les FDLR du Territoire de Walikale vers le Territoire voisin de Lubero. En vue de résister contre les Nyanga, les Hunde s'appuient sur l'Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Prospère (APCLS) dirigée par Janvier Karairi. En vue de ces tensions, le Mwami Bashalide Kitshanga a amorcé vers 2003 une médiation

⁴⁶ C'est probablement une perception, mais ceci nous a été dit dans les focus groups et ateliers en présence de toutes les ethnies qui ne contredisaient pas cette assertion.

entre les parties. Depuis lors, les Hunde n'ont pas honoré totalement leurs engagements et le conflit risque de perdurer. Afin d'engager les partis de nouveau à honorer les engagements pris, Search for Common Ground a organisé une réunion à l'hôtel Ihusià Goma en 2014. Un acte d'engagement pour une paix durable à Pinga a été signé en date du 28 août 2014 mais jusqu'à présent ledit accord n'est pas encore respecté.

Enfin, il est à noter aussi le conflit entre les groupements de Bapfuna et Banyungu autour de la question des limites de ces deux groupements, ce qui est à résoudre administrativement par le chef de secteur.

iii. Exploitation des ressources naturelles

Le sous-sol de la zone d'étude regorge une diversité des matières telles que l'or, la cassitérite, le coltan et le wolframite. La faible production faite de façon artisanale est exportée sans que son impact se répercute sur le milieu. L'exploitation et le commerce de minerais sont pour la plupart contrôlés par les militaires et les groupes armés. La zone aussi dispose d'importantes forêts où la population a créé des réserves communautaires qui sont à la base des conflits parce que la population n'est pas contente de la façon dont celles-ci sont gérées par les associations locales. Les communautés ne veulent pas que lesdites réserves soient transformées un jour en parcs nationaux, ce qui signifierait la perte de contrôle communautaire ainsi que l'accès à la terre par la communauté.

Des réserves communautaires. La zone frontière constitue le début de la forêt équatoriale qui se prolonge dans les Territoires de Lubero, Masisi, Walikale et Beni. C'est une forêt dense, vierge, impénétrable est dispose des plusieurs essences pour les bois de chauffe et les bois d'œuvre. Des espaces ont été créés par les associations locales avec l'appui de la communauté et les chefs locaux qui sont gérés par des associations locales paysannes pour la conservation de la nature. Ces réserves communautaires sont essentiellement localisées dans le Territoire de Walikale et il s'agit de la Réserve Communautaire des Gorilles de Walikale (RCGW), de la Réserve Communautaire des Primates de Bakumbule (RECOPRIBA), de la Réserve des Primates de Kisimba-Ikobo (RPKI) et plus loin la Réserve des Gorilles d'Usala (RGU). Ces réserves sont source de tensions parce que la population se plaint que elles n'ont rien rapportées depuis leurs créations⁴⁷. Elle craint aussi que les réserves soient cédées à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec comme conséquence qu'elle perdra l'accès à cette terre.⁴⁸ En dehors de ces réserves, les forêts sont gérées par la coutume et la population exploite les bois. Ces forêts sont aussi souvent la cible des braconniers. Il y a aussi quelques parties non accessibles par la population, occupées notamment par les FDLR qui font payer des taxes sur toutes activités.

⁴⁷ Les dynamiques des associations autour des réserves communautaires n'ont pas été suffisamment documentées.

⁴⁸ Des initiatives de démarcation participative des limites des parcs nationaux existent ailleurs dans la province du Nord Kivu (y compris avec la participation de l'ICCN), ainsi que des initiatives de négociation entre ICCN et des coopératives paysannes. WWF exécute un projet de démarcation participative depuis des années. Dans Bukoma groupement (territoire de Rutshuru) ICCN, une association paysanne Hutu et une association paysanne Nande sont en conflit et ICCN a demandé la médiation indépendante de Pole Institute, avec comme résultat un accord portant sur les limites du domaine de chasse du Parc et sur la construction d'un clôture pour que les éléphants ne détruisent pas les récoltes. Voir *Désir de conserver et nécessité de survivre : cas des terres du domaine de chasse de Rutshuru et du Parc National de Virunga*, Pole Institute, avril 2013.

Les minerais. Le sous-sol de la zone d'étude est riche en minerais, notamment de la cassitérite, du coltan et de l'or surtout dans la partie du Territoire de Walikale. Dans la sous-zone Pinga, il existe surtout des sites d'or, notamment les sites de Bibasirwa, Kakungo, Irameso, Buruko, Nyaborwa et Kamoninge. L'exploitation reste artisanale et tous les sites sont occupés par des groupes armés qui les exploitent en utilisant la population locale comme travailleurs. Les conditions de travail dans les mines sont mauvaises, c'est un travail périlleux et des cas de travail d'enfants sont signalés.⁴⁹ Il existe actuellement aucune exploitation industrielle dans la zone, mais plus loin à Bisie, la compagnie canadienne Alphamin⁵⁰ détient 100% des parts de la compagnie Mining and Processing Congo (MPC) qui opère dans une concession de 1,470 km² contenant des importants dépôts d'or et d'étain.⁵¹ En juin 2014, un nombre des creuseurs artisanaux ont été relocalisés en dehors de la concession par biais d'une décision du Gouverneur, afin de leur permettre d'accéder à des moyens économiques de vie alternative et diminuer le conflit avec Alphamin. Cependant, et en dépit de la volonté exprimée par Alphamin de vouloir contribuer au développement communautaire dans la zone, il y a toujours un grand risque de conflit autour de la concession - entre la compagnie et les creuseurs, et les groupes armés présents dans la zone. L'exportation officielle des minerais de la province du Nord-Kivu a beaucoup souffert du retrait des exportateurs (et fermeture des comptoirs à Goma) à cause de la passation de la loi Dodd-Frank. La baisse en exportation officielle (sans doute accompagné par une hausse de la fraude) a induit une baisse significative des recettes de la province du Nord-Kivu⁵² et constitue également un frein à d'autres activités économiques qui dépendent du capital généré par le secteur minier, notamment le commerce en produits de consommation de première nécessité⁵³ qui étaient acheminé vers l'intérieur par les vols commerciaux qui emmenait les minerais à Goma. Dans la sous-zone de Nyabiondo, il n'y a pas d'exploitation minière à part Mahanga où il est signalé l'existence des sites miniers non exploités.

iv. Dynamiques régionales

Une grande inquiétude pour les communautés dans la zone est le lien entre les Hutu rwandais et les FDLR. La population locale affirme que les FDLR sont la principale cause de l'instabilité, qu'il faut les arrêter en premier lieu et les groupes armés nationaux vont cesser leur activisme de façon quasi automatique.

Une autre peur exprimée est le retour potentiel des 53'000 réfugiés congolais (selon le chiffre du HCR) qui se trouvent au Rwanda dont 500 familles disent être originaires du Territoire de Walikale. Les habitants de la zone anticipent l'augmentation des conflits liés à la terre avec l'arrivée des retournés. A

⁴⁹ Pour des informations sur les conditions de travail dans les mines, veuillez consulter: The Congo Report, Slavery in Conflict Minerals, Free the Slaves, 2011; Violence against Women in Eastern Democratic Republic of Congo, ITUC, 2011. Pour la présence des groupes armés dans les mines regardez la carte interactive d'IPIS: <http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v2>

⁵⁰ <http://alphaminresources.com/bisie-project-update/>

⁵¹ <http://www.marketwired.com/press-release/drilling-commences-on-alphamins-bisie-project-drc-tsx-venture-afm-1778407.htm>

⁵² Pole Institute: No Kivu, No Conflict ? The misguided struggle against 'conflict minerals' in the DRC, April 2013, page 50.

⁵³ Sucre, sel, haricot, pommes de terre etc. IMPACT DE LA SUSPENSION DES ACTIVITES DU SECTEUR MINIER DANS L'ANCIEN KIVU, Pole institute 2010.

cette crainte est associé le fait que la majorité de ces réfugiés sont de la communauté Tutsi, et qui peuvent mettre en cause la légitimité du pouvoir coutumier traditionnel des Nyanga, à risque d'empirer les relations intercommunautaires déjà extrêmement tendues. La question du retour des réfugiés est une question hautement sensible et très politisée, qui est régulièrement le sujet des rumeurs et manipulations.⁵⁴ La question reste comment mieux préparer et gérer le retour, afin de maintenir la cohésion sociale, protéger les droits de toutes les populations, et assurer la réintégration socioéconomique.

La zone d'étude est également une des zones importantes des minerais qui sont exportées, souvent frauduleusement vers les pays voisins. En fait, 90% de l'or des Kivu est exporté illégalement vers l'Ouganda, Burundi, et Tanzanie. Au moins 12 tonnes d'or pour une valeur de \$500 million passent en contrebande chaque an⁵⁵. La zone « Limite Masisi-Walikale » qui est à plus de 90 km de la frontière du pays est connectée malgré la dégradation des routes avec l'extérieur par les artères Pinga-Nyabiondo-Goma ; Pinga-Nyabiondo-Walikale-Kisangani, Walikale-Hombo-Bukavu-Bujumbura et Pinga-Mweso-Kanyabayonga-Butembo-Kampala. Il y a aussi des vols commerciaux de Walikale-centre jusqu'à Goma et Bukavu, qui servent d'une part à exporter les minerais et de l'autre part à 'importer' à Walikale des produits de première nécessité. Selon certaines sources⁵⁶, la fraude a nettement augmenté depuis l'entrée en force de la loi Dodd-Frank, contrairement aux intentions de cette loi.

2.3. Mécanismes de coordination

Le choix de mécanismes de coordination pour la deuxième phase du programme sera guidé par les leçons apprises de la première phase, mais aussi par les paramètres définis par les réglementations en vigueur et les autres mécanismes de coordination existants.

2.3.1. Structures du STAREC instituées par l'Ordonnance 14/014 du 14 mai 2014

L'Ordonnance présidentielle 14/014 du 14 mai 2014 a prolongé le programme STAREC pour une durée de trois ans et a redéfini son mécanisme de coordination. Alors que le STAREC a maintenant une couverture nationale et que son champ d'application s'est élargi, pour la majeure partie, le mécanisme de coordination – dont les difficultés ont été exposées au point 1.2.2, reste similaire à celui que nous avons connu jusque là.

Le mécanisme continue de se composer de deux comités au niveau national – le Comité de Pilotage, « organe d'impulsion et organisationnel », et le Comité de Suivi, « l'organe de décision et d'évaluation » pour les matières de compétence exclusive du pouvoir central ; et d'un au niveau provincial, le Comité Technique Conjoint (CTC) « organe de décision et d'orientation pour les matières pour lesquelles la province est compétente ».

⁵⁴ Un exemple est la lettre ouverte datée le 02 novembre 2009, intitulée *Mise en garde à l'ONU et ses Agences : HCR, OCHA, MONUC, PAM,... et CICR, et toutes les autres ONGs Internationales qui militent pour l'installation des étrangers tutsis au Nord Kivu*. La lettre est signée au nom des 'autochtones' par BWIRA BAHUNGA Michel

⁵⁵ From Child Miner to Jewelry Store, Enough Project, octobre 2012

⁵⁶ Rapport du panel d'experts des Nations Unis 2012, Pole Institute 2013.

Le mécanisme de coordination décrit dans la nouvelle Ordonnance

- Le Ministère du Plan reçoit la responsabilité pour le Programme (en plus de sa coordination) ;
- Le Comité de Suivi est compétent pour décider sur les matières de compétence concurrente du pouvoir central et des Provinces, mais les Provinces ne sont pas directement représenté au Comité de Suivi
- Le Coordonnateur du Comité Exécutif du Mécanisme National de Suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba fait son entrée au Comité de Pilotage et au Comité de Suivi ;
- On trouve en revanche trace des équipes techniques sectorielles qui devaient être mises en place sous les différents ministères (centraux) afin d'épauler le Secrétariat technique (coordination nationale) ;
- Le CTC est l'organe de validation des projets ;
- Les Sous-commissions ne sont toujours pas reprises dans l'Ordonnance ;
- Les Bureaux-relais doivent maintenant être installés « au niveau de chaque entité territoriale concernée », plutôt qu'au niveau du District comme c'était le cas auparavant.

2.3.2. Autres structures de coordination

Il a été observé qu'il y existe d'autres mécanismes de coordination intervenants dans la stabilisation ou des domaines connexes.

Mécanismes de suivi de l'Accord-cadre : le Mécanisme régional de suivi (MRS) et Le Mécanisme national de suivi (MNS) qui comprend trois organes à savoir, le Comité de pilotage, le comité exécutif et le conseil consultatif. Alors que l'impact espéré de la mise en œuvre du STAREC/ISSSS rejoint celui de l'Accord-cadre, l'unique passerelle existant entre les deux mécanismes est la participation du Coordonnateur du Comité Exécutif du MNS aux structures nationales de coordination du STAREC.

Mécanismes de coordination du DSCR II et PQCE : Au niveau national, les Groupes thématiques « constituent avant tout des espaces de dialogue et de concertation entre les ministères techniques ou sectoriels, les acteurs non étatiques et les partenaires techniques et financiers ». Au niveau provincial, l'Edit n°001/2010 du 18 mai 2010 institue un Cadre de coordination des Actions Humanitaires et du Développement, qui est pertinent pour la coordination des interventions dans le cadre du PQCE. En addition, le PQCE est coordonné à travers un Comité de pilotage constitué par les membres du Gouvernement, secondé par le Comité intersectoriel avec l'Administration et la Société civile ainsi que par des groupes thématiques sectoriels lequel également constitué par les délégués de toutes les catégories des parties prenantes, et des Comités de suivi au niveau de chaque Territoire. Finalement, des structures locales sont actuellement mises en place au niveau de chaque avenue/village, quartier/groupement, et commune/chefferie ou secteur, et au niveau de la Ville/Territoire.

DDR III : Le Programme de DDR III prévoit l'existence des structures suivantes sans pour autant décrire leurs responsabilités ou composition respectives : Comité Interministériel pour le Désarmement, Démobilisation et Réintégration, la Cellule de Coordination Conjointe des Opérations, et le Comité Consultatif du DDR.

Mécanisme de coordination du projet STEP : le projet STEP du Fonds Social de la République, financé par la Banque mondiale, a été élaboré pour contribuer aux efforts de stabilisation et de consolidation de la paix. Il prévoit les mécanismes suivants : Comité Consultatif Provincial (CCP) – structure ad hoc de concertation pour une meilleure synergie sur les actions prioritaires et conforme aux politiques et stratégies sectorielles ; Sous-comités techniques infrastructures communautaires, THIMO rural, THIMO urbain, et agricole ; Comité par territoire.

3. Analyse Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités

L'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (MOFF) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation ou d'un programme avec celle des opportunités et des menaces de son environnement. Le but de l'analyse MOFF est de prendre en compte dans la stratégie à la fois les facteurs internes (forces et faiblesses) et externes (menaces et opportunités), en maximisant les forces – afin de construire sur ce que nous avons déjà réussi à accomplir – et le potentiel des opportunités, et en transformant les faiblesses – afin de s'assurer que nous apprenons de nos erreurs passées, et en minimisant les effets potentiels des menaces.

Concernant l'identification des opportunités et menaces, Il convient de souligner qu'une situation peut présenter les deux possibilités. Elle peut constituer une menace et une opportunité en même temps. De plus, sur la base de notre connaissance de l'évolution de l'environnement durant la première phase, nous devons interpréter les différentes situations à la lumière de notre expérience passée afin de déterminer s'il s'agit de véritables opportunités que nous pouvons saisir, ou s'elles constituent des menaces pour le programme de stabilisation.

Le tableau ci-dessous illustre les principales forces et faiblesses de la première phase, dont bon nombre continuent à être valides au début de cette deuxième phase, ainsi que les opportunités et menaces que nous devons prendre en compte

Forces	Faiblesses
Au niveau stratégique :	
	Manque d'appropriation du programme de stabilisation par le Gouvernement et les chefs de file du système des Nations Unies lié à : - l'absence d'une définition commune du concept de stabilisation ; - déclin du soutien politique pour la stabilisation (GDRDC et communauté internationale)
	Non-adaptation du STAREC/ISSSS aux changements d'environnement
	Conception de la stabilisation comme une réponse technique sans attaquer les causes profondes du conflit
Au niveau programmatique :	
	Conception des programmes : - sans grande consultation préalable des autorités et des intervenants locaux - sans analyse de conflit - souvent sans la réalisation d'études de faisabilité - peu détaillés, en particulier par rapport à leur contribution à la stabilisation

Plus de 50 projets réalisés et en cours au Nord-Kivu : - 30 bâtiments ont été construits pour la PNC (y compris la police des frontières) - 11 ont été construits pour l'administration civile - 2 Tribunaux de Paix et 1 prison ont été construits - Démobilisation de 4 900 ex-combattants des Kivu, de Maniema et de la Province Orientale ; 2 600 d'entre eux sont passés par les programmes de réintégration - 200'000 personnes ont bénéficiés de projets intervenant dans les domaines de la santé, de l'eau et l'hygiène, de l'éducation et la protection de l'enfance, de la résolution des conflits, de la gouvernance communautaire et de la cohésion sociale, ainsi que dans la reprise économique et agricole - au niveau régional, 20 cliniques juridiques permanentes ont apporté une aide juridique à 1'108 survivants, un soutien à la réintégration socioéconomique a été fourni, les manuels de formation des formateurs des FARDC et de la PNC ont été validés	L'approche projet, sectorielle, a privé la réponse des synergies qui aurait pu permettre d'adresser les conflits dans leur complexité.
	Le suivi et évaluation a été insuffisant, particulièrement au niveau de la stratégie dans son ensemble, mais aussi a celui des projets (absence d'indicateurs communs, d'études de base, d'outils harmonisés de collecte des données, manque d'implication du gouvernement, manque de responsabilisation au niveau des partenaires de mise en œuvre).
	La durabilité a été compromise par la faible appropriation des acquis par le gouvernement et l'absence de stratégie de développement de capacité des acteurs locaux.
	Les mécanismes de coordination étaient lourds, en particulier au niveau national ; le fonctionnement non optimal des structures de coordination du niveau national a eu un impact négatif sur le fonctionnement du mécanisme dans son ensemble ; la participation au Comité Technique Conjoint en Province du Nord-Kivu est devenue pléthorique et les questions stratégiques sur les enjeux de stabilisation n'ont pas pu être abordées ; la participation n'était pas régulière, avec

	beaucoup de rotation dans la représentation ; et les Sous-commissions ne possédaient pas de Termes de Référence ou d'outils de suivi.
--	---

Opportunités	Menaces
Régional	
Accord-cadre d'Addis-Abeba: les pays de la région des Grands Lacs se sont engagés à ne pas interférer dans les affaires internes d'autres pays de la région; le MRS fournit un mécanisme pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements ; l'équipe des Envoyés spéciaux peut intervenir et plaider en cas de non-respect des engagements → le STAREC/ISSSS, n'adressant pas directement les problématiques régionales, pourra bénéficier du travail accompli dans le cadre de l'Accord-cadre, mais il est important de souligner que Le STAREC et/ou l'ISSSS, bien que visant le même objectif – la stabilité et la paix à l'Est de la RDC, ne sont pas formellement liés à l'Accord-cadre.	Accord-cadre d'Addis-Abeba: Alors que certaines avancées ont été soulignées par le rapport de suivi de septembre 2014, les relations entre les pays de la région restent caractérisées par la méfiance
Operations militaires contre le FDLR → normalisation des relations avec le Rwanda	
	Retour des réfugiés : Pas d'avancée sur le dossier de retour des réfugiés congolais → griefs des populations réclamant le retour des réfugiés congolais
Recensement des réfugiés rwandais pour les besoins de rapatriement → potentiel pour régler la question des réfugiés rwandais en RDC qui était restée un suspens	
	Déplacements de populations liées aux opérations militaires contre les groupes armés étrangers (FDLR, ADF-Nalu) → déstabilisation régionale liées un afflux potentiel de réfugiés congolais dans les pays voisins
	Climat politique, changements constitutionnels, et élections dans les pays voisins → déstabilisation régionale

National	
Accord-cadre d'Addis-Abeba: la RDC s'est engagée sur la restauration de l'autorité de l'Etat, les réformes structurelles majeures, la réconciliation, etc.; le MNS fournit un mécanisme pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements nationaux; le SRSG et l'équipe des Envoyés spéciaux peut intervenir et plaider en cas de non-respect des engagements → l'Accord-cadre pourrait fournir une avenue pour des progrès sur les problématiques structurelles et le MNS un forum pour des discussions stratégiques sur la stabilisation de l'Est de la RDC, mais il est important de souligner que Le STAREC et/ou l'ISSSS, bien que visant le même objectif - la stabilité et la paix à l'Est de la RDC, ne sont pas formellement liés à l'Accord-cadre.	Accord-cadre d'Addis-Abeba: les évaluations indépendantes de la mise en œuvre des engagements nationaux n'ont montré que peu de progrès.
	DDR III: la lenteur du démarrage du DDR III → met en doute l'engagement du gouvernement envers le processus
Représentation politique: nouvelle représentation de la Province du Nord-Kivu au niveau du Gouvernement national → opportunité pour un plaidoyer renouvelé pour la stabilisation	Représentation politique: le Premier Ministre Matata Ponyo perd de l'influence, le Président garde contrôle de la défense, l'opposition fait une timide apparition
	Contexte électoral: violences à Kinshasa et dans les capitales provinciales → volatilité du contexte, peu favorable à la mise en place de solutions durables aux conflits
Défense et sécurité: tout en permettant au Président Kabila de maintenir un équilibre délicat entre les différents réseaux, les allégeances ethniques et politiques, il établit un concept organisationnel plus moderne, qui, s'il est correctement mis en œuvre, représentera une avancée significative	
Reformes des domaines foncier et minier	
Provincial	
Engagement des communautés pour la paix	
Certains groupes intéressés à déposer armes	Opérations militaires → changements d'alliance et des affrontements dont les civils restent les premières victimes, mais aussi menant à des succès qu'il est important de souligner
	Opérations militaires contre le FDLR → insécurité dans les Territoires concernés par les opérations militaires et déplacements de populations

	L'incertitude et la tension autour du rapatriement du M23 → formation de nouveau griefs parmi les ex-combattants M23 et/ou leurs soutiens et développement de rumeurs sur un éventuel retour du M23 (Beni Nord, Rutshuru)
	Retour des refugies: Retour non-organisés et non-gérés → potentiel de déstabilisation de zones concernées par le retour
DDR III: ne prévoit pas d'intégration dans l'armée ou la police → le DDR III adresse l'une des faiblesses majeures des programmes de DDR précédents	DDR III: le manque de définition de la réintégration →
	DDR III: DDR III n'est pas lié à un programme qui adresse les causes profondes de l'existence des groupes armés →
	Fermeture des camps de déplacés et mauvaise gestion du retour
Les élections locales et municipales pourraient permettre	Contexte électoral: mobilisation violente, sur base ethnique
« NK sans armes »	
	Décentralisation: il faudra attendre le 1 janvier 2018 pour voir les quatre premières compétences être effectivement décentralisées
	Décentralisation: absence de préparatifs aux niveaux des ETDs
Défense et sécurité : la police est dotée d'un arsenal juridique à présent complet	Défense et sécurité : la mise en application de la législation en matière de police demande des ressources importantes
Défense et sécurité : la Province a certains moyens à sa disposition pour faire avancer des dossiers et deux organes sont tout particulièrement pour la stabilisation : le Conseil provincial de Sécurité et les Conseils locaux pour la sécurité de proximité.	
Justice : Le cadre légal fournit tout de même certaines opportunités pour la stabilisation, notamment avec les audiences foraines, le rôle de la coutume et de la médiation, et la possibilité pour la Province de jouer un plus grand rôle dans l'administration de cours et tribunaux, maisons d'arrêt, etc. – compétence concurrente du pouvoir central et de la Province.	Justice : le secteur de la justice reste problématique avec peu de progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme qui date de 2007
Affaires foncières: La Province du Nord-Kivu a défini les droits et devoirs des chefs coutumiers, propriétaires terriens et exploitants agricoles dans un Edit 002/2012.	Affaires foncières: La réforme foncière semble avoir ralenti après 2012.
	Affaires foncières: la réforme pourraient créer des mécontents

	(reform agraire)
	Minier: la certification des mines progresse
Espaces protégés : Le Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales assure aux communautés locales et peuples autochtones une sécurisation foncière sur l'espace qui leur sera concédé, de même qu'une reconnaissance du droit de propriété foncière, reconnaît le droit de possession coutumière existant sur les forêts en dehors de la concession communautaire, et transfère le pouvoir de décision aux entités administratives décentralisées.	
L'année 2015 devrait voir l'élaboration d'un nouveau PQCE et PAP à partir du deuxième semestre 2015.	
Représentations des ambassades en province NK	

4. Conclusions

Le STAREC et l'ISSSS ont été développés afin de consolider les gains sécuritaires ayant été réalisés avec la signature des Actes d'Engagement du 2008, puis l'accord entre le Rwanda et la RDC fin 2008, qui aura mené au lancement des opérations conjointes contre le FDLR et d'autres groupes armés réfractaires à l'intégration. Ils devaient également capitaliser sur le lancement en 2007 et 2008 de nombreuses réformes cruciales au succès de la stabilisation. Alors que les accords de paix n'ont pas été mis en œuvre dans leur intégralité, et qu'ils ont également eu pour effet pervers une remobilisation des groupes armés ; alors que les réformes ont pour la plupart enregistré un important retard, les opportunités ont petit-à-petit fait place à des menaces auquel le programme de stabilisation n'a pas su/pu répondre.

Au niveau politique, malgré un nombre de développements positifs enregistrés depuis 2013 – notamment avec la conclusion de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, la défaite militaire du M23, l'adoption du PNDDR III – certains aspects même de ces développements restent fragiles. Au niveau sécuritaire, les opérations militaires, la majeure partie réalisées sur le territoire de la Province, produisent des résultats positifs mais conduisent également à des déplacements de population, offrent des opportunités pour des changements violents du statu quo, et dans tous les cas, rendent l'analyse et la réponse plus compliquée.

Les zones prioritaires de stabilisation en Province du Nord-Kivu restent caractérisées par des conflits qui font cycliquement ou épisodiquement un nombre important de victimes civiles et ont un impact négatif sur la cohésion sociale et le développement de la Province. Les dynamiques les plus saillantes dans les cinq zones prioritaires sont les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, et les dynamiques régionales. La dynamique « exploitation illégale des ressources naturelles » ne serait être négligée, particulièrement pour ce qui est de la zone « Beni-Nord » et « Volcan », mais elle joue un rôle relativement moins significatif considérant l'ensemble des cinq zones.

Pour s'attaquer à ces problèmes, des opportunités s'offrent aux acteurs de stabilisation. Premièrement, nous l'avons noté, les populations affectées par le conflit désirent la paix durable. Dans certaines zones prioritaires des initiatives sont déjà en cours afin de favoriser la cohabitation pacifique et le rapprochement entre groupes en conflit ; dans d'autres, des processus de dialogue sont menés. Deuxièmement, même si elles avancent lentement, les réformes progressent. Les élections locales et provinciales devraient être organisées avant 2016. Alors qu'il existe un véritable risque de mobilisation violente, les élections pourraient représenter, si bien accompagnées, un moment de démocratie par excellence dont il faudrait pouvoir tirer parti. De plus, elles devraient aussi permettre de continuer la décentralisation au niveau des ETD ce qui présente aussi une opportunité pour une amélioration de la gouvernance au niveau local. En ce qui concerne le domaine foncier, la Province du Nord-Kivu a tiré profit de l'opportunité offerte par le Code agricole afin de légiférer sur les relations entre les propriétaires terriens, chefs coutumiers et exploitants agricoles.

IV. STRATEGIE PROVINCIALE DE STABILISATION

1. Notion de stabilisation

Le terme de stabilisation a été employé pour désigner des interventions aussi diverses que les opérations militaires en Afghanistan, en Irak et en Colombie, la pacification par la mission de maintien de la paix de l'ONU des centres urbains en Haïti et la consolidation des avancées sécuritaires issues des accords de paix et des opérations militaires en RDC. Toutes ces interventions de stabilisation ont quelques points communs : (1) le contexte : caractérisé par une violence intense et un État fragile ; (2) l'objectif à court terme : la prévention ou la réduction immédiate de la violence et la protection de la population ou des infrastructures principales ; (3) l'objectif à long terme : l'institutionnalisation de processus politiques et de mécanismes de gouvernance pacifiques ; (4) la méthode, qui est intégrée et holistique et combine des éléments militaires et civils ; et (5) et le calendrier : portant sur le court ou moyen terme, une période transitoire entre les interventions d'action humanitaire et de développement.

La notion de stabilisation étant relativement nouvelle dans le domaine de la sécurité internationale, il n'existe pas de définition universellement reconnue. Pour cette raison, il est important et possible de développer une définition adaptée aux dynamiques propres à la RDC. Comme indiqué dans le diagnostic, le caractère patrimonial de la société congolaise, la fragmentation de l'identité, l'existence de cadres de référence enracinés, influencée par la persistance du conflit depuis maintenant plusieurs décennies, mais aussi la pression sociodémographique, la pauvreté et la problématique de l'accès à la terre, s'entremêlent et créent un environnement propice à la perpétuation des conflits violents. Ces facteurs, en présence de multiplicateurs tels que l'impunité, la disponibilité d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et les actions d'entrepreneurs de conflit, alimentent certaines dynamiques conflictuelles, interconnectées, qui pour les besoins de cette stratégie ont été réduites au nombre de quatre : dilemmes sécuritaires, mobilisation pour la terre et l'identité, ressources naturelles et dynamiques régionales.

Les interventions de stabilisation doivent répondre à ces moteurs de conflit, en commençant également à en traiter les causes profondes. Pour ce faire, il faut obligatoirement établir la confiance et renforcer les capacités des acteurs locaux – des institutions étatiques et de la société – afin de promouvoir la transformation pacifique des conflits violents. La stabilisation désigne donc un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelle entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble les principaux moteurs de conflit. Elle a pour but de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente sur les responsabilités respectives des acteurs étatiques et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. La stabilisation procède donc dans les deux sens : du haut vers le bas — permettant à l'État de remplir ses obligations —, et du bas vers le haut — donnant aux populations les moyens d'obliger l'État à lui rendre des comptes. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie aux interventions plus durables de développement et de gouvernance.

Dans le contexte de la RDC, la « stabilisation » telle que définie pour le STAREC/ISSSS se lit comme suit:

La stabilisation est un processus intégré, holistique, mais ciblé permettant à l'Etat et à la société de mettre en place une responsabilisation mutuelle, ainsi que l'aptitude à traiter et atténuer les moteurs existants ou émergents de conflits violents. Il s'agit d'une phase d'intervention qui se situe entre les urgences et le développement durable.

2. But de la stabilisation

Sur la base de la définition de la stabilisation mentionnée ci-avant, gardant à l'esprit les dynamiques de conflit dans les provinces de l'Est de la RDC, et les projetant sur une vision de 4 à 5 ans, le programme révisé de stabilisation se donne le but suivant :

La stabilisation dans l'Est de la RDC permettra à l'État et la société congolaise de disposer de la redevabilité et des capacités mutuelles nécessaires pour traiter et atténuer les principaux moteurs de conflit violent dans les provinces de l'Est de la RDC, et les conditions seront en place pour renforcer la légitimité du contrat social et promouvoir le développement économique à long terme.

3. Approche

La nouvelle approche de stabilisation reconnaît que l'approche du « haut vers le bas » a quelque peu failli durant la première phase – l'appropriation des programmes par les hautes sphères aussi bien du côté de la communauté internationale a progressivement décliné peu après l'adoption du STAREC et de l'ISSSS ; et la mise en œuvre des processus nationaux (Accords de Paix et les réformes structurelles) a connu des lenteurs. Bien que l'analyse MOFF indique qu'il soit nécessaire de faire preuve pragmatisme quant aux progrès à venir dans ce domaine, la stabilisation étant une réponse de court à moyen terme, elle ne saurait entièrement se passer d'un appui politique de haut niveau ou des effets multiplicateurs que produiraient, par exemple, des avancées dans la mise en œuvre des engagements de l'Accord-cadre. Il est dès lors nécessaire de s'assurer qu'aux niveaux stratégique et programmatique, les efforts de stabilisation cherchent à susciter un engagement de haut niveau et à appuyer et renforcer les processus régionaux et nationaux de paix et ceux des réformes nationales dans les domaines pertinents pour la stabilisation.

Mais cela ne serait être suffisant. Nous l'avons noté, les processus de paix qui avaient constitué l'impulsion même pour la mise en place du STAREC et de l'ISSSS, bien qu'ayant permis la démobilisation de plusieurs milliers de combattants, n'ont pas entièrement été répercutés au niveau local, ont produits certains effets pervers ayant contribué à la (re)mobilisation de certains éléments armés, et les causes profondes du conflit continuent à ce jour de provoquer des tensions qui cycliquement se révèlent violentes. La signature de l'Accord-cadre et les opérations militaires en cours offrent de nombreuses opportunités pour l'établissement d'une paix durable à l'Est de la RDC. Toutefois, tenant compte des leçons apprises des précédents processus de paix, il est crucial de s'assurer de la participation des populations directement affectées par le conflit dans la recherche des solutions et d'accompagner la réponse militaire d'un processus de paix. Ainsi, la deuxième phase du programme de stabilisation STAREC/ISSSS veut s'appuyer sur la volonté exprimée par l'immense majorité des habitants des zones prioritaires STAREC/ISSSS de sortir du cycle de la violence, et de construire sur, et renforcer, les

initiatives locales de paix qui ont déjà produit des effets positifs dans les territoires où elles ont été menées et solidement accompagnées.

La nouvelle approche de stabilisation est donc composée de deux éléments complémentaires formant les deux faces d'une même médaille : l'engagement et le dialogue et la transformation du conflit.

3.1. Engagement

La notion d'engagement pour le succès de programmes et projets d'aide dans les pays en voie de développement a été largement promue depuis la Déclaration de Paris jusqu'à celle du New Deal. Le New Deal, dont la RDC est un pays pilote, a élevé cette notion à celle de priorité, en mettant l'accent sur le caractère primordial de la direction nationale.

L'analyse de diagnostic a montré que, au niveau national et provincial, le Gouvernement a éprouvé des difficultés à s'approprier les interventions internationales de stabilisation et à souvent regretté un manque de partage de l'information. Ceci a été renforcé par les modalités d'investissement des partenaires internationaux en appui au STAREC, principalement bilatérales et sans consultation continue avec le secrétariat technique des programmes STAREC et ISSSS, ainsi que par certaines déficiences communicationnelles au sein même des structures étatiques, en particulier entre les niveaux national et provincial. Les malentendus se sont alors multipliés, le Gouvernement jugeant sa position non-respectée et la communauté internationale exprimant des doutes quant à l'implication effective des autorités.

Alors que cette SPS et PAPS, en tant que stratégie et plan d'action commun au Gouvernement et à ses partenaires, répond déjà en partie à cette faiblesse, il est recommandé de négocier des rôles et des responsabilités clairs avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux pour assurer la pérennité, succès, et coordination des interventions de stabilisation. Au-delà du Gouvernement et de ses partenaires (MONUSCO, UNCT et autres partenaires de mise en œuvre, communauté diplomatique et des bailleurs de fonds), l'implication de la société civile au sens large, y compris les associations féminines et de la jeunesse, sera promue.

V. LES MODALITES PRATIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION D'UN TEL SONT DECRITES EN PLUS DE DETAILS DANS LA SECTION VI. ARRANGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

1.1. Transformation du conflit

1.1.1. Dialogue

Nous l'avons souligné en introduction, la deuxième phase du STAREC/ISSSS veut promouvoir la place centrale des populations – femmes, filles, hommes et garçons – directement affectées par le conflit dans la recherche des solutions. L'appui aux initiatives locales et provinciales de dialogue vise à articuler une vision collective pour la paix claire et à long-terme et à affirmer le rôle essentiel des communautés dans l'amélioration de la situation politique, sécuritaire et socio-économique à l'Est de la RDC.

Pour ce faire, la deuxième phase du STAREC/ISSSS mise sur des approches participatives de transformation de conflit ici dénommées « Dialogue ».

Il n'existe pas de consensus sur le terme de dialogue, la plupart des intervenants se référant à des principes basés sur leurs pratiques. Toutefois, l'analyse comparative des différentes définitions ou leçons apprises de ces intervenants permet de dégager une définition opérationnelle. Le Dialogue doit être compris comme :

« La création d'un espace d'échange ouvert et inclusif permettant de développer la confiance nécessaire pour comprendre le point de vue de l'autre et dégager des accords en vue d'actions concrètes »⁵⁷ et de traiter de problèmes complexes ne pouvant être résolus de manière adéquate et efficace par les seules institutions gouvernementales.

Pour ce faire, il est important de s'assurer que les principes énoncés ci-dessous sont appliqué à toutes les étapes des interventions :

- L'inclusion: ce principe sous-entend que toutes les sphères de la société (politique, économique, sociale et militaire) doivent être entendues. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux groupes qui ne participent généralement pas aux prises de décisions (femmes, filles, garçons, hommes, pauvres, minorités ethniques, personnes déplacées internes, etc.);
- L'appropriation conjointe : Ce principe propose que les personnes directement concernées par le conflit soient associées dans le dialogue et la recherche de solution. L'implication effective des acteurs en conflit est cruciale pour l'appropriation du processus et le développement de réponses adaptées au contexte ;
- L'apprentissage : ce principe prescrit que le processus de dialogue vise à rendre les différentes positions plus flexibles et à faciliter l'élaboration de solutions s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte et des opinions des différents acteurs en conflit ;
- La confiance : Un des objectifs du projet participatif et du dialogue est l'établissement de relations de confiance. Dans le processus du dialogue, le développement de certaines qualités humaines comme l'empathie, le respect, la sincérité et l'ouverture au changement sera recherché ;
- La subsidiarité : le principe de subsidiarité se réfère au principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. Il s'agit donc ici d'identifier le niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens, et de ne faire recours au niveau supérieur que si le problème excède les capacités du niveau inférieur ;
- La réflexivité : ce principe suggère que le dialogue est un processus dynamique qui doit s'ajuster aux évolutions du contexte d'intervention, prendre en compte les dynamiques nationales et régionales ainsi que se nourrir des leçons apprises de la pratique. Le dialogue vise par ailleurs à

⁵⁷Pruitt B. et Thomas P. Democratic Dialogue – A handbook for practitioners. International IDEA et UNDP. Stockholm et New-York. 2007.

asseoir des pratiques réflexives basées sur l'analyse et la consultation dans les processus de prises de décisions des acteurs locaux.

1.1.2. Genre

Les facteurs structurels et socioculturels faisant obstacle à la participation des femmes et des filles dans la transformation du conflit doivent être identifiés et adressés par les communautés et les autorités étatiques, y compris par l'allocation de ressources adéquates. De plus, l'approche de stabilisation reconnaît que le conflit altère, parfois de manière permanente, les constructions sociales liées aux genres, offrant alors une opportunité de remplacer des structures qui excluent, discriminent et favorisent les inégalités sociales, par des structures positives qui promeuvent les droits humains et l'égalité de genre. En conséquence, les femmes et les filles ne seront pas seulement associées au statut de victime, mais seront reconnues comme ex-combattants, chefs de famille, défenseurs des droits humains et médiateurs communautaires. Alternativement, les hommes et les garçons ne seront pas seulement identifiés comme violents ou auteurs de violations des droits humains, ils seront reconnus comme les acteurs de paix, des gardiens et de défenseurs des droits humains.

2. Logiques d'intervention

Afin d'atteindre le but de stabilisation, le STAREC/ISSSS doit permettre aux femmes, hommes, filles et garçons, et à l'Etat de construire leurs capacités et redevabilité mutuelle afin qu'ils soient en mesure d'adresser ensemble les principales dynamiques de conflit violents, existantes ou émergentes. Ainsi, les réponses apportées doivent commencer à adresser les causes profondes des cycles de violence, mais ne peuvent pas prétendre les adresser entièrement car cela requiert une action prolongée qui dépasse largement la durée d'une phase de stabilisation.

Le STAREC/ISSSS propose d'apporter des réponses dans divers domaines, appelés piliers : (1) le Dialogue démocratique, (2) la Sécurité, (3) la Restauration de l'autorité de l'État, (4) le Retour, réintégration et le relèvement socioéconomique et enfin, (5) la Lutte contre les violences sexuelles.

Le rôle spécifique de chacun des piliers dans l'accomplissement du but peut être résumé par cette phrase : Si les femmes, hommes, filles, et garçons directement affectés par les conflits sont mis au centre de la recherche de solutions au conflit à travers l'établissement d'un Dialogue ; les institutions de l'Etat répondent aux préoccupations des femmes, hommes, filles, et garçons et intègrent leurs recommandations dans les politiques publiques grâce à un soutien politique et technique et un renforcement des capacités des organisations de la société civile ; et le processus de dialogue est accompagné par des mesures permettant de construire la confiance autour du processus et de limiter les chocs externes qui pourraient le déstabiliser, y compris en accompagnant les processus de réintégration de ex-combattants et des femmes, hommes, filles et garçons associés aux groupes armés, et la provision de solutions durables aux personnes déplacées ; alors les femmes, hommes, filles et garçons, et l'Etat disposeront des capacités et d'une redevabilité mutuelle qui leurs permettront d'adresser ensemble les principales dynamiques de conflit violents, existantes ou émergentes.

2.1. Logiques piliers

2.1.1. Dialogue démocratique

Les interventions sous le pilier Dialogue démocratique constituent le socle des interventions de stabilisation : à travers le Dialogue, les femmes, hommes, filles et garçons seront soutenus dans la formulation d'une vision à long terme pour la paix. Les interventions sous ce pilier faciliteront la réalisation, de manière continue, d'une analyse du contexte et du conflit, et la définition de solutions de conflit par les populations elles-mêmes. Pour ce faire, les groupes en conflit au sein de la population, y compris les femmes, hommes, filles et garçons, seront soutenus afin de développer une compréhension accrue des différents points de vue sur le conflit et ces sources et de pouvoir ainsi plus facilement reconnaître les discours manipulateurs ; et les institutions de l'Etat afin de pouvoir effectivement répondre aux préoccupations. De plus, en renforçant le rôle des bénéficiaires dans la définition des interventions de stabilisation, le dialogue a pour ambition de renforcer l'appropriation locale du processus et la pérennité des réponses apportées.

2.1.2. Sécurité

Les activités liées au pilier Sécurité ont pour objectifs de contribuer au développement d'une culture institutionnelle de protection, y compris en apportant une reconnaissance aux commandants et aux troupes qui font preuve d'un comportement exemplaire pour créer une pression interne contribuant à une plus grande redevabilité au sein des FARDC ; de permettre à la population civile des zones où les FARDC sont déployés d'augmenter leur participation dans les prises de décision touchant à leur propre sécurité ; et tentera d'empêcher les mouvements pendulaires des FARDC et des groupes armés dont la population est la première à souffrir. Il est important de remarquer que le pilier Sécurité ne concerne pas la Réforme du secteur de la sécurité « classique », car celle-ci est menée au niveau central dans un processus allant du haut vers le bas, ni de la formation générale des FARDC, qui est déjà soutenue par les partenaires bilatéraux du Gouvernement, mais que les interventions menées localement sous le STAREC/ISSSS ont pour ambition de compléter ce processus plus large.

2.1.3. Restauration de l'autorité de l'État

Tout comme le pilier Dialogue démocratique, le pilier Restauration de l'autorité de l'Etat apporte une contribution absolument centrale à la stabilisation, en cherchant à rapprocher les acteurs publics et la société et veille à ce que la prestation des services soit équitable, sur la base des besoins locaux. Il tente aussi de traiter la fragmentation des structures gouvernementales et d'améliorer le cadre réglementaire. Pour ce faire, les interventions du pilier RAE propose la mise en place de mesures incitatives, ainsi que le soutien aux mécanismes permettant une plus grande transparence dans la gestion de la chose publique, dans le but de favoriser l'instauration de la redevabilité.

2.1.4. Retour, réintégration et relèvement socioéconomique

Le pilier Retour, réintégration et relance socioéconomique regroupent une série d'interventions, toutes contribuant de manière significative à la stabilisation, mais suivant des logiques distinctes et complémentaires. La première logique est celle de la transformation du conflit : les interventions répondant directement à des besoins (économiques et sociaux) exprimés à travers le Dialogue. La

deuxième est celle de préparer le Dialogue à travers des activités de rapprochement autour de préoccupations d'ordre socioéconomique favorisant la cohésion sociale. La troisième est celle de prévenir ou d'atténuer des chocs externes à travers par exemple la réintégration socioéconomique et la gestion du processus de retour de personnes déplacées internes ou réfugiés, ainsi que la réintégration locale ou dans une zone tierce (mais prioritaire pour la stabilisation).

2.1.5. Lutte contre les violences sexuelles

Toutes les activités menées dans le cadre de ce pilier auront pour objet principal de traiter les violences sexuelles en tant que vecteur du conflit. D'une part, ceci signifie qu'il faut se pencher sur les causes profondes du conflit, par exemple en transformant les normes négatives relatives au genre et en traitant les notions de masculinité et de féminité pouvant perpétuer la violence, en renforçant le système sécuritaire et judiciaire ; et en accroissant la participation des femmes et des filles dans la société, l'économie et la vie politique. D'autre part, il faut atténuer certaines conséquences des violences sexuelles par des interventions visant à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale, et à mettre fin à l'impunité. Ce faisant, ces démarches permettront aux hommes, garçons, filles et femmes de lutter ensemble contre les violences sexuelles, en suivant des méthodes de « co-responsabilisation » qui aident à effacer la dichotomie entre l'auteur des actes de violences et la victime, et réaffirment la notion que les survivants des violences sexuelles sont non seulement des femmes et des filles, mais aussi des hommes et des garçons, qui ensemble peuvent apporter le changement.⁵⁸

2.2. Logiques transversales

2.2.1. Renforcement des capacités

Afin de permettre une appropriation du processus de stabilisation, toutes les interventions devront permettre un transfert effectif de capacités vers les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile. Ainsi les programmes de stabilisation incluront un élément de développement de capacité institutionnelle.

2.2.2. Communication stratégique

La composante communication stratégique tiendra une place importante dans la réussite générale de la seconde phase du STAREC/ISSSS et sera envisagée et utilisée comme un moyen d'information et un moyen d'intervention qui pourra contribuer directement à la stabilisation ou en lien avec d'autres interventions de stabilisation. Elle sera promue comme un domaine intégré dans les opérations générales, articulée en regard de chaque objectif pour voir dans quelle mesure elle peut contribuer à sa réalisation. Elle contribue au dialogue et à la circulation de l'information entre les citoyens et l'État. Elle accompagne et soutient la population et l'Etat dans les processus de changements inhérents aux

⁵⁸ « Les programmes d'assistance sont plus fortement intégrés dans les démarches de développement à plus long terme qui traitent les causes profondes [tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires]. Ceci consiste à traiter les relations entre les hommes et les femmes, à renforcer la place de la femme, à promouvoir le leadership féminin, à faire mieux respecter les droits de l'homme, à intensifier les mesures de sécurité, de justice et de réforme et à rechercher des réponses communautaires à les violences sexuelles. » Douma et Hillhorst [2012], p.12 .

interventions de stabilisation. Elle veillera à ce qu'une planification et des ressources adéquate soient en place pour qu'ait lieu une communication efficace entre les divers échelons du STAREC/UAS et chaque organisation partenaire, avec les divers groupes qu'elle s'efforce d'aider et de soutenir, et avec les acteurs extérieurs, comme les bailleurs de fonds et les médias. En adoptant une démarche plus focalisée en matière de communication, visant à impliquer le Gouvernement, à faire participer concrètement et régulièrement les communautés et les principaux acteurs, comme les autorités locales, provinciales et nationales et la société civile, et à mieux utiliser les résultats du S&E sur les réalisations de l'ISSSS et les ressources potentielles, l'atteinte de résultats plus probants sera facilitée.

3. Priorités stratégiques pour la Province du Nord-Kivu

A travers les analyses des conflits et des besoins, les dynamiques de conflit présentes dans les cinq zones prioritaires de stabilisation en Province de Nord-Kivu ont été analysées. Il en ressort clairement que dans les cinq zones de stabilisation priorisées, les dynamiques de conflit les plus saillantes sont : les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, les dynamiques régionales – agissant comme un facteur renforçant les dynamiques précédemment citées, et finalement et dans une moindre mesure la question de l'exploitation des ressources naturelles.

Ainsi, les priorités stratégiques retenues pour la Provinces sont :

- Promouvoir la formulation d'une vision à long terme pour la paix au travers d'un dialogue constructif et participatif adressant les principales dynamiques de conflit
- Renforcer la confiance mutuelle et la redevabilité entre les autorités et la population pour assurer la sécurité des populations, promouvoir la justice et lutter contre l'impunité, a travers Renforcer
- Assurer la bonne gouvernance foncière et promouvoir l'accès à la terre juste et équitable
- Soutenir la bonne gouvernance des ressources minières et de celle du PNVi,
- Atténuer les tensions liées à la réintégration des ex-combattants et aux retours des déplacées et réfugiés

VI. PLAN D'ACTION PROVINCIAL DE STABILISATION

1. Zone prioritaire No 1 : « Autour de Kitshanga »

Niveau : L (local), P (provincial), N (national)

Priorités stratégiques

1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations
2. Promouvoir la justice et lutter contre l'impunité
3. Assurer la bonne gouvernance foncière
4. Lutter contre les éléments armés prédateurs et la prolifération des ALPC
5. Promouvoir la cohabitation pacifique autour de Kitshanga
6. Soutenir la bonne gouvernance des ressources minières et de celle du PNVi,
7. Renforcer les mécanismes d'autonomisation des femmes et groupes vulnérables et la réduction des violations des droits humains

Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
1,2,3,4,5,7	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.	✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), introduire la conditionnalité et de mesures incitatives pour assurer la provision de services de qualité ✓ Soutenir la justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité ✓ Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la justice sans motif ✓ Soutenir et faire un plaidoyer pour la mise en place des services de la Police Spéciale de Protection de l'Enfant et de la Femme (PSPEF) (structures construites, effectifs disponible et formés et équipés) de sorte à répondre de manière adéquate aux actes de violence envers les femmes et les enfants ✓ Sensibiliser et former les ETD et le pouvoir coutumier sur les élections locales et la décentralisation (impact, nouvelles manière de travailler, etc.) ✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des agents de l'Administration publique, renforcer l'administration foncière	L/P/N L/P/N L/P L/P L/P L/P	

		ainsi que les aspects de moralité et éthique de ces agents ✓ Solutionner la problématique de la délimitation entre des Territoires de Rutshuru et Masisi et assurer la sécurisation des titres autour de Kitshanga ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire... (basé sur les résultats du Dialogue) ✓ Organiser des séances d'éducation à la citoyenneté autour de la Loi sur la Nationalité ✓ Former les partenaires locaux et vulgariser les statuts du Parc ✓ Soutenir la réforme du secteur minier ✓ Développer des mécanismes de provision de services de qualité accrues par la Police des mines en développant des mesures incitant à une meilleure application de la loi et à la lutte contre la corruption ✓ Renforcer les mécanismes de suivi international de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de l'CIRGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc. ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines et des douanes en mettant en place des mesures disciplinaires et en les vulgarisant ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières ✓ Finaliser la Loi sur les déplacés internes et l'appliquer ✓ Faire un plaidoyer pour, et appuyer le retour des déplacés vivant sur le Parc dans leur zone d'origine ou dans un endroit de leur choix ✓ Renforcer la bonne gouvernance des frontières et l'administration locales (« <i>Nyumba 10</i> ») ✓ Renforcer la participation politique (y inclus les groupes vulnérables dont les femmes) aux élections locales et nationale des pays de la CIRGL	P P/N L/P/N L/P P/N L/P L/P/N P/N P/N L/P L/P L/P/N	
--	--	--	--	--

		✓ Sensibiliser et vulgariser l'Accord-cadre		
1,5,7	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	✓ Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la Réforme du secteur de la sécurité par le déploiement adéquat, le brassage efficace, le paiement des salaires, le casernement, les formations (dont celle sur les droits humains), la déontologie, la lutte contre la corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » des FARDC et de déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Lutter contre la prolifération des armes de petit calibre ✓ Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion des armes légères des FARDC et PNC ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers des mesures incitatives visant à gratifier la discipline, le respect des droits humains, ... ✓ Développer des actions de plaidoyer afin que les hauts officiers militaires s'impliquent dans la lutte contre la fraude des ressources naturelles ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par le renforcement du rôle des agents de liaison et leur formation à la médiation, et la mise en œuvre d'activités civilo-militaires ✓ Renforcer la collaboration entre les FARDC et les gardes du Parc pour le contrôle des zones protégées tout en mettant en place des mesures incitatives pour que les FARDC assurent la protection des aires et luttent contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	N N/P N N/P/L N/P N/L N L N/P/L	
3,6,7,8	Retour, Réintégration et Relance Economique Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des	✓ Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et économique durable des ex-combattants, et des femmes et enfants associés aux groupes armés, y compris les dépendants à travers le dialogue, l'amélioration des prestations de services de l'Etat et le soutien socioéconomique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants, femmes	N/P/L	

	zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	et enfants associés avec les groupes armés ✓ Appuyer les activités économiques et le développement de filières économique alternatives visant les jeunes, pour éviter la mobilisation dans les groupes armés, et les groupes les plus vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.) ✓ Développer des activités économiques conjointes entre population locale et les personnes rapatriées/retournées (sensible au conflit et au genre) afin de renforcer le dialogue et créer la cohésion sociale ✓ Appuyer la création des groupes, coopératives, organisations agricoles en vue de favoriser la cohésion et l'intérêt commun ✓ Appuyer les filières alternatives, la transformation des produits de l'agriculture, l'accès aux marchés ainsi que la production en vue de limiter la pression sur la terre, tenant en compte que les femmes produisent environ 70-75% de la production alimentaire dans les communautés rurales ✓ Appuyer l'accès aux ressources financières pour les activités génératrices de revenus à petite échelle en créant des caisses locales d'épargne dans les coopératives (groupes de solidarité), ou en liant les micro-entreprises au secteur de la micro-finance ✓ Développer des initiatives de relance/ alternatives économiques et énergétiques autour du Parc ainsi que près des sites miniers en assurant un accès égal aux que les femmes et les hommes et que les femmes ne soient pas marginalisées dans les « rôles traditionnels du travail pour les femmes » ✓ Développer des initiatives de « conservation communautaire » autour du Parc, utiliser des forums de dialogue de comprendre comment les différents membres de la communauté, les femmes, filles, garçons et hommes comprennent la conservation et comment ils peuvent contribuer a ces efforts ✓ Développer des projets régionaux intégrateurs entre les différents pays de CEPGL, veiller à ce que les femmes fassent partie des discussions de haut niveau et des décisions au niveau régional	L L L P/L N/L L P/L P/L N/P/L	
--	--	--	--	--

2,6,8	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	✓ Faire le plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que la lutte contre les VSBG soit abordée dans les dialogues entrepris dans le cadre de ce Plan d'action ✓ Sensibiliser les hommes et les femmes aux mécanismes et les services de référencement ✓ Aborder les notions de masculinité et de féminité négative (attisant les cas de VS) dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et Retour, Réintégration & Relèvement socio-économique</i>	N L N	
Priorités stratégiques 1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations 2. Promouvoir la justice et lutter contre l'impunité 3. Assurer la bonne gouvernance foncière 4. Lutter contre les éléments armés prédateurs et la prolifération des ALPC 5. Promouvoir la cohabitation pacifique autour de Kitshanga 6. Soutenir la bonne gouvernance des ressources minières et de celle du PNVi, 7. Renforcer les mécanismes d'autonomisation des femmes et groupes vulnérables et la réduction des violations des droits humains				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit,	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socioprofessionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.	N/P/L	

	consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	○ Des exemple concrets pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés) <u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : ○ D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) ○ D'un dialogue interethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue interethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent	L N/P/L N/P/L N/P/L	
--	---	---	---	--

		partie des structures de prise de décision. <u>Exploitation des ressources naturelles :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	L	
1,5,7	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	✓ Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la Réforme du secteur de la sécurité par le déploiement adéquat, le brassage efficace, le paiement des salaires, le casernement, les formations (dont celle sur les droits humains), la déontologie, la lutte contre la corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » des FARDC et de déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Lutter contre la prolifération des armes de petit calibre ✓ Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion des armes légères des FARDC et PNC ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers des mesures incitatives visant à gratifier la discipline, le respect des droits humains, ... ✓ Développer des actions de plaidoyer afin que les hauts officiers militaires s'impliquent dans la lutte contre la fraude des ressources naturelles ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par le renforcement du rôle des agents de liaison et leur formation à la médiation, et la mise en œuvre d'activités civilo-militaires	N N/P N N/P/L N/P N/L N L N/P/L	

		✓ Renforcer la collaboration entre les FARDC et les gardes du Parc pour le contrôle des zones protégées tout en mettant en place des mesures incitatives pour que les FARDC assurent la protection des aires et luttent contre l'exploitation illégale des ressources naturelles		
1,2,3,4,5,7	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.	✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), introduire la conditionnalité et de mesures incitatives pour assurer la provision de services de qualité ✓ Soutenir la justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité ✓ Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la justice sans motif ✓ Soutenir et faire un plaidoyer pour la mise en place des services de la Police Spéciale de Protection de l'Enfant et de la Femme (PSPEF) (structures construites, effectifs disponible et formés et équipés) de sorte à répondre de manière adéquate aux actes de violence envers les femmes et les enfants ✓ Sensibiliser et former les ETD et le pouvoir coutumier sur les élections locales et la décentralisation (impact, nouvelles manière de travailler, etc.) ✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des agents de l'Administration publique, renforcer l'administration foncière ainsi que les aspects de moralité et éthique de ces agents ✓ Solutionner la problématique de la délimitation entre des Territoires de Rutshuru et Masisi et assurer la sécurisation des titres autour de Kitshanga ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire... (basé sur les résultats du Dialogue) ✓ Organiser des séances d'éducation à la citoyenneté autour de la	L/P/N L/P/N L/P L/P L/P P P/N L/P/N L/P P/N	

		Loi sur la Nationalité ✓ Former les partenaires locaux et vulgariser les statuts du Parc ✓ Soutenir la réforme du secteur minier ✓ Développer des mécanismes de provision de services de qualité accrues par la Police des mines en développant des mesures incitant à une meilleure application de la loi et à la lutte contre la corruption ✓ Renforcer les mécanismes de suivi international de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de l'CIRGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc. ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines et des douanes en mettant en place des mesures disciplinaires et en les vulgarisant ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières ✓ Finaliser la Loi sur les déplacés internes et l'appliquer ✓ Faire un plaidoyer pour, et appuyer le retour des déplacés vivant sur le Parc dans leur zone d'origine ou dans un endroit de leur choix ✓ Renforcer la bonne gouvernance des frontières et l'administration locales (« <i>Nyumba 10</i> ») ✓ Renforcer la participation politique (y inclus les groupes vulnérables dont les femmes) aux élections locales et nationale des pays de la CIRGL	L/P L/P/N P/N P/N P/N L/P L/P L/P/N	
3,6,7,8	Retour, réintégration et relèvement socioéconomique Sur la base de leurs propres	✓ Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et économique durable des ex-combattants, et des femmes et enfants associés aux groupes armés, y compris les dépendants à travers le dialogue, l'amélioration des prestations de services de l'Etat et le soutien socioéconomique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants, femmes et enfants	N/P/L	

	recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	associés avec les groupes armés	L	
		✓ Appuyer les activités économiques et le développement de filières économique alternatives visant les jeunes, pour éviter la mobilisation dans les groupes armés, et les groupes les plus vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.)	L	
		✓ Développer des activités économiques conjointes entre population locale et les personnes rapatriées/retournées (sensible au conflit et au genre) afin de renforcer le dialogue et créer la cohésion sociale	L	
		✓ Appuyer la création des groupes, coopératives, organisations agricoles en vue de favoriser la cohésion et l'intérêt commun	P/L	
		✓ Appuyer les filières alternatives, la transformation des produits de l'agriculture, l'accès aux marchés ainsi que la production en vue de limiter la pression sur la terre, tenant en compte que les femmes produisent environ 70-75% de la production alimentaire dans les communautés rurales	N/L	
		✓ Appuyer l'accès aux ressources financières pour les activités génératrices de revenus à petite échelle en créant des caisses locales d'épargne dans les coopératives (groupes de solidarité), ou en liant les micro-entreprises au secteur de la micro-finance	L	
		✓ Développer des initiatives de relance/ alternatives économiques et énergétiques autour du Parc ainsi que près des sites miniers en assurant un accès égal aux que les femmes et les hommes et que les femmes ne soient pas marginalises dans les « rôles traditionnels du travail pour les femmes »	P/L	
		✓ Développer des initiatives de « conservation communautaire » autour du Parc, utiliser des forums de dialogue de comprendre comment les différents membres de la communauté, les femmes, filles, garçons et hommes comprennent la conservation et comment ils peuvent contribuer a ces efforts	P/L	
		✓ Développer des projets régionaux intégrateurs entre les différents pays de CEPGL, veiller à ce que les femmes fassent partie des discussions de haut niveau et des décisions au niveau	N/P/L	

		régional		
2,6,8	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	✓ Faire le plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que la lutte contre les VSBG soit abordée dans les dialogues entrepris dans le cadre de ce Plan d'action ✓ Sensibiliser les hommes et les femmes aux mécanismes et les services de référencement ✓ Aborder les notions de masculinité et de féminité négative (attisant les cas de VS) dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et Retour, Réintégration & Relèvement socio-économique</i>	N L N	

2. Zone prioritaire No 2: « Béni Nord »

Priorités stratégiques :

1. Promouvoir l'accès à la terre juste et équitable ;
2. Renforcer la présence de l'état, pour la bonne gouvernance judiciaire (y inclus la lutte contre l'impunité) ;
3. Appuyer la bonne gestion et le contrôle de l'exploitation (démilitarisée) des ressources naturelles ;
4. Renforcer la confiance mutuelle et la redevabilité entre les autorités et la population au travers d'un dialogue constructif et participatif ;
5. Lutter contre les éléments armés prédateurs ;
6. Lutter contre les violations des droits humains ;
7. Améliorer la protection des femmes et renforcer les mécanismes visant l'autonomisation de la femme.

Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
1,2,4,6,7	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socioprofessionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. ○ Des exemple concrets pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces	N/P/L L	

		processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés) <u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : ○ D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) ○ D'un dialogue interethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue interethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. <u>Exploitation des ressources naturelles :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	N/P/L N/P/L N/P/L L	
2,3,5,6	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel,	✓ Renforcer les capacités la justice militaire, y compris pour répondre aux actes de violences sexuelles et basées sur le genre commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la RSS, en particulier par le déploiement adéquat, le brassage efficace, le paiement des salaires décents, le casernement, les formations (notamment sur les droits humains), la déontologie, et la lutte contre corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » de la zone par les FARDC et le	N/P N N/P	

	par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Faire un plaidoyer pour l'entrée en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des ALPC et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion des ALPC tout en luttant contre leur prolifération ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers la mise en place de mesures incitatives gratifiant le respect de la discipline, des droits humains, etc. ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par le renforcement du rôle des agents de liaison et leur formation à la médiation, et la mise en œuvre d'activités civilo-militaires ✓ Renforcer la collaboration entre les FARDC et les gardes du Parc pour le contrôle des aires protégées tout en mettant en place des mesures incitatives afin de s'assurer que les FARDC assurent effectivement cette protection	N/L N N/L L N/L	
1,2,3,5,6	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'État et de ses agents.	✓ Appuyer la Réforme du secteur de la sécurité, en particulier le déploiement adéquat des effectifs, assurer le paiement des salaires décents, la formation professionnelle, le renforcement du code de déontologie et la lutte contre la corruption et le détournement ✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus pour cas de VSBG), introduire la conditionnalité/ des mesures incitatives pour la provision de services de qualité et professionnels ✓ Soutenir la justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines, des frontières, etc., en mettant en place des mesures disciplinaires et les vulgarisant ✓ Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnées par la justice sans motif ✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des	N N N N/P N/P	

		agents de l'administration publique et promouvoir la moralité et éthique de ces agents ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire... <i>(basé sur les résultats du Dialogue)</i> ✓ Vulgariser les statuts du Parc auprès des autorités et des communautés (y compris sensibilisation/formation) ✓ Faire un plaidoyer et appuyer pour le retour des déplacés vivant dans le Parc dans leur zone d'origine ✓ Développer des mécanismes assurant la provision accrue de services de qualité par la Police des mines en développant des mesures incitatives ✓ Soutenir la réforme du secteur minier et l'appliquer y inclus la certification, la commercialisation ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières, renforcer le contrôle et le suivi des agents de terrain pour la commercialisation des ressources naturelles (minerais, bois, etc.) ✓ Réglementer l'exploitation forestière et la commercialisation du bois, renforcer le contrôle par les agents de l'Etat ✓ Renforcer les mécanismes de suivi internationaux de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de l'CEPGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc. ✓ Vulgariser le code de déontologie des partis politiques ✓ Renforcer la participation politique (y inclus les groupes vulnérables dont les femmes) aux élections locales, provinciale et nationale des pays de la CEPGL	N/P/L N P/L P N/P N N N/P N N/P N/P	
1,3,4,7	Retour, réintégration et relance socioéconomique Sur la base de leurs propres recommandations, les	✓ Développer des initiatives de « conservation communautaire » autour du Parc, utiliser des forums de dialogue de comprendre comment les différents membres de la communauté, les femmes, filles, garçons et hommes comprennent la conservation et comment ils peuvent contribuer à ces efforts	L	

	hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	✓ Soutenir la réintégration professionnelle et socio-économique durable des ex-combattants, et des femmes et enfants associés aux groupes armés, y compris les dépendants à travers le dialogue, l'amélioration des prestations de services par l'Etat et le soutien socioéconomique à travers des projets visant à la fois de la communauté et les ex-combattants, ainsi que les femmes et enfants y associés ✓ Appuyer les activités économiques et le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes dans les groupes armés et les groupes les plus vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.) ✓ Développement d'activités économiques conjointes entre population locale et retournés (sensible au conflit), rapatriés afin de renforcer le dialogue et créer la cohésion sociale ✓ Appuyer les filières alternatives, la transformation des produits de l'agriculture, l'accès aux marchés ainsi que la production intensive en vue de limiter la pression sur la Terre ✓ Appuyer la cartographie et la certification des sites miniers tout en proposant des alternatives aux mineurs (groupes vulnérables) ✓ Soutenir les délivrances des « permis d'exploitation forestière communautaire » aux communautés ✓ Appuyer la création de groupes, coopératives, organisations agricoles en vue de favoriser la cohésion et l'intérêt commun ✓ Renforcer l'accès aux ressources financières pour les activités génératrices de revenus à petite échelle sera amélioré en créant des caisses locales d'épargne dans les groupes de solidarité, ou en liant les micro-entreprises au secteur de la micro-finance ✓ Développer des initiatives de relance/ alternatives économiques et énergétiques dans et autour du Parc ainsi que près des sites miniers ✓ Développer des initiatives de « conservation communautaire » entre les gestionnaires du Parc et les communautés	L L L P N/P L L L L	
2,4,7	Lutte contre les violences sexuelles	✓ Faire le plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que la lutte contre les VSBG soit abordée dans les dialogues	N	

	La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	entrepris dans le cadre de ce Plan d'action ✓ Sensibiliser les hommes et les femmes aux mécanismes et les services de référencement ✓ Aborder les notions de masculinité et féminité négative (attisant les VSBG) dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) ✓ Capaciter les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'autorité de l'Etat et Retour, réintégration & relèvement socioéconomique</i>	N/L N/L N/P/L	
--	--	--	------------------------------------	--

3. Zone prioritaire No 2 : « Zone des Volcans »

Priorités stratégiques :

1. Renforcer l'autorité de l'état pour assurer la sécurité des populations contre les éléments armés prédateurs
2. Appuyer la bonne gouvernance judiciaire (y inclus la lutte contre l'impunité), foncière et douanière
3. Améliorer la sécurité transfrontalière
4. Promouvoir la cohabitation pacifique entre communautés dans la Zone des Volcans
5. Démilitariser et améliorer la gestion et le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles
6. Atténuer les tensions liées aux retours des déplacées et réfugiés
7. Appuyer la réintégration durable des ex-combattants et lutter contre la mobilisation des jeunes dans les groupes armés
8. Améliorer la protection des femmes contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre

Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
1,2,4,6,7	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socioprofessionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. ○ Des exemple concrets pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop	N/P/L L N/P/L	

		privilégiés » aux yeux des communautés) <u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : ○ D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) ○ D'un dialogue interethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue interethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. <u>Exploitation des ressources naturelles :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	N/P/L N/P/L L	
1,5	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC	✓ Appuyer la réforme du secteur de la sécurité, en particulier par le déploiement adéquat, la professionnalisation, le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations (dont celle sur les droits humains), la déontologie, la lutte contre la corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » des FARDC et de déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Faire un plaidoyer pour l'entrée en vigueur des réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des ALPC et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion de ces ALPC tout en luttant contre	N N/L N/L	

	protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	leur prolifération ✓ Renforcer la justice militaire, y compris dans la réponse aux actes de VSBG commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers la mise en place de mesures incitatives visant à gratifier la discipline, le respect des droits humains. ✓ Développer des actions de plaidoyer afin que les hauts officiers militaires s'impliquent dans la lutte contre la fraude des ressources du Parc ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par le renforcement du rôle des agents de liaison et leur formation à la médiation, et la mise en œuvre d'activités civilo-militaires Renforcer la collaboration entre les FARDC et les gardes du Parc pour le contrôle des zones protégées et mettre en place des mesures incitatives pour que les FARDC assurent la protection de ces aires	N/P N N/P N/P/L N/P	
1,2,3,5,6,7,	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'État et de ses agents.	✓ Faire un plaidoyer pour l'amélioration des services de sécurité aux frontières, rotation régulière du personnel et du recrutement du personnel ainsi que l'amélioration de la gestion et des services à la frontière ✓ Vulgariser les textes réglementaires instituant les services aux frontières, professionnaliser le personnel et lutter contre la corruption (mise en place de mesures incitatives, comme par exemple provision en matériel, équipement pour les équipes démontrant les meilleurs services), etc. ✓ Organiser des séances d'éducation à la citoyenneté autour de la Loi sur la Nationalité ✓ Former des leaders communautaires et ETD sur leurs devoirs et responsabilités et renforcer leurs compétences en gestion des conflits ✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus pour cas de VSBG), introduire des mesures incitatives pour la provision de services de qualité et professionnels ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines, douanes, l'administration foncière/cadastre en assurant l'application des	N N/P/L N/L L N/L N/P/L	

		mesures disciplinaires et en les vulgarisant ✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des agents de l'administration publique et promouvoir la moralité et éthique de ces agents, ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire (basé sur les résultats du Dialogue) ✓ Vulgariser les statuts du Parc auprès des autorités et des communautés (y compris sensibilisation/formation) ✓ Soutenir la réforme du secteur minier et l'appliquer y inclus la certification, la commercialisation ✓ Améliorer les mécanismes de traçabilité des ressources naturelles commercialisables ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières, renforcer le contrôle et le suivi des agents de terrain ✓ Réglementer l'exploitation forestière, la commercialisation du bois et la production de charbon tout en offrant des alternatives énergétiques (pilier RRR) ✓ Assurer la redistribution des recettes du PNVi en faveur des communautés riveraines ✓ Renforcer les mécanismes internationaux de suivi de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de la CEPGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc.) ✓ Renforcer les mesures d'applicabilité des Accords de Paix au niveau local, provincial et national ✓ Vulgariser à grande échelle la Loi foncière et l'édit provincial 002/2012 portant sur le rapport entre chefs coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des Terre en Province du Nord-Kivu	N/P N/P P/L N/P N/P N/P N/P N/P N/P N/P/L	
4,5,6,7,8	Retour, réintégration et relèvement	✓ Soutenir la réintégration professionnelle et socioéconomique durable des ex-combattants, y compris des femmes et enfants associés aux groupes	N/L	

	socioecononmique Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	armés, a travers le dialogue, améliorer les prestations de services de l'Etat et soutient socio-économique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants) ✓ Appuyer les activités économiques et le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes dans les groupes armés et les groupes les plus vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.) ✓ Développer des initiatives de relance/alternatives économiques et énergétiques dans et autour du Parc pour contrer l'exploitation illégale des forêts du Parc pour le charbon pour offrir des alternatives à l'exploitation illégale ✓ Développement d'activités économiques conjointes entre population locale et rapatriés/retournés, rapatriés (sensible au conflit et au genre) afin de renforcer le dialogue et créer la cohésion sociale ✓ Appuyer les filières alternatives, la transformation des produits de l'agriculture, l'accès aux marchés ainsi que la production intensive en vue de limiter la pression sur la Terre ✓ Soutenir les délivrances des « permis d'exploitation forestière communautaire » aux communautés ✓ Appuyer la création des associations, coopératives, organisations agricoles en vue de favoriser la cohésion et l'intérêt commun ✓ Développer des initiatives de « conservation communautaire » entre les gestionnaires du Parc et les communautés ✓ Développer des projets régionaux intégrateurs entre les pays de la CEPGL	L L L P/L N/P/L P/L L N/P/L	
4,6,8	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à	✓ Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que les VSBG aient une place dans les dialogues ✓ et que les femmes et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement ✓ Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR)	N N/L L	

	attiser les conflits	✓ Capaciter les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'autorité de l'Etat et Retour, réintégration & relèvement socioéconomique</i>	P/L	
--	----------------------	--	-----	--

4. Zone prioritaire No 2 : « Autour de Masisi-Centre »

Priorités stratégiques :

1. Rétablir l'autorité de l'Etat dans la zone « Autour de Masisi-Centre » pour assurer la sécurité des populations
2. Améliorer la gouvernance foncière, forestière, et minière
3. Promouvoir la cohabitation pacifique et la confiance mutuelle entre les communautés
4. Appuyer la bonne gestion et le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles
5. Atténuer des tensions liées aux flux de déplacés et retour de réfugiés et la mobilisation autour de la terre et de l'identité qui s'en suit
6. Renforcer les mécanismes visant l'autonomisation de la femme et la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains

Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
2,3,4,5	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socioprofessionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. ○ Des exemple concrets pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop	N/P/L L N/P/L	

		privilégiés » aux yeux des communautés) <u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : ○ D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) ○ D'un dialogue interethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue interethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. <u>Exploitation des ressources naturelles :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	N/P/L N/P/L L	
1,4	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC	✓ Appuyer la RSS, en particulier par le déploiement adéquat, la professionnalisation, le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations (dont celle sur les droits humains), la déontologie, la lutte contre la corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » des FARDC et de déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion des armes légères tout en luttant contre la	N N N/L	

	protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	prolifération des armes de petit calibre ✓ Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers des mesures incitatives visant à gratifier la discipline, le respect des Droits humains, ✓ Développer des actions de lobbying afin que les hauts officiers militaires s'impliquent dans la lutte contre la fraude des ressources naturelles dans et autour du Parc; ✓ Appliquer un système de contrôle et des sanctions envers les militaires impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place d'agent de liaison, des activités civilo-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation (dialogue) ✓ Renforcer la coordination FARDC et gardes du Parc pour le contrôle des zones protégées tout en mettant en place des mesures incitatives pour que les FARDC assurent la protection des aires	N N N/P N L N/P	
1,2,4,5	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'État et de ses agents.	✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), introduire la conditionnalité et de mesures incitatives pour assurer la provision de services de qualité, y compris l'équipement ✓ Assurer une formation des magistrats, adaptée au contexte post-conflits ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines et des douanes et de l'administration foncière en mettant en place des mesures incitative et en les vulgarisant ✓ Vulgariser la Loi sur la corruption et renforcer les mécanismes de sanction contre la corruption ✓ Organiser des séances d'éducation à la citoyenneté autour de la Loi sur la Nationalité	N/L N/P N/P/L N/L	

		✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des agents de l'administration publique et promouvoir la moralité et éthique de ces agents ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire, ... <i>(basé sur les résultats du Dialogue)</i> ✓ Vulgariser les statuts du Parc auprès des autorités et des communautés (y compris sensibilisation/formation) ✓ Soutenir la réforme du secteur minier et l'appliquer y inclus la certification, la commercialisation ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières, renforcer le contrôle et le suivi des agents de terrain pour la commercialisation des ressources naturelles ✓ Réglementer l'exploitation forestière, la commercialisation du bois et la production de charbon tout en offrant des alternatives énergétiques (pilier RRR) ✓ Assurer la redistribution des recettes du PNVi en faveur des communautés riveraines ✓ Renforcer les mécanismes internationaux de suivi de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de la CEPGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la loi Dodd-Frank, etc.) ✓ Renforcer les mesures d'applicabilité des Accords de Paix au niveau local, provincial et national ✓ Formation des leaders communautaires et ETD sur leurs devoirs et responsabilités et appuyer le développement participatif des Plans de Développement Locaux des entités territoriales décentralisées	N/L P/L N/P/L P/L N/P/L N/P/L P/L P/L N/P/L N/P/L P/L	
--	--	---	--	--

2,3,4,5,6	Retour, réintégration et relèvement socioéconomique Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	✓ Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et économique durable des ex-combattants, et des femmes et enfants associés aux groupes armés, y compris les dépendants à travers le dialogue, l'amélioration des prestations de services de l'Etat et le soutien socioéconomique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants, femmes et enfants associés avec les groupes armés ✓ Soutenir la réintégration des populations déplacées dans leurs milieux d'origine, de déplacement ou tierce selon leurs volontés ✓ Appuyer les activités économiques et le développement de filières économiques alternatives visant les jeunes, pour éviter la mobilisation dans les groupes armés, et les groupes les plus vulnérables (femmes, personnes handicapées, etc.) ✓ Développer des alternatives énergétiques pour les communautés pour contrer l'exploitation illégale des forêts du Parc pour le charbon ✓ Développer des activités économiques conjointes entre population locale et les personnes rapatriées/retournées (sensible au conflit et au genre) afin de renforcer le dialogue et créer la cohésion sociale ✓ Appuyer les filières alternatives, la transformation des produits de l'agriculture, l'accès aux marchés ainsi que la production intensive en vue de limiter la pression sur la terre, tenant en compte que les femmes produisent environ 70-75% de la production alimentaire dans les communautés rurales ✓ Soutenir la délivrance des « permis d'exploitation forestière communautaire » aux communautés ✓ Appuyer la création d'associations, coopératives, organisations agricoles en vue de favoriser la cohésion et l'intérêt commun ✓ Développer des initiatives de relance/alternatives économiques et énergétiques dans et autour du Parc ainsi que près des sites miniers	N/L P/L P/L L P/L P N/P P/L	
-----------	---	---	---	--

	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	✓ Faire le plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que la lutte contre les VSBG soit abordée dans les dialogues entrepris dans le cadre de ce Plan d'action ✓ Sensibiliser les hommes et les femmes aux mécanismes et les services de référencement ✓ Aborder les notions de masculinité et de féminité négative (attisant les cas de VS) dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) ✓ Capaciter les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'autorité de l'Etat et Retour, réintégration & relèvement socioéconomique</i>	N N/P N P/L	
--	---	--	---	--

5. Zone prioritaire No 2 : « Limite Masisi-Walikale »

Priorités stratégiques :

1. Renforcer l'autorité de l'état pour garantir que la sécurité des populations est fournie par des forces de sécurité professionnelles
2. Appuyer la bonne gouvernance judiciaire (y inclus la lutte contre l'impunité)
3. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable
4. Renforcer la bonne gestion et au contrôle de l'exploitation des ressources naturelles
5. Promouvoir la cohabitation pacifique sur la Zone « Limite Masisi-Walikale »
6. Atténuer les tensions liées aux flux de déplacés et retour de réfugiés et la mobilisation autour de la terre et de l'identité qui s'en suit
7. Renforcer les mécanismes visant à l'autonomisation de la femme

Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	Moyens nécessaires / Budget indicatif
	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socioprofessionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. ○ Des exemple concrets pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop	N/P/L L N/P/L	

		privilégiés » aux yeux des communautés) <u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : ○ D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) ○ D'un dialogue interethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue interethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. <u>Exploitation des ressources naturelles :</u> ✓ Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	N/P/L N/P/L L	
1,4	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC	✓ Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat, la professionnalisation, le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations (dont celle sur les Droits humains), la déontologie, la lutte contre la corruption, etc. ✓ Appuyer les activités de « maintien » des FARDC et de déploiement de la PNC suite à la cessation des groupes armés ✓ Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions et appuyer l'entreposage et la gestion des armes légères tout en luttant contre la prolifération des armes de petit calibre	N N/P N/P/L	

	protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés	✓ Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme ✓ Appuyer la bonne conduite des FARDC à travers des mesures incitatives visant à gratifier la discipline, le respect des Droits humains, ... ✓ Développer des actions de lobbying afin que les hauts officiers militaires s'impliquent dans la lutte contre la fraude des ressources naturelles dans et autour du Parc; ✓ Appliquer un système de contrôle et des sanctions envers les militaires impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles ✓ Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place d'agent de liaison, des activités civilo-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation (dialogue) ✓ Renforcer la coordination FARDC et gardes du Parc pour le contrôle des zones protégées tout en mettant en place des mesures incitatives pour que les FARDC assurent la protection des aires	N/P/L N N/L N/P N N/L N/P	
1,2,3,4,6,	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.	✓ Soutenir les institutions de justice et de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), introduire des mesures incitatives pour la prestation de services de qualité et professionnels ✓ Faciliter le référencement des cas de justice et/ou multiplier les audiences foraines afin de rapprocher la justice des justiciables sur la zone Limite Masisi-Walikale ✓ Lutter contre l'impunité et la corruption au niveau de la police des mines, douanes, l'administration foncière en renforçant l'application des mesures disciplinaires/sanctions et en les vulgarisant ✓ Vulgariser la Loi sur la lutte contre la corruption et renforcer les mécanismes de sanction ✓ Organiser des séances d'éducation à la citoyenneté autour de la Loi sur la	N/P p N/P/L	

		Nationalité ✓ Appuyer la bonne gouvernance foncière : renforcer les capacités des agents de l'administration publique et promouvoir la moralité et éthique de ces agents ✓ Appuyer la réforme foncière : définir les compétences de l'autorité coutumière, droit des premiers occupants, aménagement du territoire... <i>(basé sur les résultats du Dialogue)</i> ✓ Vulgariser les statuts du Parc auprès des autorités et des communautés (y compris sensibilisation/formation) ✓ Sensibiliser les communautés sur le respect de la diversité, le bienfondé des réserves et aires protégées ✓ Vulgariser à grande échelle la Loi foncière et l'édit provincial 002 portant sur le rapport entre chefs coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des Terre en Province du Nord Kivu ✓ Soutenir la réforme du secteur minier et l'appliquer y inclus la certification, la commercialisation et le contrôle aux douanes ✓ Renforcer les mécanismes de contrôle effectif par les douanes aux frontières, renforcer le contrôle et le suivi des agents de terrain ✓ Harmoniser les différents codes (foncier, agricole, minier, forestier) portant gestion des forêts des communautés locales ✓ Réglementer l'exploitation forestière, la commercialisation du bois et la production de charbon tout en offrant des alternatives énergétiques (pilier RRR) ✓ Formation des leaders communautaires et ETD sur leurs devoirs et responsabilités et appuyer le développement participatif des Plans de Développement Locaux des entités territoriales décentralisées Renforcer les mécanismes de suivi international de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de l'ICGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc.) ✓ Appliquer les accords tripartites sur les réfugiés signés dans la région ✓ Renforcer les mesures d'applicabilité des Accords de Paix au niveau local,	L N/L N/P N/P P/L N/P N/P N/P N/P N/P/L N	
--	--	---	--	--

	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	✓ Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) ✓ Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement ✓ Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) ✓ Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et Retour, réintégration & relèvement socioéconomique</i>	N N/L N/ P/L	
--	---	--	--	--

VII. ARRANGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

1. Risques et contraintes et stratégies de contournement/mitigation

La mise en œuvre de la deuxième phase du STAREC/ISSSS comprendra un nombre de risques qui doivent être identifiés et pour lesquelles des stratégies de contournement/mitigation doivent être définies.

Ci-dessous le tableau reprenant les risques, leur probabilité de réalisation (de la probabilité la plus faible-1 à la probabilité plus élevée-3), la conséquence si ce risque se matérialise, son impact sur la mise en œuvre de l'ISSSS et l'atteinte de son but (du plus faible-1 au plus élevé-3), la raison pour laquelle ce risque pourrait se matérialiser, la gestion nécessaire pour prévenir ou réduire ce risque et enfin les partenaires qui devraient intervenir dans la gestion de ces risques.

Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Sur le plan de l'impact (contribution du STAREC/ISSSS à la stabilisation)						
De manière non intentionnelle, les activités menées dans le cadre du STAREC/ISSSS font empirer les choses, en négligeant les moteurs de conflit et en exacerbant les tensions existantes ou en créant de nouvelles dynamiques conflictuelles.	1	Les efforts de stabilisation sont annulés ; la présence de l'État et de la communauté internationale est jugée avoir un effet déstabilisateur.	3	Analyse insuffisamment participative du conflit, le dialogue exclut des groupes divers, le suivi ne remarque pas les activités déstabilisatrices.	Les activités de suivi signalent rapidement pendant la mise en œuvre des programmes tous les résultats défavorables qui se profilent, et les partenaires d'exécution et les bailleurs de fonds collaborent en vue de corriger ou mettre fin à ces programmes.	UAS et Coordination STAREC, GdRDC, partenaires d'exécution
Au plan stratégique						
<i>Si (1) les structures de coordination des efforts de la stabilisation sont revitalisées, particulièrement à l'échelon national ; (2) les rôles et les responsabilités du GdRDC et des partenaires internationaux sont clairement définis et négociés de sorte que toutes les parties comprennent ce qui doit être fait pour réussir la stabilisation ; et (3) les efforts de stabilisation menés dans l'Est parviennent à instruire et tirer profit de l'avancement des processus plus élargis de réforme, comme l'Accord-cadre ; alors le GdRDC et la communauté internationale poursuivront les efforts de stabilisation, les partenariats entre les instances nationales et internationales (STAREC/ISSSS/Accord-cadre) seront plus efficaces et la stabilisation de l'Est donnera des résultats concrets aux échelons provincial et local.</i>						
Manque d'appropriation et de transfert de compétences					Travailler avec les partenaires locaux	
Les mécanismes de	2	Méfiance mutuelle	3	Absence de volonté	Efforts politiques	GdRDC, ONU,

coordination et de redevabilité mutuelle à l'échelon national ne sont pas en place.		entre les acteurs impliqués dans la stabilisation ; il est impossible de vérifier que les engagements pris sont respectés.		politique de participer à un tel processus.	garantissant que tous les acteurs ont le même objectif et conviennent d'utiliser le cadre de S&E de l'ISSSS comme outil de planification, de mise en œuvre et de suivi.	bailleurs de fonds, partenaires d'exécution
Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Le STAREC et l'ISSSS ne sont ni harmonisés ni liés aux processus de paix nationaux et régionaux.	1	Chevauchements et lacunes éventuelles des interventions ; faiblesse et contradiction des messages transmis aux intervenants ; fragmentation et manque de durabilité des efforts de paix.	2	Manque de coordination, communication inefficace sur les objectifs de l'ISSSS.	Communication sur les décisions prises, p. ex. dans les Comités mixtes, mettant en relief les buts communs.	STAREC, UAS, partenaires d'exécution.
Les bailleurs de fonds et les organisations chargées de la mise en œuvre agissent en dehors du cadre de l'ISSSS.	2	Il est impossible de coordonner l'action des organismes partenaires et des autres acteurs impliqués, de vérifier l'impact sur la stabilisation ; le rôle de l'ISSSS est affaibli.	3	Les avantages d'une stratégie commune servant de référence pour toutes les interventions menées dans l'Est de la RDC sont mal compris.	«Plaidoyer » auprès de tous les bailleurs de fonds et faire référence au cadre du STAREC/ISSSS pour tous les programmes exécutés dans l'Est.	ONU, UAS, bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds et le Gouvernement ne mettent pas les moyens financiers afin d'atteindre un financement suffisant pour apporter le changement	2	Insuffisance de fonds pour créer une masse critique de changement envers le but et les objectifs de l'ISSSS	3	Faible financement disponible globalement, faible contribution du Gouvernement, faible capacité de mobiliser de « nouveaux bailleurs »	Stratégie de mobilisation de ressource, communication stratégique envers l'ISSSS au GdRDC et bailleurs de fonds	UAS, bailleurs de fonds, STAREC
Les organisations de mise en œuvre ne sont pas en mesure de fournir des données fiables au cadre de l'ISSSS.	2	Les indicateurs sont mal mesurés ; il est difficile d'évaluer la contribution générale à l'impact.	3	Manque de compétences ou de ressources pour le suivi efficace des activités et pour la collecte des données.	Appui adéquat de l'UAS et des bailleurs de fonds, pour fournir les formations, l'accompagnement et l'assistance technique requis.	UAS, GdRDC, bailleurs de fonds, STAREC
<i>Si (1) les interventions de l'ISSSS sont fondées sur une analyse participative approfondie du conflit ; et (2) sont réorientées de sorte à désamorcer les tensions à l'échelon local en appuyant les causes et les solutions localement identifiées des conflits et à transformer l'environnement conflictuel en appuyant les programmes ciblant les causes profondes du conflit provoquant l'interaction d'au moins deux dynamiques conflictuelles, alors les interventions de stabilisation auront un effet que la population peut voir sur le terrain.</i>						
Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Les partenaires d'exécution ne participent pas et utilisent l'analyse du conflit issue du dialogue pour élaborer les	2	Les partenaires d'exécution continuent à appliquer leurs procédures respectives d'évaluation.	3	Les partenaires d'exécution ne voient pas l'intérêt de transformer leurs méthodes, ou ont du mal à faire évoluer la	Efforts politiques et de communication.	UAS, bailleurs de fonds

programmes.				situation.		
Les programmes en cours ne sont pas adaptés de sorte à refléter les résultats de l'analyse du conflit.	2	Des interventions programmatiques mal conçues, où les communautés s'investissent peu, et ayant peu de chances de produire un impact durable, positif	3	Les partenaires et les partenaires d'exécution ne suivent pas la démarche de programmation souple régionale ; rigidité des mécanismes de financement.	Efforts politiques et de communication.	UAS

2. Principes de mise en œuvre

2.1. Sensibilité au conflit

Alors que les interventions de stabilisation ont pour objectif de travailler sur le conflit, il est nécessaire également de s'assurer que toute action entreprise dans ce cadre ne vient pas involontairement aggraver la situation. Ainsi, les principes de sensibilité au conflit (« Ne pas nuire ») seront intégrés de façon transversale à toutes les étapes du cycle de projet – de la conception à l'évaluation.

2.2. Pérennisation des interventions

La conception des programmes prendra en compte les capacités d'absorption du GdRDC et de la société civile et s'assurera de la capacité de pérennisation des interventions afin de garantir la poursuite du dialogue et la mise en place de solutions durables pour la stabilisation et la paix.

A cet effet, les partenaires internationaux collaboreront avec le GdRDC pendant le cycle de projet pour soutenir le Gouvernement de sorte qu'il puisse assurer son rôle ; et l'ensemble des partenaires s'engagera de manière non équivoque dans le Dialogue et la transformation des conflits en vue d'atteindre les objectifs de stabilisation et de garantir la durabilité des investissements réalisés collectivement.

2.3. Programmation holistique, intégrée et ciblée

La programmation des interventions de stabilisation doit être : (1) holistique — en réponse aux défis multisectoriels et pluridimensionnels, y compris l'aspect du genre ; (2) intégrée — tous les intervenants agissant collectivement pour atteindre un but commun ; et (3) ciblée — des interventions ayant un grand impact dans des régions précises et exécutées relativement rapidement.

Par ailleurs, les interventions seront mise en œuvre de manière « inclusive » c'est-à-dire que les activités devront cibler les « communautés entières »⁵⁹ plutôt que des groupes cibles spécifiques au sein de ces communautés, même si les communautés ont été sélectionnées en raison de la prévalence élevée d'un groupe défavorisé.

Les interventions seront identifiées, mises en œuvre et évaluées de manière « participative »⁶⁰ c'est à dire que toutes les parties prenantes dans la zone sont impliquées dans le processus de la définition à la résolution du problème.

2.4. Programmation flexible

Enfin les interventions devront être « flexibles » en ce sens que :

- elles doivent être sensibles et s'adapter aux changements de contexte qui peuvent influencer sur la problématique ;

⁵⁹ Communautés entières = désagrégée par sexe, âge, la situation sociale économique

⁶⁰ Principe repris dans l'approche sous le « Dialogue ».

- elles doivent pouvoir intégrer les résultats du Dialogue et apporter un soutien aux recommandations en ressortant.

Cela implique non seulement une manière différente de programmer les interventions, mais aussi de les financer.

3. Mécanismes de coordination

La réussite de la seconde phase du STAREC/ISSSS sera fonction de l'implication et de l'engagement de chacun, et d'une meilleure coordination de l'action des partenaires internationaux et nationaux. Il est absolument essentiel de revitaliser le dialogue entre le GdRDC et les intervenants internationaux sur les questions relatives à la stabilisation. Par ailleurs il est tout aussi important d'améliorer le flux des informations entre et au sein de tous les échelons local, provincial et national du Gouvernement et entre les partenaires nationaux et internationaux. A ce titre, relevons l'importance de créer une cellule de communication intégrée et articulée dans les différents niveaux du STAREC, telle que prévue par l'article 13 de l'Ordonnance STAREC et d'attribuer aux différents niveaux des ressources et responsabilités claires.

Actuellement, l'engagement du Gouvernement est principalement exprimé par le biais du STAREC, particulièrement ses comités nationaux de pilotage et de suivi au niveau national, et ses CTC et commissions techniques au niveau provincial.

Bien que ces mécanismes soient utiles et garantissent l'appropriation par les autorités du GdRDC, leur degré de fonctionnement et d'efficacité varie. Afin de garantir la meilleure coordination possible et l'encadrement et le suivi des projets et programmes de stabilisation il sera nécessaire de revitaliser ces mécanismes, d'assurer leur cohérence avec d'autres initiatives locales ou provinciales et de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle.

4. Système de Suivi et Evaluation

On peut considérer que le système de S&E est le système nerveux de l'ISSSS qui procède à un suivi permanent des programmes et projets dans les buts suivants : (1) fournir les données requises pour les rapports correspondants aux indicateurs du cadre logique ; (2) fournir les données requises pour prendre les décisions stratégiques relatives aux programmes ; (3) recueillir les preuves de l'impact de l'ISSSS ; (4) stimuler l'apprentissage ; (5) fournir des supports pour la communication externe.

Il est important de souligner que le cadre logique du S&E de l'ISSSS révisée permet d'apporter des informations sur l'avancement par rapport aux jalons définis dans l'Accord-cadre. En effet les indicateurs identifiés au niveau de l'ensemble des piliers de l'ISSSS permettent de contribuer à l'information collectée sur les jalons de l'Accord-cadre.

Il existe un cadre logique préétabli pour l'ISSSS avec environ 70 indicateurs répartis sur les divers piliers de la stratégie. Ces derniers sont du niveau de l'impact et des effets et tout projet ou programme développé dans le cadre de la stabilisation en appui au STAREC/ISSSS devra contribuer à ces mêmes indicateurs et fournir l'ensemble des informations et données nécessaires au STAREC et à l'UAS en

charge de rendre compte de l'impact des investissements consentis par le GdRDC et la communauté internationale en faveur de la stabilisation.

Le système de S&E identifiera avec précision ceux qui bénéficient de cet impact, la démarche de décomposition des données qu'il adoptera révélera les effets sur les groupes marginalisés comme les femmes, les enfants et les minorités ethniques.

Le premier type de données recueillies répond aux exigences du cadre logique. Il s'agit [1] des statistiques (données quantitatives) fournies par les organes publics ainsi que les diverses unités de la MONUSCO, les agences des Nations Unies et, si nécessaire par des enquêtes ou évaluation spécifiques; et [2] des données sur les perceptions (données quantitatives). A cet effet, certains partenaires externes procèdent à des sondages réguliers sur la façon dont les populations dans les zones ciblées perçoivent, par exemple, l'évolution du dialogue avec les autorités, l'accès à la justice et le travail des FARDC et de la PNC. Ces derniers permettront également de renseigner sur l'impact de l'ISSSS et des interventions de stabilisation.

Fait à Goma, le 27/02/2015

= : Honorable Julien PALUKU KAHONGYA= :

**Le Gouverneur de Province et Président du
Comité Technique Conjoint « CTC »**